

*Bibliothèque numérique*

**medic @**

**Mémoires de la Société française  
d'histoire de la médecine et de ses  
filiales**

*tome 4. - 1951.*

*Cote : Coll. de la Société française d'histoire de la  
médecine*



Avec l'accord de la Société française d'histoire de la  
médecine

Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?msfhmx1951>

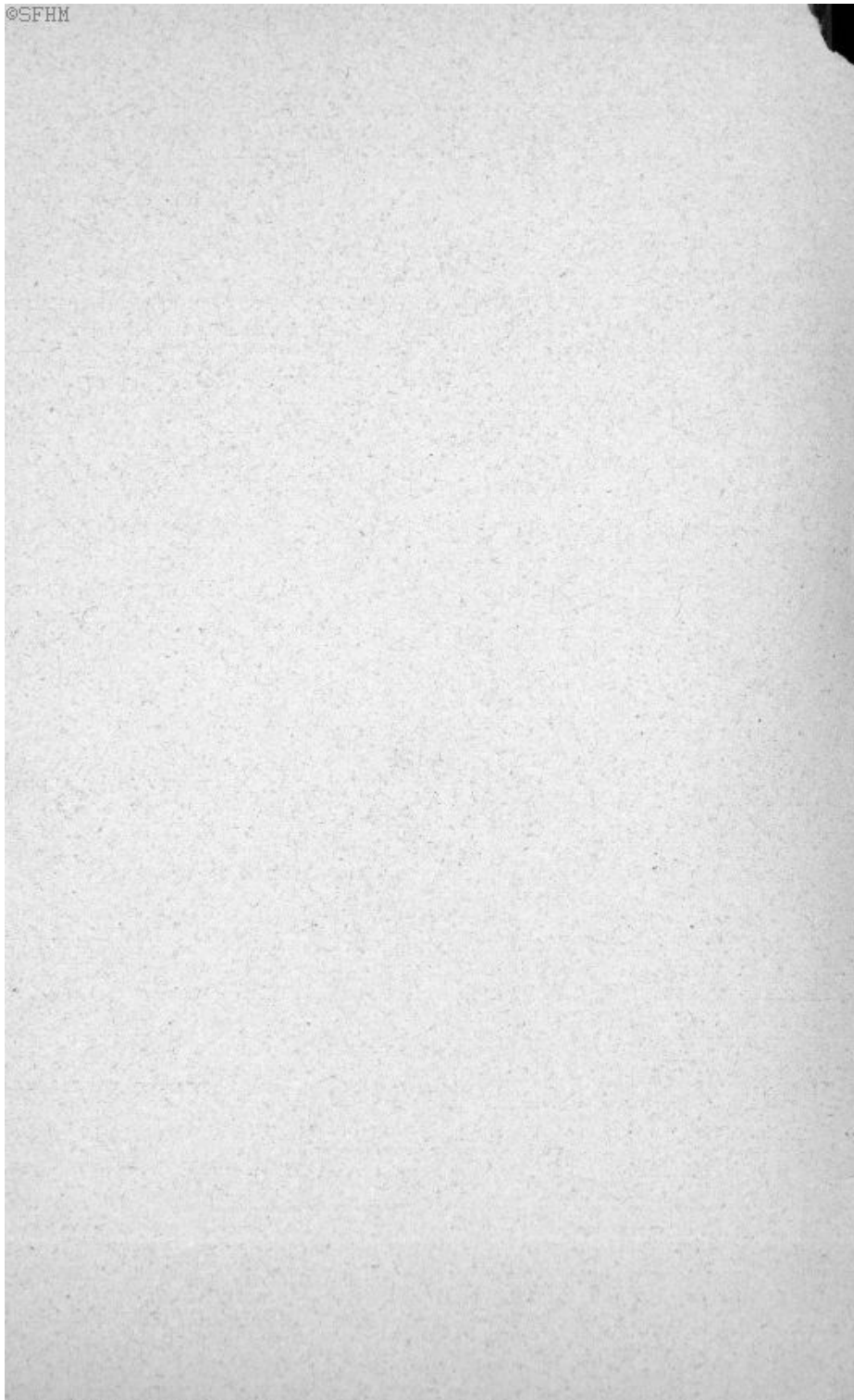
MÉMOIRES  
DE LA  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
**D'HISTOIRE DE LA MEDECINE**

ET DE  
SES FILIALES

TOME IV



PARIS  
CHEZ LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
66, Boulevard Raspail, Paris (6<sup>e</sup>)  
1951



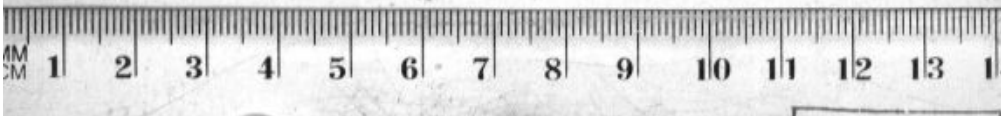
MÉMOIRES  
DE LA  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
**D'HISTOIRE DE LA MEDECINE**

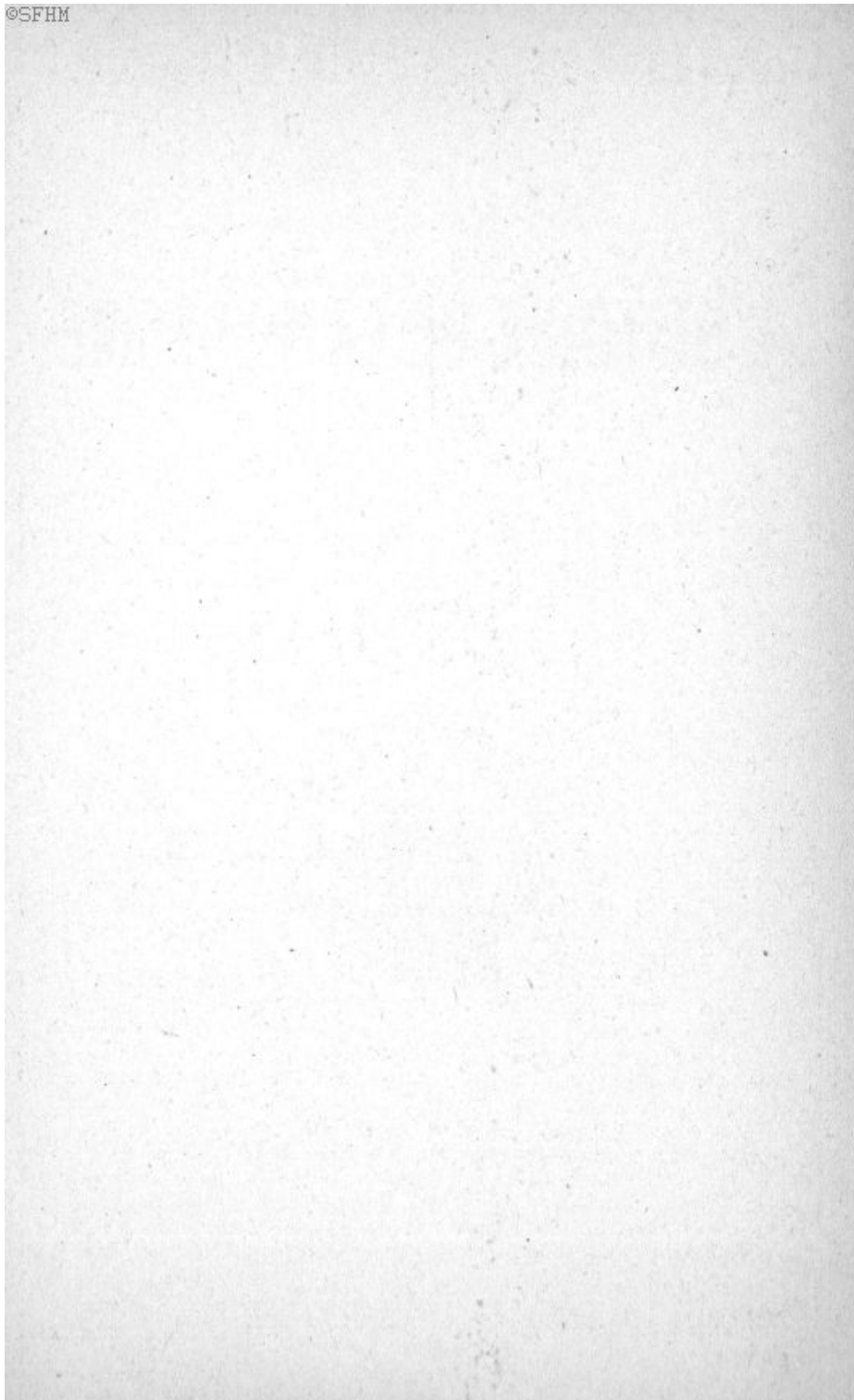
ET DE  
SES FILIALES

TOME IV



PARIS  
CHEZ LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
66, Boulevard Raspail, Paris (6<sup>e</sup>)  
1951







LE SCEPTICISME EMPIRIQUE DES MEDECINS GRECS  
ET L'ORIGINE DE LA METHODE EXPERIMENTALE

par

M. BARIÉTY

Si l'histoire de la Médecine n'était que l'histoire des Médecins, elle aurait sans doute l'avantage de satisfaire notre curiosité anecdotique et de proposer à notre réflexion les grandeurs, les misères ou les bizarreries de personnages disparus, mais il lui manquerait cette ouverture sur les vastes domaines de la pensée, par quoi s'explique et s'ennoblit l'action éphémère du spécialiste ou du savant. Par bonheur l'histoire de la Médecine est aussi une philosophie. Elle l'est quand elle étudie les idées ou les méthodes proprement médicales. Elle l'est surtout quand elle mesure l'incidence des doctrines ou des tendances philosophiques sur une discipline singulière. Praticien d'une science et d'un art qui ont l'homme pour principe et pour fin, le Médecin ne peut manquer de s'interroger, fût-ce de façon implicite, sur la valeur, la connaissance et sur les grands problèmes de l'être et de l'existence humaine.

Les hommes et les doctrines passent. Mais il peut être intéressant de chercher ce qu'il reste des unes et des autres, parfois très loin de leur principe originel.

Au 1<sup>er</sup> et au 11<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ le scepticisme grec, qui avait débuté quatre siècles plus tôt avec Pyrrhon et Timon, qui s'était poursuivi dans la nouvelle académie avec Arcésilas et Carnéade, puis dans le scepticisme dialectique avec Ænésidème, s'incarnait dans des Médecins dont les deux plus célèbres furent Ménodote de Nicoméde et Sextus Empiricus.

A en croire Galien, Ménodote aurait été un Médecin peu recommandable, avide de richesse et de gloire. « Il avait toujours l'insulte à la bouche, aboyant comme un chien ou injuriant comme un bouffon ».

Quels qu'aient été ses défauts personnels, Ménodote a été un puissant esprit. Il fut le premier à unir étroitement l'empirisme

et le scepticisme et à donner à cette dernière doctrine une portée toute nouvelle. Personne dans l'antiquité n'a eu un sentiment plus vif de ce que devait être la méthode des sciences de la nature.

Quant à Sextus Empiricus sa biographie est fort mal connue. Nous possédons de lui trois ouvrages qui forment une véritable somme de tous les arguments dont les sceptiques s'étaient servis contre leurs adversaires. Ils furent traduits en latin en 1569 par Gentian Hervet et Robert Estienne et parvinrent ainsi à Montaigne.

On commet souvent sur le scepticisme grec un contre-sens qu'il importe d'éviter. Contrairement à l'opinion courante le sceptique ne doute pas de tout en général. Comme le remarque très justement V. Brochard le vrai sceptique ne doute pas des phénomènes, mais des réalités en tant que distinctes des apparences. Il ne doute pas des sensations qui s'imposent à lui avec nécessité; il distingue ses états subjectifs de la réalité située hors de lui. Il ne conteste pas le sens commun du vulgaire. Il nie seulement la possibilité d'expliquer les apparences, au moins pour le moment.

Suspendre son jugement conduit le sceptique à un état d'indifférence, d'« apathie », et devrait en toute rigueur le mener à l'inaction totale.

En fait les Sceptiques ont vécu et ils ont agi. Il ne nous appartient pas de résoudre cette antinomie entre une doctrine d'inertie et les nécessités de la vie pratique. Notre seul propos sera de montrer ce qu'une telle attitude a pu donner à la science — une science encore si balbutiante que les empiristes sceptiques du 1<sup>er</sup> et 11<sup>e</sup> siècle lui réservaient les noms très modestes d'art ou de routine.

C'est surtout par Galien, dans le *de Sectis* et le *de Subfiguratione empirica* que nous pouvons connaître la méthodologie des Médecins sceptiques, sur les moyens de parvenir à la vérité dans les sciences d'observation.

La Médecine dogmatique, qui se flattait d'atteindre les causes et de connaître l'essence des maladies, paraît à Sextus vaine et stérile. Tout au plus doit-on se borner à constater des phénomènes, à en observer la liaison, à en prévoir le retour. « En Médecine si nous savons qu'une lésion du cœur entraîne la mort, ce n'est pas à la suite d'une seule observation, mais après avoir constaté la mort de Dion, nous constatons celle de Théon, de Socrate et de bien d'autres ». Recueillir des faits, en grand nombre, est donc l'origine de toute connaissance scientifique.

L'expérience directe ou première vue (αὐτοψία), appelée aussi par Théodas — autre Médecin sceptique —, observation (τήρησις), peut être naturelle : c'est le cas clinique occasionnel. Elle peut être improvisée ou imitative, quand on expérimente, dans des affections identiques, des moyens précédemment employés. Cette

expérience savante suffisamment répétée et régulièrement enregistrée permet d'arriver au « théorème » qui est l'ensemble de tous les cas semblables. L'art est la réunion de ces « théorèmes » par le Médecin. Mais un seul homme ne peut pas étudier lui-même tous les cas intéressants; il profitera donc des observations de ses devanciers, c'est l'« histoire ».

A cette doctrine générale, Ménodote a donné plus de précision et de rigueur. Dans l'observation imitative, il ne faut pas se contenter d'enregistrer les cas favorables, mais aussi la fréquence des succès et des échecs sous peine de n'avoir qu'une expérience « incomplète et désordonnée ». Les faits transmis par l'histoire doivent être soumis à une sévère critique, contrôlés l'un par l'autre et par ceux qu'on peut directement observer.

Il importe non moins de distinguer avec soin les caractères propres et les caractères communs des maladies et des remèdes, les ressemblances et les différences. Pour les maladies, il faut d'abord considérer les symptômes, c'est-à-dire les cas contraires à la nature. La maladie est un concours (συνδρομή) de plusieurs symptômes qui surviennent et disparaissent en même temps. Les uns sont constants, les autres accidentels. D'autres conditions doivent entrer en ligne de compte : l'âge, le tempérament, le climat, le sol, la saison. Fondée sur la simple observation, cette étude attentive s'appelle non la « détermination » (terme dogmatique) mais la « distinction » de la maladie. Elle conduit non à la « définition » (terme dogmatique), mais à la « description ».

Enfin il y a des maladies que nous n'avons jamais observées et que l'histoire ne nous fait pas connaître. Il y a des remèdes dont on n'a pu vérifier l'efficacité. Ici intervient le « passage du semblable au semblable » (ἡ τοῦ ὁμοίου μετάβασις). Ce passage se fait de trois manières : d'après la ressemblance des parties du corps, d'après la ressemblance des maladies dans les mêmes parties du corps, d'après la ressemblance des remèdes. Ce passage du semblable au semblable mérite le nom d'*induction*, car il ne repose sur aucun principe logique. Alors que les dogmatiques se flattaient d'atteindre l'essence des choses, de tirer leurs conclusions de la nature intime du fait observé et d'arriver à la vérité par la seule force du raisonnement, les empiriques se soumettent à l'exclusive autorité des faits, sans aucune considération à priori. Pour bien marquer la différence, Ménodote veut l'inscrire dans les mots eux-mêmes. Le raisonnement qui permet de passer du semblable au semblable s'appellera « épilogisme » et non « analogisme » comme l'entendent les dogmatiques. Ce vocable montrera bien qu'il s'agit d'une simple constatation de « successions » et non d'une « démonstration ». De plus, et c'est un point capital, Ménodote estime que « le passage du semblable au semblable fait connaître non la réalité, mais la



*possibilité*. Tant que l'expérience n'a pas prononcé, on ne dépasse pas la vraisemblance. En revanche aussitôt que l'expérience a vérifié les conclusions tirées de la ressemblance, n'eut-on fait qu'une seule expérience, on possède une certitude complète ».

Ménodote va plus loin. En soulignant avec force l'origine empirique de toute connaissance médicale, il se distingue de ceux qui se contentent d'une simple routine et ne font aucun usage du raisonnement.

Entre les logiciens dogmatiques et les simples collecteurs de faits, on peut faire place à la raison, sans lui faire une place exclusive. Ménodote raille les observateurs irréfléchis qui s'en tiennent aux seules données de l'expérience.

« Sa méthode est celle qui éclaire et féconde l'expérience par le raisonnement et se défie d'une vaine dialectique sans se borner à amasser des faits ». Il évite ainsi le vulgaire empirisme et trace vraiment les règles de la méthode expérimentale. Recueil objectif de faits nombreux et bien analysés, hypothèses d'expériences, raisonnement par induction, ne sont-ce pas là les trois fondements d'une méthode que par la suite Bacon, Stuart Mill et Claude Bernard devaient exposer et employer?

Il en est de même chez Sextus Empiricus. L'art de la Médecine tel qu'il l'entend, ne s'arrête pas à la constatation des phénomènes; il va jusqu'à des propositions générales. Oubliant tous les arguments qu'il a répétés à la suite d'Ænésidème, notre auteur se laisse aller à parler de la découverte de la « cause » d'une maladie (αίτιον). S'élever du phénoménisme sceptique à la connaissance des lois n'oblige-t-il pas à introduire un élément rationnel dans la connaissance et à prêter aux phénomènes observés un caractère d'universalité et de nécessité?

Sans doute les résultats médiocres obtenus à cette époque lointaine dans leur discipline par les Médecins sceptiques montrent-ils à l'évidence qu'il ne suffit pas de philosopher sur une science pour la créer.

Sans doute aussi, au cours des temps, notre interprétation des phénomènes et des lois mêmes de la connaissance scientifique est-elle susceptible de modifications et parfois de retours bien suggestifs.

Ainsi, dans le domaine des grandeurs atomiques, le déterminisme absolu, dont le positivisme avait fait un dogme, doit-il être tempéré par la notion de « probabilité statistique » — ce qui eût peut-être réjoui les anciens sceptiques et le probabilisme de Carnéade. Il n'en demeure pas moins que dans ce cas les lois physiques apparaissent comme la somme rigoureusement calculable de phénomènes élémentaires indéterminés.

En dire plus nous entraînerait trop loin de notre sujet. Nous n'avons pas eu dessein en ces quelques lignes à propos de l'empirisme sceptique de discuter une théorie de la connaissance.

Tout au plus nous sera-t-il permis avec V. Brochard, de noter de façon incidente que « le scepticisme n'est pas une chose, mais une relation, une différence, une limite ou, pour parler comme les scolastiques, une privation ».

Ces réserves dûment faites sur la valeur et les limites du scepticisme, il nous a paru curieux de montrer sa partie constructive et comment les médecins grecs, qui virent en lui non pas une fin, mais un moyen, purent, grâce à lui, mais en le dépassant, jeter les premiers linéaments de la méthode expérimentale.

---



**LES IVOIRES MEDICAUX CHINOIS**  
(Présentation de trois statuettes anatomiques)

par

M. BARIETY et CH. COURY

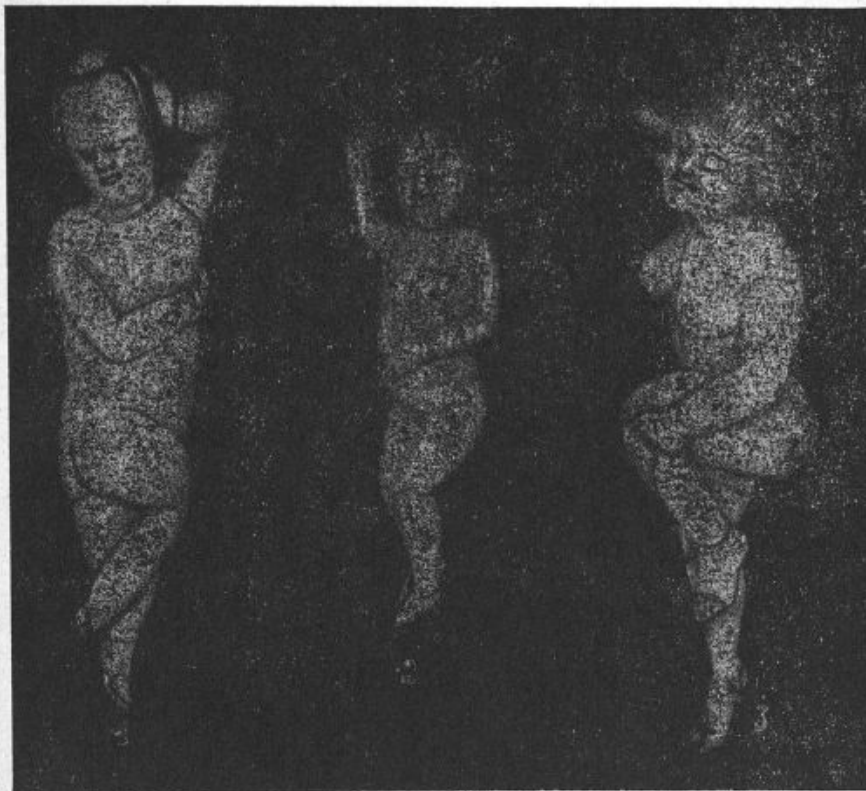


Les ivoires médicaux chinois méritant aussi bien l'attention du médecin que celle de l'amateur d'art et d'histoire, nous avons cru bon d'en présenter trois exemplaires à cette Société et d'en commenter brièvement l'intérêt.

Les milieux traditionalistes d'Extrême-Orient ont toujours eu grand souci de la pudeur féminine, et des considérations de décence y ont longtemps limité l'investigation médicale bridant ainsi le développement de la sémiologie physique. Ce point sera repris dans une prochaine étude sur l'Histoire de la Tuberculose dans la Chine Ancienne.

Abritées par d'épaisses tentures, les femmes ne se devaient jamais devant leur médecin : le praticien devait se contenter de présenter — ou de faire présenter à la malade par le truchement de quelque matrone de l'entourage — une figurine anatomique; on lui signalait alors d'un point le siège du mal ou la région douloureuse (l'une des statuettes que nous présentons porte encore une telle marque). Cette seule indication devait suffire au clinicien pour énoncer un diagnostic et puiser une prescription adéquate dans la riche pharmacopée chinoise. Il n'est pas jusqu'à la simple palpation tridigitale du pouls, pourtant si chère et si précieuse aux médecins de l'époque mandarine, qui n'ait été souvent interdite pour des raisons de bienséance; nous tenons d'un confrère chinois que de nos jours encore, dans certains milieux farouchement attachés aux usages, l'étude du pouls féminin se pratique de la manière suivante : afin d'éviter tout contact cutané, le poignet de la malade enfouie dans le secret d'un lit à courtines est relié à la main du praticien par une ficelle; on imagine la valeur d'une telle sphygmométrie médiate!

Les ivoires médicaux chinois, dont les plus précieux datent de l'époque des Ming (xv<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles), ne constituent pas seulement des curiosités relativement rares : la finesse de leur facture, l'élégance variée de leurs formes en font souvent d'authentiques objets d'art. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter



Statuettes Médicales en ivoire (Collect. D<sup>r</sup> A. C.).

aux 33 nus médicaux de la collection Lucien Lion, naguère exposés au Musée Cernuschi (1), ou encore à celui de la collection Loo qui figure dans l'iconographie de l'Histoire Générale de la Médecine publiée sous la direction du P<sup>r</sup> Laignel-Lavastine (2).

Les trois statuettes qui font l'objet de la présente description

(1) M. MASPERO, R. GROUSSET et L. LION. — *Les Ivoires religieux et médicaux Chinois*. Les Editions d'Art et d'Histoire, Paris 1939 (avec Iconographie).

(2) Iconographie dans *Histoire Générale de la Médecine*, t. I, (La Chine et le Japon, par G. SOULIÉ DE MORANT, p. 539).

faisaient jadis partie de la collection Riabouchinski à Moscou, et appartiennent actuellement à la collection personnelle d'un de nos confrères à l'obligeance duquel nous devons d'avoir pu les étudier.

— La statuette n° 1, haute de 14 cm., représente un corps féminin complètement nu en position allongée. La tête s'appuie non sans élégance sur la main gauche, le bras gauche en abduction et en élévation dégagent largement l'aisselle; la chevelure à chignon, d'ordonnance chinoise classique, est peinte de laque noire; le bras droit, collé au corps, entoure la taille, la main correspondante empaumant le flanc gauche; les seins sont à peine modelés et les mamelons signalés par un point noir; le bassin sert de pivot à une curieuse rotation de droite à gauche qui dégage simultanément les régions lombo-sacrée, fessières et hypogastrique tout en conservant au corps son attitude générale en décubitus dorsal. Alors que leurs homologues gauches sont en extension, la cuisse et la jambe droite sont vues de profil, en flexion, le cou-de-pied droit s'enroulant autour du mollet gauche dans une position familière; les extrémités inférieures sont modelées de façon rudimentaire, les pieds s'effilant en pointe sans que soient indiqués le relief des chevilles, ni le dessin des orteils. Les poignets sont ornés chacun d'un bracelet, double à droite, simple à gauche; on y distingue encore la trace d'un enduit de couleur rouge que l'on retrouve, très effacé, au niveau des lèvres et de la fente vulvaire nettement dessinée.

— La statuette n° 2 mesure 10,5 cm.; l'ivoire, craquelé dans le sens longitudinal, est d'une patine beige. La forme du visage et la coiffure diffèrent de celles de la figurine précédente : les traits sont plus fins mais moins expressifs et les cheveux sont tirés en arrière. La tête repose par l'occiput sur le bras droit relevé et replié; le bras gauche est en flexion, collé au corps, la main venant s'appuyer en avant sur l'hypocondre droit. Les seins et les mamelons sont bien dessinés; le bassin ébauche une légère torsion sur la droite; la saillie pubienne et la fente génitale qui regarde en avant semblent avoir été intentionnellement accusées. Les membres inférieurs, juxtaposés en demi-flexion, se terminent ici encore par des pieds atrophiques et mal dessinés. Toute trace de polychromie fait défaut.

— La statuette n° 3, mesurant 14 cm. et accidentellement fendue dans le sens de la longueur, est d'une facture particulière. La patine est ocre foncé. — Le visage, très étudié, la coiffure avec ses trois masses symétriques séparées par deux roses, sans trace de laquage ou de polychromie, évoquent bien plus les modèles japonais que les personnages chinois; cette note se retrouve dans le modelé des masses charnues mammaires et fessières, où le mélange d'adiposité et d'hypertrophie dysharmonieuse joint au déhanchement rappelle également certaines anatomies japonaises. Le bras droit est replié derrière la nuque, et

la tête renversée en arrière dans la position du sommeil. Le membre inférieur droit est en extension, alors que la cuisse gauche se présente en adduction et flexion forcées, soutenue par la main droite qui s'engage dans le creux poplité. Les pieds et les orteils sont traités avec autant de soin que l'extrémité supérieure du corps. Les seins sont bien moulés et la région génitale est inapparente. Le corps, entièrement nu, ne porte aucun bijou. L'ensemble de cette figurine témoigne d'une grande recherche plastique qui fait défaut dans les précédentes : on est en droit de penser que l'usage médical n'a servi ici que de prétexte à une étude sculpturale d'inspiration purement artistique; la facture semblerait indiquer qu'il s'agit d'une imitation dans le style japonais.

Malgré l'uniformité de leur usage, les figurines médicales chinoises présentent une riche variété de formes et d'attitudes, fruit de la fantaisie de l'artiste.

Leur taille varie habituellement entre 10 et 15 cm., module qui permettait au médecin de les porter aisément dans une poche ou dans les plis de la robe mandarine.

Le choix de la matière ne semble pas avoir été indifférent. Alors que les statuettes chinoises religieuses ou profanes sont aussi bien faites de jade, de quartz, d'ambre, de bronze ou de porcelaine, les nus médicaux sont taillés dans l'ivoire : ne faut-il pas voir dans ce choix presque électif un raffinement de réalisme esthétique? La teinte de l'ivoire, la gamme de ses patines se rapprochent mieux que toutes autres de celles des peaux orientales, et peu de matériaux se prêtent aussi bien au modelage des formes humaines.

Ce mélange de réalisme utilitaire et de recherche artistique se retrouve dans la variété et la complexité des poses et des attitudes données à ces petits mannequins anatomiques. La position de decubitus, qui est celle d'un corps malade, est habilement composée, dans le but de dégager simultanément toutes les parties du corps et d'en permettre aisément la désignation : c'est ainsi qu'une torsion forcée du tronc expose à la fois le bas-ventre et la région lombo-sacrée, on encore qu'une combinaison d'abduction et d'adduction des divers segments de membres rend accessible toutes leurs faces, livrant à la fois le relief de l'épaule et le fond de l'aisselle, la saillie du genou et le creux poplité. Pour étudiées qu'elles soient, ces diverses attitudes restent néanmoins empreintes de charme et d'harmonie naturelle : les exigences du dessin anatomique respectent l'élégance des lignes et la grâce des mouvements : tantôt c'est un appui pensif sur un coude, un geste pudique ou osé de la main, tantôt un renversement nonchalant ou voluptueux de la tête sur le bras disposé en oreiller, à la discrétion du talent plastique et du goût de l'ivoirier.

Elégance et réalisme encore dans tel bijou retenant la coiffure,

dans telle sandale habillant un pied menu, dans tel drapé d'un semblant de voile ou dans tel enroulement d'une écharpe autour des reins, comme dans les pièces n° 213, 215, 216 ou 242 de la Collection Lion. La chevelure était habituellement laquée et quelques touches discrètes de polychromie, effacées par l'usage, soulignaient la teinte chair de l'ivoire.

Un fait déjà relevé par L. Lion, et dont l'explication nous échappe, se retrouve dans nos statuettes 1 et 2 : l'extrémité des membres inférieurs n'est généralement qu'ébauchée, contrastant curieusement avec le souci du détail dans l'exécution des mains et du reste du corps.

Ainsi les mêmes causes sont loin de produire toujours et partout les mêmes effets. Des raisons de pudeur nous ont valu le stéthoscope de Laënnec. En Extrême-Orient, du fait d'un usage médical archaïque et encore courant, elles nous ont laissé de véritables petites œuvres d'art.

---

**NICOLAS VENETTE ET SON TRAITE « DES PIERRES »**

par

G. BARRAUD.



Peut-être ne connaît-on pas suffisamment l'ouvrage posthume du plus célèbre des Médecins rochelais du xvii<sup>e</sup> siècle. Atteint dès l'âge de 30 ans de quatre crises de colique néphrétique en une seule année, le doyen Nicolas Venette s'était, toute sa vie durant, appliqué à étudier les causes, les symptômes et aussi les traitements tant prophylactique que curatif de la lithiase rénale. Aussi, le livre qui parut à Amsterdam en 1701, trois ans après la mort de son auteur, contient-il le résumé de ses recherches sur cette maladie « une des plus sanglantes et épineuses qui se trouvent dans la Médecine », d'après la préface des éditeurs hollandais. Certes, ce « *Traité des Pierres qui s'engendrent dans les Terres et les Animaux, où l'on parle exactement des causes qui les forment dans les Hommes, avec la Méthode de les prévenir et les abus pour s'en garantir et les chasser même hors du Corps* » n'est qu'un document bien désuet à beaucoup d'égards, mais, compte tenu de l'époque et de l'état des connaissances scientifiques du siècle, cet ouvrage témoigne des dons d'observateur et de l'esprit clinique de son auteur dont on ne saurait nier les grandes qualités professionnelles. « La Médecine, dit-il, n'a point de meilleurs raisonnemens que ceux qui se confirment par plusieurs expériences » et ce n'est point la faute de cet adepte de la méthode expérimentale, si la Physique de son temps ne lui apporte pas les lumières dont il aurait besoin pour étudier les Pierres et les mystères de la nature. Frappé par les divergences d'opinions des anciens auteurs sur l'origine des Pierres que l'on trouve dans le corps humain il est convaincu que le phénomène si particulier de la pétrification que l'on observe autour de certaines sources thermales est l'explication de la production in vivo de la gravelle. Il pense donc que celle-ci résulte d'un « esprit fermentatif pétrifique » et c'est précisément



parce que « cet esprit coagulatif qui fait les pierres comme l'esprit de vin fait le caillé » produit l'admirable ouvrage de la pétrification autour de certaines sources que celles-ci sont particulièrement nocives dans le traitement des Pierres. Il n'en rapporte pas moins les différentes théories pathogéniques de cette maladie qu'il « considère comme le plus grand de tous les maux ». Tandis que « Gallien, Jules Scaliger et Albert le Grand pensent que les pierres se forment par une faculté, une propriété, une vertu ou une force lapidifique » et que Paracelse incrimine la formation d'une espèce de tartre dans nos veines « parmi nos liqueurs », Fernel — l'un des plus grands Médecins de ces derniers siècles, au dire de Venette — fait intervenir « la complexion naturelle pierreuse et sablonneuse de la substance des reins, venue du tempérament des reins des parents. Il est évident que cette notion diathésique, pourtant si importante, a complètement échappé à Nicolas Venette, mais on doit rendre hommage surtout à ses talents de clinicien avisé, d'hygiéniste perspicace et de thérapeute prudent.

Ayant poursuivi ses études médicales « tant en France qu'en Italie, en Suisse et au Portugal » ainsi qu'il le rappelle dans son ouvrage, Venette avait évidemment beaucoup vu et beaucoup retenu. Son expérience clinique s'était considérablement enrichie jusqu'au jour où il colligea le fruit de ses observations dans cet ouvrage qui fut le couronnement de sa carrière. Il avait aussi compulsé tous les auteurs anciens ayant traité de la question. Personnellement, il rappelle qu'il avait trouvé au cours de ses dissections « dans le théâtre anatomique de Padoue un homme mort hectique à l'Hôpital qui avait un rein tout puruleux et l'autre rempli de quatre pierres renfermées dans la membrane du rein sans chair ». Trente ans plus tard, en mai 1692, Venette assiste à une opération de la taille pratiquée par un lithotomiste d'Aunis, le sieur Bourneuf, sur l'enfant d'un boucher de La Rochelle qui était porteur d'« une pierre grosse comme le pouce, d'une couleur cendrée et parsemée de gros sablons rouges ». Néanmoins, le clinicien est frappé par la rareté de la gravelle dans la population des îles de Ré et d'Oléron. Il prétend même que « la plupart des païsans des costes de cette Province qui ne vivent presque de coquillages, avec du pain, ne sont pas si sujets à la pierre que les autres et — dit-il — nous n'avons pas observé jusques icy qu'entre dix mille de ces personnes il y en eust plus d'une ou deux de maltraitées par la pierre ». Il est évident que la frugalité alimentaire des milieux ruraux d'alors pouvait expliquer cette immunité relative de la population autochtone de l'Aunis, alors que la noblesse et la bourgeoisie payaient, du fait de leurs excès alimentaires et aussi de leur sédentarité, un lourd tribut au deux grandes maladies de la nutrition, « la goutte et la gravelle, ces deux sœurs », comme écrivait Erasme à son ami de Londres, Thomas Morus.

Venette met en garde, en effet, contre les dangers de l'immobilité prolongée « les personnes déjà âgées qui sacrifient toute leur vie à la contemplation de la nature et à la lecture des archives de l'Antiquité, qui remportent pour gage de leur travail, une pierre dans le rein ou dans la vessie ». Telle est la triste rançon que payent, au terme de leur vie, les hommes d'étude qui, suivant la pittoresque expression du doyen rochelais « se bâtissent souvent un tombeau de pierre dans leur propre corps avant que de mourir ». Chez tous ces ralentis de la nutrition, Venette signale fort pertinemment l'extrême fréquence « aux doigts des pieds et des mains des pierres tendres » alors désignées en France sous le nom de « tuf » c'est-à-dire nos tophi actuels. Il rappelle aussi, après Jean Wier et Cordon, la présence dans les urines « de fils comme de la laine, blancs, noirs, jaunes, longs et forts, quelquefois doubles ou nouez » qu'une demoiselle malade de la pierre gardait « dans une boîte » en souvenir de sa cystite. Ainsi les faits cliniques intéressants ne manquent point dans ce traité où est naturellement signalée la fréquente concomitance des lithiases rénale et biliaire, ainsi qu'il résulte de l'autopsie de Jean Chataigner, seigneur de la Rocheposay, dont la vessie contenait une grosse pierre couverte de glaires, plusieurs dans la vessie et une petite dans la vésicule du fiel, ovale, inégale et noire. C'était le moment où à Bologne, le prince des anatomistes italiens, Malpighi, faisait ses plus retentissantes découvertes, mais on voit que, en France, l'anatomie passionnait aussi les chercheurs et ce n'est qu'au siècle suivant que Morgagni insistait sur la coïncidence de la gravelle biliaire et de la gravelle urinaire.

Néanmoins, c'est surtout en matière d'hygiène et de diététique que Venette affirme sa maîtrise et révèle toute l'acuité de son bon sens. Il met naturellement ses patients graveleux en garde contre tous « les excès que l'on fait dans le manger et dans le boire qui remplissent nos corps d'ordures, minent le tempérament de nostre estomach et de nos autres parties et rendent faible tout notre corps ». N'abusons point du sommeil et du repos qui doivent être « médiocres » et au lieu de nous coucher sur le dos dans un lit de plumes, dormons en décubitus latéral sur un matelas dur. Gardons-nous bien de résister longtemps au besoin d'uriner, car c'est alors que « l'urine fait des concrétions pierreuses qui s'endurcissent avec le temps et y forment la pierre ». Il ne suffit pas d'ailleurs de combattre toutes les causes de rétention d'urine, il faut aussi laver l'arbre urinaire et, pour pratiquer largement la cure de diurèse, l'auteur conseille l'ingestion de boissons très abondantes; froides l'été et chaudes l'hiver.

Contrairement à la majorité des Médecins de son époque, Venette considère que le lait, fort aisé à digérer, est une excellente boisson pour les graveleux et qu'il ne prédispose nullement à

la lithiase, de même d'ailleurs que le petit lait qui, précise-t-il, « s'oppose à la pierre ». Autant il proscriit le vin rouge, gros, épais, terrestre et astreigent » autant il recommande, le vin blanc en paillet, qui a une couleur d'œil de perdrix, qui pétille dans le verre, qui est bien meur, d'un an et tiré d'un tonneau plein, qui est d'une substance tenue et légère. Le cidre est aussi permis « s'il est clair, doux et piquant et qu'il ne soit point suranné ». Quant à la bière, seule la petite bière, dite de ménage, peut être autorisée car, si elle est grosse, épaisse et trouble, faite d'une eau boueuse et impure et que l'on y ait mis des drogues chaudes, pleines de sel, « comme on le fait ordinairement en Angleterre, en Hollande et en Allemagne » il n'est pas douteux qu'elle prédispose franchement à la gravelle et qu'elle doit être énergiquement prohibée. Sur ce point Venette est formel.

Il est de même « des pasteuz de haut goût, de tourtes, de bisques, de gasteaux, de champignons, de truffes, de jambons salez, de fromages raffinez, de ragouts épicés et d'autres friandises qui servent de matière aux pierres, quand on en abuse ». Quant aux coquillages et en particulier aux huitres qui, dit Venette « entre tous les coquillages sont les meilleurs » ils ne prédisposent nullement à la gravelle ainsi que le prouve l'expérience, puisque les autochtones qui en consomment beaucoup, ne sont presque jamais atteints de cette maladie. D'ailleurs l'auteur pense que « la disette du sel est la cause que les Nations du Septentrion sont beaucoup plus sujettes à la pierre que celles du Midy qui n'en manquent pas et où tous les aliments sont salés : pain, chair, herbes et racines ».

Le doyen rochelais célèbre naturellement les vertus classiques au point de vue de la diurèse de « l'oignon blanc pilé et trempé dans un verre de vin blanc » et aussi « des poireaux qui ont une belle vertu pour chasser hors de notre corps par les urines, les pierres, les sablons et les glaires, qu'il n'y a point de remède qui pénètre plus, qui atténue d'avantage et qui excite plus les urines que ceux-cy ». Précurseur de son concitoyen Bridault qui devait vanter au siècle suivant les qualités apéritives, diurétiques et emménagogues de la carotte, Venette préconise, après Van Helmont, l'usage de ce légume dans le régime des lithiasiques qui se trouveront bien également de l'emploi du fenouil déjà recommandé dans l'Antiquité par Diasconde et au xvi<sup>e</sup> par Rondelet, l'ami de Rabelais.

Enfin, le chapitre de la phytothérapie se termine par l'énumération de nombreux diurétiques froids qui paraissent d'une utilité plus ou moins contestable mais qui néanmoins peuvent contribuer véritablement à la cure de diurèse si profitable aux graveleux.

La thérapeutique proprement dite de Venette comprend d'abord toute une série de petits soins qui ne sont pas négligeables, tels que les lavements, les vomitifs, les purgations qui

devront être « pratiquées par précaution 4 ou 6 fois l'année pendant le printemps ou l'automne ». On se félicitera chez ces malades de la présence d'hémorroïdes dont le flux sera une excellente dérivation naturelle et on devra, à l'instar d'Hippocrate, « saigner des parties inférieures les jeunes gens sujets à la pierre ». Le bain tiède dont on ne devra pas abuser cependant pour ne pas trop déprimer le patient, rend d'immenses services car, ainsi que le dit fort bien l'auteur rochelais : « il dilatera les vaisseaux internes et les disposera à laisser doucement couler par leurs cavités les sablons et les sécrétions glaireuses ». Et chacun sait, médecins ou profanes combien est encore utile cette pratique simple et inoffensive qui apporte tant de soulagement aux patients en proie aux coliques néphrétiques. Ainsi tous ces préceptes thérapeutiques sont parfaitement judicieux et marqués au coin du plus parfait bon sens.

Si Venette vante exagérément les vertus lithontriptiques du sang de lièvre, qui est, d'après lui, « l'animal le plus propre à détruire les semences de pierre que nous avons parmi nostre sang », sacrifiant ainsi à la mode des produits ophératiques que Pline déjà appelait « les remèdes vivants », Venette se borne à prescrire une thérapeutique très discrète et prudente. Il n'ordonne ni la poudre d'yeux d'écrevisses, ni le bézouard « cette pierre ainsi dénommée par les Allemands et qui vient dans le grand coin des yeux des cerfs », ni cette fameuse pierre néphrétique provenant des bords de la rivière des Amazones, dont les Sauvages et les Espagnols disent tant de bien et que nous avons vue si inefficace pour soulager les affres du pauvre Bégon. Il ne prescrit pas davantage le corail ni les coquilles d'œufs, car, remarque-t-il, avec raison, « que peut-on espérer de favorable de toutes les pierres pour détruire celles qui s'engendrent dans nos corps? » et le clinicien de conclure sagement : « En vérité, on n'a pas assez examiné toutes ces matières et l'on donne souvent à yeux clos sur des remèdes, qui, au lieu d'avoir quelques vertus bienfaisantes, en ont non seulement l'inutilité, mais de malfaisantes et fâcheuses. On doit donc les retrancher de nos compositions que l'on nomme lithontriptiques, qui dans cela seront encore assez composées et auront assez de vertu ». Voilà donc un thérapeute qui n'est pas partisan de la polypharmacopée! N'est-ce point là une grande vertu en ce xvii<sup>e</sup> siècle où les mélanges les plus hétéroclites, telle la thériaque étaient préparés avec plus d'aveugle conviction que de raison et d'efficacité chez les apothicaires.

Pratiquement, il ne prescrit guère que la térébenthine et encore, dit-il, il « faut n'en user que deux ou trois fois la semaine » pendant quatre ou cinq mois seulement et plutôt en hiver qu'en été. Il l'administre sous forme de pilules à jeun une heure avant le petit déjeuner. Ce remède qu'il utilise depuis 20 ans, est efficace à la fois contre la goutte et la gravelle. Ce

n'est qu'accessoirement qu'il ordonne aussi quelques gouttes du baume de la Mecque et du baume du Pérou. Or, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les meilleurs auteurs comme Trousseau et Pidoux, ne formulaient pas d'autre traitement à leurs graveleux âgés, atteints de catarrhe chronique de la vessie, car l'essence de térébenthine, comme le dit Mauquat, calme les douleurs, tarit la production du pus et rétablit l'acidité des urines. Et, s'il est vrai qu'elle est contre indiquée dans les affections aiguës du rein, Bouchard lui-même recommandait constamment la térébenthine comme dissolvant des calculs biliaires qui sont fondus par le très classique remède de Durante.

Certes, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, la thérapeutique de la lithiase rénale, s'est enrichie de nombreux solvants de l'acide urique et cette affection a été démembrée en trois groupes suivant la constitution chimique des calculs : phosphatiques, oxaliques et surtout uriques, les plus nombreux et les plus fréquents. Mais il n'en reste pas moins vrai que pendant deux siècles, le traitement fondamental diététique et pharmacologique de la gravelle est demeuré celui que formulait en 1701 le livre posthume du doyen du Collège des Médecins de la Rochelle. Si, au XVIII<sup>e</sup> siècle, Morgagni a donné une bonne description des lithiases rénale et biliaire, si Van Swieten en a précisé l'étiologie, si enfin, Boerhaave — nommé en 1701 professeur de médecine théorique à l'Université de Leyde, l'année même de la publication du *Traité des Pierres* de Venette — a édicté les principes de la diététique des graveleux, n'oublions pas que le Médecin rochelais du XVII<sup>e</sup> siècle peut à bon droit revendiquer sur ces trois Médecins étrangers du XVIII<sup>e</sup>, une très légitime et incontestable priorité.

---



**LE VOYAGE DE LA FREGATE LE MUIRON  
A ALEXANDRIE EN EGYPTE (1798-99)**

raconté par son Médecin ESTRUC

par

G. BARRAUD



Le 30 frimaire an XI (21 décembre 1802) Jean-François Estruc, de Carcassonne-Cité, présentait, devant un Jury présidé par le Doyen René, de l'Ecole de Médecine de Montpellier, rétablie par la Loi du 14 frimaire an III (4 décembre 1794) une Dissertation (Thèse) sur :

Les indications et les contre-indications des vésicatoires.

En même temps, il présentait un « Rapport historique de ce qui s'est passé sur la frégate le *Muiron* au sujet de la peste dans le port d'Alexandrie en Egypte ».

Estruc, incorporé à la suite du Décret de la Convention du 1<sup>er</sup> août 1793, avait servi sur le *Muiron*. Il avait passé l'examen probatoire exigé par le Règlement du 24 vendémiaire an II (15 octobre 1793). Démobilisé en vertu du Règlement du 24 thermidor an VIII (11 septembre 1800) il était venu à Montpellier prendre son grade de Médecin. Son immatriculation ne figure pas sur les Registres de l'Ecole, incomplets pour cette période; on y voit qu'il avait payé ses 2 premières inscriptions, en Germinal et Messidor, sans date d'année (registre S. 118 an VII, an XIII, Inscriptions alphabétiques). Il avait passé la pièce anatomique le 22 et son premier examen le 23 thermidor an X (10 et 11 août 1802) le deuxième, le 2 frimaire an XI (23 novembre 1802) le troisième et le certificat, le 30 du même mois. Ses titres militaires avaient dû lui valoir des dispenses (1).

(1) Renseignements fournis par M. Vidal, Bibliothécaire de la Faculté de Médecine de Montpellier.

Son Rapport intéresse la petite histoire.

En effet, c'est sur le *Muiron* que Bonaparte, prévenu par les siens, ou rappelé par la lettre du Directoire du 7 prairial an VII (26 mai 1799) avait regagné la France.

Anatole France a raconté ce retour dans une nouvelle « La Muiron » (2). Estruc nous raconte le voyage aller et retour de la frégate, qui partie de Toulon, le 30 floréal an VI (19 mai 1798), entrait dans le port de « Malthe » le 24 prairial (12 juin), à Ligoza le 25, en repartait le 1<sup>er</sup> Messidor (19 juin) et mouillait le 14 du même mois (2 juillet) devant Alexandrie, dans le Port neuf; elle y resta jusqu'à la défaite d'Aboukir. Le 16 Thermidor (3 août), elle passa dans le vieux port, pour y être doublée en cuivre et armée en guerre.

C'est dans ce port que, le 18 frimaire an VI (8 décembre 1798) le premier cas de peste fut constaté. Estruc était dans l'Hôpital employé « comme Médecin ».

On installa des Lazarets, des Hôpitaux, on monta des Hangars. Les vaisseaux furent mis en quarantaine absolue le 26 (16 décembre).

Malgré les mesures prises, la maladie faisait rage sur les soldats et les marins.

A bord du *Muiron*, quatre sentinelles empêchaient qu'aucun bateau accostât, et que les embarcations quittent le bord sans autorisation.

Les ordres du Général étaient transmis dans un seau d'eau de mer, suspendu à une corde de paille, « qui, dit-on, ne communique pas la contagion ». De même les vivres frais, que des bateaux turcs étaient autorisés à vendre.

Le ravitaillement se faisait par corvées chaque cinq jours; ces corvées étaient surveillées et isolées.

« Chaque matin, à sept heures, grand branle-bas : tous les « hamacs et les hardes des matelots, des canonniers et du détachement étaient exposés à l'air; en les suspendant tout autour « de la Frégate, et à des cordes placées à cet effet; on lavait tous « les matins la batterie et le tillac, tandis que d'autres nettoyaient soigneusement le faux pont, la fausse Sainte Barbe, « la Sainte Barbe, on faisoit parfumer à l'entre-pont avec la « poudre à canon mêlée de vinaigre, on avoit soin de fermer les

(2) Le *Muiron*, ancien Chébec Vénitien, portait le nom du Héros d'Arcole. Sur ce dernier, on peut lire dans Franklin (Ecoles et Collèges) les vers suivants du marquis de Coriolis, son condisciple au Collège de Juilly :

Plus d'une fois, pourtant, une verge pliante,  
 Au pauvre agenouillé, de ses coups tout meurtri,  
 Démontra son délit à postériori.  
 J'en atteste ton ombre, O victime d'Arcole,  
 Muiron, plus paresseux que pas un à l'Ecole,  
 Oh, que de fois j'ai vu, sous le bouleau rougi,  
 Ce que tu ne montras jamais à l'ennemi.

« écoutes et les hublots, et l'on n'ouvrait qu'environ une heure après, environ, afin de faire échapper la fumée ».

« On faisait jeter tous les cinq jours deux ou trois cent seaux d'eau dans la Frégate, qu'on faisait repomper le lendemain, dans le dessein de s'opposer à la corruption qui auroit été occasionnée par son séjour ».

« Tous les dix jours, on faisait laver les hardes de l'équipage dans de l'eau douce, et les hamacs chaque cinq jours ».

L'air était renouvelé par des tuyaux de ventilateurs placés par les écoutes.

Mais les précautions se relâchèrent.

Le 26 floréal (15 mai), cinq mois après le début de l'épidémie, un matelot, Viton, canonnier, de 50 ans, profitant d'une corvée, fut à la ville acheter du cuir, et s'enivra. Le lendemain, il était malade.

« Cela me suffit pour en connaître la cause » dit Estruc, qui montre là qu'il connaissait son Ambroise Paré.

« Cet Homme, d'un tempérament bilioso-sanguin, et qui ne se rappelait pas avoir jamais été malade, je le trouvai dans la tristesse et un accablement extrêmes, douleur de tête très vive, surtout à la région frontale, les yeux un peu jaunes, le visage animé, la bouche amère, des nausées et des vomissements ».

Ce malade, signalé, fut évacué sur un bateau, où un Officier de Santé du Lazaret fut chargé de le voir. Le quatrième jour, un bubon à l'aîne signalait le diagnostic; le malade fut amené au Lazaret et y mourut le 2 prairial (21 mai).

Dès son évacuation, tous les endroits où il avait passé furent lavés, les tirevielles (cordes à nœuds servant d'appui) qu'il avait touchées pour monter du faux pont et descendre dans le canot, furent jetées à la mer.

Tout l'intérieur de la Frégate fut passé à la chaux; les voisins et amis du malade isolés sur un autre bateau.

Quatorze jours se passèrent sans incidents; on commençait à croire le danger passé.

Le 10 prairial (29 mai) sept matelots furent reconnus malades. Estruc signala l'épidémie. L'Administration lui envoya un Officier de Santé de troisième classe, Chef de Service, pour enquête.

« Ce Citoyen, arrivé le long de notre bord, demanda à voir nos malades, mais à une distance si éloignée, qu'il pouvoit à peine distinguer la figure, de cette position. Il dit aux uns qu'ils avoient la peste, aux autres qu'ils n'avoient rien ».

« Je laisse à penser dans quel état étoit le moral de ceux qu'il avoit jugés pestiférés ».

Sur l'ordre de ce Médecin, une revue générale fut passée le soir même à tout l'équipage; mais à cause de la nuit, les malades ne purent être évacués. Dans la nuit tous les sept avoient des bubons.



Estruc et son Commandant demandèrent l'évacuation du vaisseau.

Quatre autres cas, vite suivis de mort, éclatèrent avant le débarquement.

Un Officier (Dulaurent) et son domestique, qui restèrent sur la Frégate, furent atteints et moururent.

A terre, l'équipage fut distrait; on organisa des jeux, on cachait les nouveaux cas.

Vingt-cinq matelots, guéris de la peste, furent envoyés à bord pour le nettoyage et la désinfection.

Le Muiron fut nettoyé, raclé, parfumé en versant « de l'acide sulfurique sur du muriate de soude », lavé au vinaigre, aéré, vidé de tout objet suspect.

L'épidémie touchait à sa fin. On avait d'ailleurs passé la Saint Jean, et dans le pays, on pensait qu'à cette époque la contagion n'existait plus. Le 2 thermidor an VIII (20 juillet 1799), il n'y avait pas eu de nouveau cas depuis 36 jours.

« Nous aperçumes 90 bâtiments Turcs, tant de guerre que de transport, qui se dirigeoient vers Aboukir ».

Un détachement fut envoyé vers la ville se mettre aux ordres du Commandant du fort; il fut anéanti.

« Il y eut cependant une affaire si considérable à Aboukir que tous les Turcs furent défaits ».

Le Muiron reçut le même jour ordre de se préparer à mettre sous voile dans les 24 heures.

Le 26 thermidor (13 août), il passait au port neuf, et le 6 fructidor (23 août) il se mit à la voile pour la France « avec la Frégate la Carrère et les deux avisots la Revanche et l'Indépendant, ayant à bord deux cent passagers de tout grade ».

« Ce fut après 37 jours de navigation que le mauvais temps nous obligea à relâcher à Ajaccio en Corse, où je reçus du Général Gantheaume ordre de débarquer tous mes malades, ce qui fut bientôt fait, car je n'avois eu que quelques fièvres gastriques bilieuses dans la traversée, et qu'il ne me restoit qu'un scorbutique que je débarquai ».

« Le vent contraire nous fit rester dans cette rade jusqu'au 16 vendémiaire (8 octobre) au matin, que nous partimes pour la France, où nous débarquâmes nos passagers le 18 à Saint-Raphael, petit village dans le golfe de Fréjus, département du Var ».

« Nous partimes le lendemain pour Toulon, où nous arrivâmes le 20, où nous fîmes vingt-six jours de quarantaine ».

Tel est, résumé, le récit d'Estruc.

Il est remarquable que l'Auteur ne fait, en 1802, date de sa thèse, aucune allusion à la présence à bord de Bonaparte, à son débarquement à Fréjus, sans observer de quarantaine.

Bernadotte accusa Bonaparte d'avoir abandonné son Armée

et d'avoir enfreint les Règlements sanitaires; il demandait qu'il passât en Conseil de guerre.

Notre Confrère avait dû en entendre parler, au moment où déjà Napoléon perçait sous Bonaparte...

Evidemment son rapport portait sur la peste; mais il raconte cependant son voyage et il est vraiment bizarre qu'il n'ait fait aucune allusion à un événement pourtant si gros de conséquences.

Nous ne savons rien de la vie d'Estruc. La date de sa naissance n'a pas été retrouvée sur les Registres de l'Etat civil de Carcassonne-Cité (1). La date de sa mort nous est inconnue.

Le nom d'Estruc, comme ceux d'Astruc et d'Astre, était répandu dans la région de Carcassonne; il y a encore des Astruc et des Astre.

Un Estruc figure comme bienfaiteur de l'Hôpital de Carcassonne.

Notre Auteur avait donné sa thèse à un de ses camarades, Cau François, étudiant à Montpellier, fils et petit-fils de Maîtres Chirurgiens de Bram.

C'est dans les papiers de celui-ci, allié à ma famille, que je l'ai retrouvée; et j'ai cru intéressant de la résumer pour les fervents de la petite histoire.

---

(1) Le Dr Paul CAYLA, l'historien bien connu, a cherché dans les Archives de la Cité. Il n'a rien trouvé.



**MEDECINE POPULAIRE  
ET SAINTS GUERISSEURS DE LA FOLIE  
EN BRETAGNE**

par

M. P. DELAMARRE



A l'heure où les progrès de la thérapeutique psychiatrique s'affirment de jour en jour, il nous a paru intéressant de relever les coutumes et les croyances de la médecine populaire et du culte des Saints guérisseurs de la folie en Bretagne.

Malgré les progrès du matérialisme de notre vie moderne et les efforts du Clergé pour faire disparaître des coutumes, qu'il considère comme des survivances d'un néo-paganisme chrétien, il s'en faut de beaucoup que celles-ci soient complètement tombées en désuétude. C'est ainsi que le D<sup>r</sup> Robet, dans sa thèse inaugurale : « la Médecine populaire et les Saints Guérisseurs de la maternité en Bretagne » (1936), signale qu'étant de garde à l'Hôpital Tenon, il eut la surprise de voir arriver, un soir, un enfant sur le front duquel une large plaque de sang séché témoignait du séjour qu'y avait fait pendant deux jours un pigeon ouvert à moitié. Nous-mêmes, lors de notre internat à l'Asile de Saint-Méen, près de Rennes, nous avons eu à diverses reprises l'occasion d'observer des malades porteurs de diverses médailles de Saints locaux qui devaient les guérir de leur folie, et nous avons également souvenir d'un dément sénile agité dont le front portait encore les traces de l'application d'un emplâtre dont nous ne pûmes d'ailleurs connaître la composition, — jalousement gardée secrète par le vieux guérisseur qui l'avait appliqué —.

Quelques facteurs jouent, croyons-nous, un rôle important dans la survivance de ces croyances. C'est tout d'abord le caractère mystique et facilement crédule des Bretons. D'autre part, le renom d'incurabilité, que la folie a eu pendant longtemps,

même auprès de nombre de médecins, et a encore auprès du public, incite les parents et l'entourage des malades à avoir recours aux remèdes populaires avant de se confier à la médecine officielle sous la forme de l'internement. Par surcroît, la folie fut considérée fréquemment comme une manifestation de la colère divine, de la possession diabolique ou de l'envoûtement d'un ennemi, d'où le recours aux Saints et aux pratiques de la magie.

Les pratiques de la magie sont les plus jalousement tenues secrètes et c'est pourquoi elles semblent, à priori, moins en faveur que ces Saints guérisseurs.

Les guérisseurs ou rebouteux ont recours soit à la magie noire, soit et le plus souvent à la magie blanche. Un certain nombre d'entre eux tient de par leur seule naissance le don précieux de guérisseur. C'est ainsi que, dans les Côtes-du-Nord, le septième enfant d'une même famille (à la condition que les six premiers soient du même sexe et le septième d'un sexe différent) a le don de pouvoir guérir en « décomptant ». Il s'agit là d'une pratique de la magie blanche : le décompteur tourne de gauche à droite autour du malade, en comptant à l'envers, et fait à chaque tour une invocation aux bons anges; le nombre de tours, les saints auxquels s'adressent les prières, la forme de celles-ci varient suivant la maladie que l'on désire guérir. Toutes les personnes nées suivant une présentation du siège et les pieds en avant peuvent également pratiquer cette opération (D' Lejeune).

L'arsenal thérapeutique, mis en œuvre par la médecine populaire, est fort varié : les talismans, les pierres, les plantes y entrent pour une part importante; les arbres ne sont plus guère usités.

Dans toute la Bretagne, il est classique de prévenir ou de guérir les coliques des nourrissons par un morceau de pain grillé qui doit être changé tous les deux jours; mais cette propriété peut s'étendre à d'autres maladies, car nous avons vu, à Saint-Jouan-des-Guéréts, ce même morceau de pain maintenu sur le front d'un enfant atteint de broncho-pneumonie, compliquée de délire fébrile. Par contre, en Basse-Bretagne, ce morceau de pain de seigle, grillé sur un feu de charbon, protège contre les maléfices qu'il absorbe, à condition d'être changé tous les jours.

Dans le Finistère, la pierre de « coadrie », ou staurotide, petite pierre portant l'image de la croix en relief, a la réputation d'écarter les maléfices, de protéger contre les sorts; on en trouve également à Baud dans le Morbihan.

Il n'est pas jusqu'aux trouvailles préhistoriques qui n'aient été douées de vertus guérisseuses; c'est ainsi qu'aux environs de Quimperlé les haches de pierre taillée étaient soigneusement conservées par les heureuses personnes qui les découvraient, car entre autres propriétés elles avaient le pouvoir de guérir l'épilepsie et la rage.

Mais ce sont surtout les plantes qui sont encore fort en honneur et la pharmacopée populaire est très variée; presque toutes les plantes peuvent s'appliquer à un cas particulier. En ce qui concerne les maladies mentales, celles qui sont encore employées sont les suivantes : l'hellébore blanc, la bétaine, la sauge et le gui. Elles s'emploient soit sous forme d'emplâtre, soit sous forme de tisane. Enfin le mélange savant des « herbes de la Saint-Jean », cueillies suivant les règles traditionnelles et consacrées, guérit à peu près toutes les maladies. Ces plantes ne sont plus employées par la pharmacopée officielle; il s'en faut pourtant beaucoup que les propriétés que leur prête la crédulité populaire ne soient réelles. C'est ainsi que le gui, outre ses vertus dans les affections cardio-rénales, serait un médicament assez efficace de l'épilepsie dont les crises diminueraient en intensité et en fréquence (P<sup>r</sup> Guiart). Par contre l'infusion de sauge qui, selon les traditions populaires, aurait des propriétés calmantes, a, au contraire, des effets excitants comparables à ceux d'une infusion de thé ou de café.

Plus bizarre est le remède utilisé dans l'épilepsie par un certain nombre de pêcheurs de la Côte d'Emeraude; il s'agit du gui marin, sorte de goémon, croissant sur le dos de certains crabes, mais il doit être détaché le jour de Pâques, à trois heures du matin, par une personne à la conscience pure.

En Ille-et-Vilaine et dans la Loire-Inférieure, la graine de chanvre, mélangée à du cidre chaud, est employée pour calmer les agitations les plus violentes, mais ce remède n'est plus guère utilisé par suite de la quasi-disparition de la culture du chanvre. Sebillot raconte plaisamment que cette vertu soporifique fut utilisée en 1815 par les paysans qui en faisaient boire aux Prussiens occupant (déjà!) ces contrées et en profitaient pour leur jouer de bons tours pendant leur sommeil.

Le culte des arbres est complètement tombé en désuétude, même le vieux rite au passage a disparu.

Le transfert des maladies sur les animaux conserve encore des adeptes pour la coqueluche et la tuberculose mais il n'est pas employé contre la folie. A propos des animaux, citons cependant un adage que l'on entend encore quelquefois en Ille-et-Vilaine : « Sa mère lui a fait manger de la cervelle de pie », dit-on à propos des enfants idiots ou imbéciles, survivance d'une vieille croyance qui voulait que ces pauvres malheureux aient été nourris ainsi.

A côté de ces pratiques populaires, il faudrait placer les sources et les rochers, mégalithiques ou non, mais leur étude est indissolublement liée au culte des Saints guérisseurs. Le culte des fontaines, des sources et des rochers a, en effet, été christianisé sous l'influence du clergé et, actuellement, au lieu d'être honorés pour eux-mêmes, rochers et fontaines, le sont pour le Saint qu'ils représentent. Il a suffi de placer une croix

sur le rocher, une chapelle ou simplement une statue près de la fontaine pour que le culte se trouvât transformé.

On ne compte plus les saints d'origine celtique; ils sont aussi nombreux que les sables de la mer (Le Braz). Mais il n'y en a guère que cinq, dont la canonisation ait été valablement reconnue et enregistrées par la Cour de Rome, ce qui n'empêche pas la multitude des Saints d'être localement l'objet d'un culte très suivi. Chacun d'eux est doué de son « arwess » ou spécialité curative, toujours très limitée, et pouvant reconnaître des origines différentes : les uns étaient guérisseurs pendant leur vie, dans d'autres cas, un fait saillant de la vie ou même de la mort du Saint a été le point de départ de leur vertu guérisseuse, mais bien souvent il s'agit simplement d'un jeu de mots : ainsi saint Méen guérit les maladies de la peau, saint Urlou les rhumatismes qui font hurler, — parfois d'une antithèse, saint Gildas surnommé « le sage » guérit la folie — d'autres fois, c'est une particularité dans la représentation du saint : ainsi saint Mamert qui est toujours représenté se tenant les entrailles guérit les coliques, saint Livertin se tenant la tête guérit la migraine —. Aussi nombreuses que les Saints sont les manifestations de leur culte, chacun d'eux ayant ses préférences propres en ce qui concerne les gestes, les prières et les offrandes dont doit s'agrémenter le culte qu'on leur rend.

Toutes ces manifestations se développent généralement à la faveur de pèlerinages que l'on promet au saint qui guérit, mais l'on se rend discrètement à l'humble chapelle qui l'abrite. Ce n'est pas aux grands pardons tels ceux de Sainte-Anne d'Auray, de Rumengol, de la grande Troménie, de Locronan, que l'on observe les vrais pèlerins. Les seuls malades mentaux que l'on y voit ne se trouvent pas parmi les pèlerins, mais dans la cohorte des mendiants; ce sont des idiots ou des imbéciles qui viennent là, non pour prier, mais pour quémander la charité des croyants.

Parmi les gestes à accomplir obligatoirement pour obtenir la guérison celui qui est le plus fréquemment employé, et aussi le plus simple, consiste à faire toucher à la partie malade, donc la tête, la statue du bienheureux. C'est ainsi que l'on pratique à Bourbriac où saint Briac est invoqué pour guérir les épileptiques et les fous. A Lorcarn, c'est l'imposition, par le prêtre, des reliques de saint Hernin sur la tête du patient qui le guérit de sa folie. Près de Pontivy, à Saint-Stival, une cloche de cuivre, le « bonnet de saint Meriadec » est également appliquée sur la tête des sourds, des migraineux et des fous.

De cet attouchement rapprochons le geste de placer la tête dans une cavité, pratique qui rappelle le vieux rite du passage. — A Saint-Broladre (Ille-et-Vilaine) l'on passe la tête des enfants atteints depuis longtemps de convulsions, dans le trou de la muraille de la chapelle de Saint-Guignefort; à Saint-Cado, cette pratique s'étend aux adultes qui introduisent leur tête dans

l'excavation que présente un bloc de pierres agglomérées, dit « autel de saint Cado » pour que leurs enfants ne deviennent pas idiots ou imbéciles. Lorsque l'on veut invoquer saint Tromeur qui subit le martyre de la décollation, c'est dans un trou placé sous le bénitier qu'il faut introduire la tête. Comme nous l'écrivions ci-dessus, ces pratiques ont quelques analogies avec le vieux rite du passage; rappelons à ce propos que saint Menoux auquel est dédié le fameux débredinoire fut évêque de Quimper, mais n'est pas honoré en Bretagne.

La déambulation est également fréquemment imposée. En faisant trois fois (déambulation numérique) le tour de l'église de Saint-Léonard, le pèlerin guérit de la chorée. Pour guérir de l'épilepsie la pratique est un peu compliquée, car, c'est à minuit qu'il faut faire le tour de la chapelle de Saint-Godolphin, puis aller se prosterner au pied de l'autel. De même, à Elven (Morbihan) où, pour guérir de l'épilepsie, de la folie et des maux de tête, il fallait balayer ou faire balayer la chapelle de l'ancien château en arrosant le sol avec de l'eau bénite; cet acte commençait avec la messe qui y était célébrée; à la fin le balayeur jetait au vent une poignée de poussière et pour le payer de ses peines il devait être guéri dans les huit jours.

D'autres gestes sont beaucoup moins compliqués; ainsi dans toute la Basse-Bretagne on vend des petits pains consacrés à saint Claude que l'on fait manger aux enfants arriérés pour leur développer l'entendement et leur délier la langue.

Citons deux gestes, encore usités actuellement, et qui sont sans rapport avec le culte des Saints. En Haute-Bretagne, lorsque sonnent les cloches du baptême, le parrain et la marraine doivent s'embrasser sous le porche pour que le jeune baptisé ne devienne pas innocent. A Callac (Finistère), lorsque les jeunes gens donnent des doutes sur leur intégrité mentale : premières crises convulsives, bizarreries du caractère... on les conduit au pied du grand autel de l'église paroissiale et le prêtre récite la page d'évangile : « Heureux les pauvres d'esprit »... en leur tenant l'étole au-dessus de la tête; la lecture terminée le prêtre leur fait embrasser l'étole.

Ainsi que nous l'avons signalé à propos du culte des fontaines très souvent elles sont accolées aux chapelles des saints ou placées sous leur protection par une statue du saint. Et les gestes du culte des saints se trouvent ainsi intimement mêlés aux gestes du culte de l'eau. A Saint-Hernin, la statue du saint du même nom s'élevant tout contre la fontaine sacrée, il faut lui laver la tête à trois reprises différentes pour obtenir la grâce demandée. La statue de saint Gildas (Saint-Guelpat), à Carnoët-Locarn, est flanquée de deux chiens; il faut les embrasser, puis aller boire à la fontaine voisine. Au Folgoët, c'est un morceau de pain dur qu'il faut tremper dans l'eau de la fontaine qui jaillit sous la statue de Notre-Dame du Folgoët, pour obtenir la guérison des

enfants idiots; car c'est dans cette fontaine que le jeune innocent Salaïm trempait son pain dur en invoquant la Sainte Vierge.

A Josselin, c'est une pratique beaucoup plus théâtrale et mystérieuse qui était employée pour guérir les Aboyeuses. Il fallait d'abord amener de force les aboyeuses pour leur faire toucher des lèvres la châsse de Notre-Dame du Roncier; cela suffisait déjà, paraît-il, pour les calmer un peu. Ensuite, on les conduisait à la fontaine, située à une centaine de mètres, et, à l'aide d'une écuelle, on leur lavait les mains et la figure avec l'eau qui est assez fraîche. On leur en faisait également boire quelques gorgées, mais la lotion était essentielle. Après cela les malades étaient guéries, du moins pour une année, car il pouvait y avoir récurrence. Remarquons deux points intéressants qui montrent que cette pratique n'était peut-être pas aussi dénuée d'observation médicale qu'elle le semble de prime abord : les rites compliqués convenaient fort bien au psychisme des aboyeuses, et la possibilité de récurrence avait été prévue. Aujourd'hui, il n'y a plus d'aboyeuses, à Josselin, mais on conduit encore au sanctuaire des idiots et des imbéciles en espérant qu'ils trouveront la raison en buvant l'eau de la fontaine consacrée.

A Moncontour, saint Mathurin, patron de l'église paroissiale, est également invoqué contre la folie. Il faut embrasser la statue du saint, boire un peu d'eau de la fontaine et surtout parer sa boutonnière d'une petite image du saint, en plomb, décorée de rubans et de fleurs. Signalons que c'est tout près de Moncontour, à la chapelle de Notre-Dame-du-Haut que l'on trouve tout une série de Saints guérisseurs : saint Mamert, invoqué pour les coliques, soutient ses entrailles; saint Livertin, imploré pour les migraines, se tient la tête à deux mains; saint Méen guérit les maladies de peau; saint Lubin les rhumatismes.

Tous ces rites sont accompagnés ou suivis de prières, non seulement des invocations officielles mais de prières traditionnelles, que connaissent bien les pèlerins par procuration et les mendiants. Ainsi que chaque saint a son pouvoir, il semble que chaque maladie ait une prière. A Locminé (Morbihan), dans la chapelle de Saint-Colomban, au-dessous de la statue du saint, on peut lire la litanie suivante :

« Saint Colomban, patron de Locminé, priez pour nous » !

« Saint Colomban, patron des imbéciles, priez pour nous » !

Attenantes à cette chapelle, on montre encore les vestiges des loges grillagées où étaient enchaînés les fous agités durant la neuvaine qu'ils y venaient passer. Pendant leur séjour, ils étaient nourris par la charité publique stimulée par le curé du village.

Gestes et prières s'accompagnaient souvent d'offrandes. Celles-ci se sont peu à peu réduites à l'aumône et au cierge. Mais autrefois chaque sanctuaire avait son offrande spéciale dont quelques-unes fort pittoresques. C'est ainsi qu'à Saint-Gilles-Plizeaux où l'on honore saint Gilles, guérisseur des épileptiques, on offrait



autrefois des volailles; les malades faisaient le tour de l'église, les hommes portant un coq, les femmes une poule. A l'issue de la messe, la procession se terminait et les volailles étaient placées dans une cage disposée au fond du sanctuaire et vendues le lendemain au profit de la fabrique paroissiale.

A Saint-Gilles-Vieux-Marché, où l'on honore encore le même saint, on se contentait de louer les animaux pour une messe.

Saint Gilles, qui est décidément le grand patron des fous et des épileptiques, est encore honoré par le port de l'étoile de Saint-Gilles, variété d'étoile de mer que l'on porte attachée au cou, mais il faut de plus adresser chaque matin au saint une invocation particulière.

Telles sont les pratiques qui entourent le culte des Saints guérisseurs de la folie en Bretagne; nous avons vu qu'elles sont aussi variées que le nombre des Saints est grand.

Nous venons d'énumérer les Saints guérisseurs, mais nous voudrions encore dire un mot d'un saint qui pourrait être, non pas un guérisseur, mais plutôt un protecteur. Il s'agit de saint Yves de Tréguier. Monsieur Yves Hélyory de Prompt Secours est en effet l'avocat des gens mal jugés, le grand redresseur de torts, la plus haute incarnation de la justice. Ne voilà-t-il pas un merveilleux patron pour tous nos paranoïaques et autres persécutés? Il est vrai que, pour rendre hommage au saint et pour lui demander une grâce, il faut, au cours du pèlerinage du Minihi-Tréguier, passer à genoux au-dessous de son tombeau. C'est là une épreuve qui ne conviendrait guère au caractère altier de la plupart de ces malades. Cependant le pouvoir de saint Yves est très étendu et vaudrait bien une telle peine, car il fait partie des Saints tout-puissants, les Saints « tu-pé-du » (littéralement : d'un côté ou de l'autre) que l'on invoque au cours de messes noires pour obtenir la mort de ses ennemis.

Le pouvoir guérisseur des Saints, leur arwess, n'est pas immuable; le saint peut changer de spécialité (P<sup>r</sup> Guiart); aussi terminerons-nous cette étude en relatant la mutation de parrainage que nous avons observée à propos de saint Méen. D'après les iconographies anciennes saint Méen, dont le sanctuaire est situé à une trentaine de kilomètres de Rennes, guérissait le « mal Saint-Méen », dermatose que les uns croient être la lèpre, les autres une affection pellagroïde. De nombreux pèlerins accourus du Maine, de la Beauce, de la Touraine, venaient chercher une guérison miraculeuse près du saint, et le pèlerinage devant se faire à pied et en demandant l'aumône, un abri, le petit Saint-Méen, fut créé aux portes de Rennes. Le pèlerinage tombant en désuétude, des simples d'esprit furent placés dans la fondation du petit Saint-Méen dès 1722. Par la suite le petit Saint-Méen ne reçut plus que des aliénés, et ce sont les anciens bâtiments transformés et agrandis qui ont donné l'Asile Départemental actuel. Aussi l'expression aller à Saint-Méen a-t-elle la même valeur

qu'aller à Charenton. De telle sorte qu'auprès du public ce saint a perdu son pouvoir de guérir les maladies de peau pour prendre celui de guérisseur de la folie. Ce transfert est maintenant admis par les iconographies contemporaines.

---



## UNE IDYLLE INCONNUE DE GUILLAUME DUPUYTREN

par

le Docteur Léon DELHOUME



*Paris, ce 1<sup>er</sup> prairial an IX (21 mai 1801).*

Je ne puis, Monsieur, résister au désir que j'ai de m'entretenir un instant avec vous. Vous ne doutez pas que l'amitié que j'ai pour ma sœur ne me fasse partager vivement ses plaisirs et ses peines. Je la trouvais si heureuse, il y a six semaines, d'être aimée de la personne de qui elle avait fait choix, de celui en qui je reconnaissais toutes les qualités nécessaires pour la rendre heureuse. L'amour, me disais-je, peut quelquefois s'abuser, mais l'amitié, étant un sentiment plus réfléchi, doit bien mieux juger. Je vous regardais déjà comme un frère, et je désirais chaque jour voir fixer celui où je pourrais vous donner ce doux nom et vous témoigner sans crainte, sans détour toute l'amitié que vous m'avez inspirée. Pourquoi faut-il que les ordres d'un père, d'une mère viennent renverser toutes mes espérances, celles de ma sœur, je puis dire celles de mon père, de ma mère, car je sais qu'ils voyaient avec plaisir votre attachement pour ma sœur.

Je remarquai qu'il fallait que vous ayez plu à mon père puisqu'il la laissait s'entretenir des soirées entières avec vous, sans paraître s'en inquiéter. Madame Chaussier lui fit le plus grand plaisir le jour qu'elle lui apprit que vous aimiez sa fille; il eut toujours pour principe de ne pas forcer ses enfants dans leurs choix, mais bien de les y guider. Il nous a toujours dit qu'il préférerait pour gendre un jeune homme qui, avec de bonnes mœurs, aurait des talents et qui aurait fait son état de lui-même, à celui qui, ayant beaucoup de fortune de ses pères, ne sait souvent que la dissiper. Il ne pensa pas même à demander ce qu'était, ce qu'avait votre famille; il lui suffisait de remarquer en vous toutes qualités nécessaires pour faire le bonheur d'une femme vertueuse, sans autre ambition que de plaire à son mari, et de bien

élever ses enfants. Ah! si tous les pères de famille pensaient de même, il n'y aurait pas tant de mariages malheureux.

Mon père croit de cette manière contribuer au bonheur de ses enfants. Le vôtre prend une route bien différente, et croit aussi faire le bonheur de son fils; l'un des deux s'égare; je ne crois pas que ce soit le mien. Mais mon inexpérience pourrait m'abuser; je vous engage à faire décider cette thèse par des personnes dont vous aurez reconnu la sagesse et l'expérience, car nous cherchons tous le bonheur, mais nous le cherchons souvent où il ne se trouve jamais.

Nous devons respecter les auteurs de nos jours, nous leur devons l'obéissance sur toutes les choses qui peuvent se commander, mais ont-ils reçu du ciel le droit de nous tyranniser? Un père qui aime tendrement son fils, peut-il, sans lui donner aucunes raisons valables, lui défendre de s'unir à celle que son cœur a choisie, et sans savoir si elle en est indigne? Commande-t-on à ses sentiments?

Un père a toujours le droit de faire des objections à son fils dans une affaire aussi importante que celle du mariage; si le vôtre vous eût écrit : « Mon fils, l'amour que tu as pour M<sup>lle</sup> B... peut t'abuser; elle ne possède peut-être pas les qualités que je désire que tu rencontres dans ton épouse, sa famille ne mérite peut-être pas l'estime que tu as pour elle; je te demande, j'exige même de toi d'attendre un an, dix-huit mois avant de former aucun engagement avec elle; si tu es, ainsi que la jeune personne, toujours dans les même sentiments après ce délai, je te donne ma parole de te donner mon consentement. » Le sacrifice eût été dur pour deux cœurs tendrement unis, mais la tendresse filiale vous en eût fait un devoir, et l'amitié vous y eût engagé.

Mais votre père ne vous demande pas des sacrifices; il vous fait un devoir, une loi, de lui sacrifier vos sentiments, de ne penser, de n'agir que d'après lui, de n'aimer que celle qu'il voudra que vous aimiez. Sans connaître ma sœur, il vous défend de la voir. Je crains bien que toute votre tendresse ne le puisse faire changer d'avis, et que si vous ne voulez vous marier sans son aveu, nous ne soyons forcés de renoncer pour jamais à tous nos doux projets. Croyez que je partage bien tendrement tous les chagrins que vous éprouvez de votre famille, et que si cette lettre pouvait les alléger, mes vœux seraient exaucés.

J'attends de vos nouvelles avec la plus vive impatience; je serai toujours votre amie, que ne puis-je dire votre sœur; Adieu.

P. B.

Je ne vous dis rien de ma sœur; je voudrais la consoler; je vous en laisse le plaisir, mais je ne pourrais vous remplacer. Venez sécher ses pleurs et faire cesser ses soupirs.

P. B.

DUPUYTREN A M<sup>lle</sup> P. B.

Je viens de recevoir votre lettre, Mademoiselle; le motif qui vous l'a dictée me pénètre de reconnaissance pour vous; il n'est aucun sentiment dont vous m'entretenez que je n'avoue, qui ne m'offre un motif de consolation dans un moment où toutes mes espérances de bonheur s'éloignent, où toute ma peine me vient de ceux en qui j'avais placé ma confiance tout entière.

Je ne crois pas avoir besoin de vous dire que je trouve louables les sentiments que j'ai pour votre sœur et très honorable et sortable l'union qui m'attacherait à elle. Tout me dit aussi qu'elle serait fortunée; mais hélas! ce n'est pas moi qui ai besoin d'en être convaincu; mon cœur m'en a plus dit à ce sujet que votre raison, et n'ai-je pas fait inutilement entendre la voix de l'un et de l'autre à mes parents?...

Nous n'avons, vous et moi, qu'une pensée, qu'un seul désir et, si nous différons d'opinion, ce ne peut-être que sur le choix des moyens à employer pour réaliser nos vœux. Mes parents pensent que je ne dois songer à me marier que quand je serai sûr des moyens de me procurer, à mon épouse et à mes enfants, si j'en ai, une existence et une aisance honnêtes. Personne ne peut leur ôter le droit de me conseiller et tout le monde sera d'accord, ce me semble, que leur conseil est bon.

Je pense avec Madame Chaussier et toute votre famille que je possède dès à présent ces moyens, et que l'avenir, malgré toutes ses chances, n'en offre aucune qui doive me détourner du projet de m'unir à Thérèse. C'est là le point d'opposition entre eux et nous; ils pensent que ma place est précaire, que les appointements peuvent en être réduits ou qu'elle peut même être entièrement supprimée dans la prochaine organisation de l'instruction médicale; que mon état est de nul rapport d'ici à dix ans, et ils me font un tableau effrayant de la situation dans laquelle je tomberais dans le cas où je perdrais la première, le second ne pouvant m'être d'aucune ressource d'ici à longtemps. On ne peut nier, Mademoiselle, que les événements qu'ils redoutent ne puissent arriver. Je doute, il est vrai, qu'ils puissent jamais avoir les conséquences fâcheuses qu'ils en regardent comme une suite nécessaire; mais leurs doutes, leurs craintes, ne prouvent-ils pas beaucoup d'amitié pour moi, un grand désir de me voir heureux?

Ce refus dans lequel ils persistent, malgré les raisons multipliées que je leur ai données, malgré mes instances accompagnées de tout ce qu'une confiance et une déférence des plus complètes peuvent leur donner de force, est le sujet des plus vives inquiétudes que j'aie encore éprouvées. Mais, Mademoiselle, quel est, après tous les moyens que nous avons employés, celui qui pourra lever un obstacle imprévu, si accablant pour quelqu'un

qui n'a jamais rien désiré faiblement et aux désirs duquel les qualités de votre sœur donnent une nouvelle vivacité. Votre lettre paraît écrite dans la vue de me conseiller de passer par dessus l'opposition peu raisonnable de mes parents et de ne pas me faire, par trop d'obéissance, leur victime malheureuse. Avant de me déterminer en faveur du parti que vous me conseillez, il faut que j'en examine avec vous les conséquences et que nous cherchions ensemble s'il ne m'en reste pas d'autre à suivre.

Les conséquences de l'emploi de votre moyen seraient inévitablement de nous aliéner, Thérèse et moi, toute ma famille, et en supposant, comme quelqu'un l'a dit, que ce sentiment de l'autorité paternelle méprisée fit place avant peu à celui de la tendresse, nous n'en serions pas moins malheureux pendant que durerait leur ressentiment. Mais mes parents sont éloignés; Thérèse et moi serons par cela même moins exposés aux effets de leur mécontentement et, après tout, je trouverai dans l'amitié de votre famille de quoi me dédommager de la perte de celle de la mienne. Ah! Mademoiselle, il faudrait n'avoir jamais été tendrement aimé de ses parents, il faudrait ne les avoir jamais aimés soi-même pour offrir ou pour se contenter de semblables consolations! J'ose me flatter que je mériterais, que j'obtiendrais même l'amitié de tous ceux qui composent notre famille; mais pourtant si dans une cause aussi juste que celle que je soutiens, si malgré les égards que j'ai pour ma famille, je venais à me l'aliéner, qui oserait me répondre que la vôtre ne changerait jamais à mon égard! qui oserait m'assurer que j'inspirerais plus de confiance à votre famille que je n'ai su en inspirer à la mienne, lors surtout que j'aurais méprisé le plus saint des devoirs, l'autorité d'un père? Et si, par un malheur que mille causes peuvent faire naître, ces fâcheux pressentiments se justifiaient un jour, dites, quel sort serait plus affreux que celui de votre ami, habitué dès son enfance à n'exister que pour l'amitié de ses parents, de ceux qui l'entourent, privé pour lors de toutes ces ressources et réduit à gémir de n'avoir plus de famille.

Je m'arrête; ces réflexions sont trop pénibles. Le moyen dont il s'agit n'est pas celui qui doit conduire au bonheur, à la tranquillité, Thérèse et votre ami. Mais il en est un autre qui consiste à faire consentir mes parents à cette union si ardemment désirée. Ils s'y sont refusés, il est vrai, jusqu'à ce jour et d'une manière un peu dure pour moi, dont toutes les pensées, toutes les actions ont eu pour but de leur plaire. Mais, Mademoiselle, ne leur dois-je pas en ce moment d'écarter les formes dont ils ont accompagné leur refus, pour ne faire attention qu'à leur droit. Il est bien vrai que rien ne saurait le leur enlever, et que pour être heureux, votre sœur et moi, il faut qu'ils consentent à notre union, nous ne devons pas nous lasser de le demander. Peut-être ils ne nous ont si obstinément refusé que parce que nous nous y sommes mal pris...

DUPUYTREN.

Lorsque s'ébauchait cette idylle entre Guillaume Dupuytren et cette mystérieuse inconnue, dont le nom sans doute ne sera jamais révélé, quelle était la situation du jeune étudiant? Avait-il comme le souhaitaient ses parents pour l'autoriser à fonder un foyer, les ressources nécessaires et un avenir certain?

La tourmente révolutionnaire avait complètement bouleversé l'enseignement médical en supprimant toutes les anciennes institutions : facultés, académies, en août 1789.

Ce fut Vicq d'Azyr qui fit une première tentative pour leur réorganisation en 1790, et présenta devant l'Assemblée Nationale un plan de constitution dont l'auteur était Chaussier. Mais c'est seulement en 1794 que la Convention chargea Fourcroy de reconstituer l'enseignement médical en France et d'organiser une « Ecole de Santé ». L'illustre chimiste appela dans le comité d'instruction publique l'auteur du projet de 1790, Chaussier, qui rédigea le rapport et le projet de décret. Le rapport de Chaussier fut imprimé et lu à la tribune de la Convention le 7 frimaire an III (27 novembre 1794). Chaussier préconisait la création d'une seule école à Paris, « l'Ecole centrale de Santé ». Mais un certain nombre de membres de la Convention, opposés à une centralisation excessive, demandèrent la création d'écoles semblables à Montpellier et à Strasbourg. Le rapport modifié fut finalement adopté le 14 frimaire an III (4 décembre 1794).

François Chaussier était né à Dijon en 1746, et après des études très sérieuses à Paris, était revenu s'installer dans sa ville natale où il avait rapidement acquis une très grande célébrité, tant par sa nombreuse clientèle que par les cours qu'il y professait sur l'anatomie et la physiologie. Des travaux personnels qu'il communiqua à l'Académie Royale de Chirurgie de Paris lui valurent d'être distingué par elle et d'obtenir le Prix d'émulation en 1777. En 1784, il devint correspondant de cette Académie.

Cette notoriété le fit appeler à Paris pour contribuer à la réorganisation de la médecine et ensuite nommer professeur d'anatomie et de physiologie dans la nouvelle Ecole de Santé.

Titulaire de cette importante chaire « Chaussier sut ajouter à la Science et la populariser. Esprit hardi, pénétrant, lumineux et tenace, doué d'une grande aptitude aux recherches scientifiques, d'une incroyable activité, il s'occupa surtout et sans relâche de reculer les bornes de la physiologie; il y travailla avec un zèle infatigable, avec une ardeur, une persévérance qui manquent souvent à ceux qui se vouent au culte du progrès; aussi acquit-il, en peu de temps, la réputation d'un savant de premier ordre, celle d'un homme qui pense et agit par lui-même » (Réveillé-Parise).

Or, Chaussier, dont les cours étaient suivis par un public nombreux et enthousiaste, avait l'habitude de réunir chez lui, le soir après dîner, un certain nombre de ses élèves. Au cours de

ces réunions on étudiait les faits cliniques observés dans les hôpitaux, on soumettait les ouvrages nouveaux « à une critique judicieuse qui faisait redouter le jugement de ce cénacle médical, et tout particulièrement le jugement du Grand Prévot de cette compagnie médicale, c'est-à-dire de Chaussier lui-même. C'est alors, dit Réveillé-Parise, que jaillissait, dans de piquantes et énergiques saillies, ce bon sens mordant et spirituel, cette ironie gausseuse, cette bonhomie goguenarde et caustique, si redoutable aux sophistes, les traits particuliers et distinctifs de son esprit ».

C'est sans doute au cours de ces réunions que Guillaume Dupuytren, qui était devenu son élève, fut remarqué par M<sup>me</sup> Chaussier et par la délicate entremise de celle-ci, introduit dans la famille où devait s'ébaucher pour le jeune étudiant le projet de mariage.

Depuis longtemps le P<sup>r</sup> Chaussier avait encouragé et soutenu Dupuytren dans ses études. Dès la fondation de la « Société Médicale d'émulation (1796) », c'est sous l'inspiration de Chaussier que Dupuytren aborda l'étude de la physiologie expérimentale.

Un peu plus tard, le professeur devait donner à son élève un témoignage éclatant de l'intérêt qu'il lui portait et de l'estime qu'il avait pour lui. Il y avait à l'École de médecine, outre les prosecteurs, un chef des travaux anatomiques. A la mort de Fragonard (1799), la place de chef des travaux anatomiques fut mise au concours. Sept candidats se présentèrent dont Duméril et Dupuytren qui venait d'être reçu docteur en chirurgie. Devant les candidatures de Duméril et de Dupuytren les autres s'effacèrent. Ceux-ci « étaient liés d'amitié et ce concours en fournit une belle preuve. Après les trois premières épreuves subies, il en restait une quatrième, consistant dans la présentation de pièces anatomiques préparées même avant le concours. Dupuytren n'en avait point; Duméril refusa de montrer les siennes. Le jury n'accepta pas et Duméril fut nommé. Comme ils étaient tous deux moins pourvus d'argent que de science, ils étaient convenus que le vainqueur partagerait ses appointements avec le vaincu; la convention fut loyalement exécutée ». (Malgaigne).

Duméril n'avait triomphé de son rival que dans la dernière épreuve, les trois premières n'ayant pu les départager. Aussi ce concours, loin de diminuer le prestige de Dupuytren, l'avait au contraire fait apprécier davantage de ses maîtres.

Quelque temps après Duméril fut nommé professeur adjoint d'anatomie et de physiologie, et la place de chef des travaux anatomiques devint de nouveau vacante. C'est alors que Chaussier proposa au Conseil de l'École d'y nommer Dupuytren sans nouveau concours. Sa proposition fut adoptée à l'unanimité : « On s'occupe, dit le procès-verbal de l'Assemblée tenue à l'École de Médecine le 19 ventôse an IX, du remplacement du chef des



travaux anatomiques. Le citoyen Chaussier, au nom des professeurs d'anatomie expose à l'Assemblée que la nomination du citoyen Duméril à la place de professeur adjoint d'anatomie et de physiologie, laisse vacante celle du chef des travaux anatomiques, et que les besoins des collections pour le matériel de l'enseignement ne permettent pas de laisser vaquer cette place. Il lui propose en conséquence d'y appeler le citoyen Dupuytren, dont le zèle et l'exactitude, dans ses fonctions de prosecteur, ne se sont jamais ralenties, dont les connaissances et l'aptitude à cette place ont été mises en évidence, soit dans les préparations qu'il a faites en qualité de prosecteur, soit dans le concours solennel, où il a paru avec une distinction telle, qu'à un suffrage près, il a obtenu le même nombre de voix que le citoyen Duméril, et dont les talents sont appréciés par l'Ecole qui l'a placé sur la liste des trois candidats qu'elle a présentés au gouvernement pour la dernière chaire vacante ».

Chef des travaux anatomiques à vingt-quatre ans, la considération indiscutée de ses maîtres, une ardeur frénétique pour le travail, il y avait là certes de quoi donner confiance en l'avenir au jeune Guillaume Dupuytren. Et si, dans leur lointaine province ses parents pouvaient à juste titre s'enorgueillir des succès de leur fils, il n'en restait pas moins que ces succès, chargés de lauriers académiques, étaient encore légers d'espèces sonnantes. Faut-il rappeler la lettre significative adressée le 14 germinal an VIII (1800) par Dupuytren au ministre de la guerre pour sa demande de dispense du service militaire :

Citoyen Ministre,

Je suis conscrit depuis deux ans. J'ai obtenu successivement des exemptions provisoires et un congé définitif. Je dois donc, d'après la loi du 17 ventôse dernier, partir, me faire remplacer ou bien donner 300 francs. L'état de ma santé ne me permet pas d'aller servir la République aux armées; cependant, citoyen ministre, je n'ai de ressources que dans le produit de la place de prosecteur que je remplis à l'Ecole de Médecine de Paris, et pour laquelle, il m'est dû une année entière d'appointements. Je vous prie donc, citoyen ministre, de me faire délivrer une ordonnance pour toucher 300 francs que la loi exige de moi et que je n'ai pas, ou bien un reçu de cette somme, qui sera retenue sur mon traitement arriéré, et que je présenterai au préfet du département de la Seine.

Salut et respect.

DUPUYTREN.

On peut juger, d'après ces quelques lignes, de la détresse du jeune prosecteur. L'incertitude de l'état social en France, l'expérience néfaste encore toute récente des assignats qui avaient

ruiné tant de modestes familles françaises, l'état de guerre, toutes ces causes n'encourageaient pas les parents de Guillaume Dupuytren à incliner leur volonté devant sa pétition amoureuse.

Et cependant le style, le ton, l'orthographe même de la lettre que lui adresse la sœur de Mademoiselle Thérèse indiquent que le choix de Dupuytren était peut-être bon. Il est vraisemblable aussi que M<sup>me</sup> Chaussier, à laquelle son mari sans aucun doute avait fait maintes fois l'éloge du jeune Guillaume, ne l'avait pas introduit dans une famille indigne de lui.

Peut-être a-t-il, dans cette idylle, laissé passer le bonheur de toute sa vie, celui qui, malgré tant de succès, tant de gloire, n'a jamais joui de l'amour d'une épouse dans un calme foyer. Après la périlleuse aventure de son mariage manqué avec la fille du baron Boyer, ne devait-il pas souffrir toute sa vie d'une union mal assortie auprès de son épouse légitime? Peut-être eût-il trouvé, précisément comme son compatriote Boyer, dans une alliance modeste, l'affection et la paix intérieure? Peut-être eût-il ainsi, dans l'éclatant rayonnement de sa gloire, vu briller la leur discrète du bonheur.

---



## ESQUISSE D'UNE BIOGRAPHIE DU DOCTEUR PRUNELLE

*Professeur à la Faculté de Montpellier,  
Maire de Lyon, Député de l'Isère,  
Médecin de Louis Philippe,  
Médecin Inspecteur des Eaux de Vichy.*

par

M. DENIER (de la Tour du Pin)



Clément-Victor-François-Gabriel Prunelle naît le 23 juin 1777, à la Tour du Pin, dans une maison située sur la place qui porte son nom. Un de ses ancêtres Bernard Prunelle notaire et docteur en droit était le rédacteur du Traité signé entre Henri IV et le Duc de Savoie pour l'échange du Montferrat et du marquisat de Saluces contre la Bresse et le Bugey. Son père, Joseph François Victor a été reçu docteur en médecine à Montpellier; le 20 juin 1761. Il s'installe au Vion, au-dessus de Saint-Clair et soulage les malades de toute la région. Il se marie en 1775 avec Marie-Gabrielle Amat du Villard de la Porte.

Le 23 juin 1777 naît Clément, le nôtre; le baptême est béni par le curé Chapuis, qui a été curé de la Tour pendant 55 ans. Clément naît à la Tour, car son père a acheté une maison avec cour et jardin à Hugues Venon, procureur à la Tour du Pin, qui a donné son nom au pont Venon sur la Bourbre. Prunelle habitera aux vacances au Vion, le reste du temps à la Tour du Pin.

Il a pour ami le D<sup>r</sup> André Dupré, chirurgien à la Tour; le D<sup>r</sup> Ennemond Reymond, médecin, père du futur D<sup>r</sup> Alphée Reymond; le D<sup>r</sup> Picot, qui habite Tournin, Bergeron, le notaire royal, qui demeure à la maison dite des Dauphins. Demusy, qui habite en face de chez lui, la maison Chaboud actuelle; Laurent Lhoste, procureur de la commune de la Tour du Pin dont le frère est maître de postes.

Deux ans après naît une fille Julie qui restera vieille fille, gardant le culte de son frère. En 1791, le père de Clément est élu député suppléant à l'Assemblée législative, représentant le district de la Tour du Pin.

En 1792, Clément Prunelle commence sa philosophie au collège de Vienne avec l'abbé La Combe Bizet mais la Révolution fait fermer le collège et Clément rentre au Vion où, tout seul, il va apprendre l'anglais, l'allemand, l'italien, et l'espagnol; il connaît déjà le grec et le latin. Il endosse la tenue de cultivateur, et conduit la charrue. Il nous raconte que, conduisant une charrette de foin à Grenoble pour la réquisition il lisait le long du parcours le « Théâtre de la nature » d'Olivier de Serres, l'encyclopédie agricole de l'époque. Une autre fois c'est l'Odyssée, car le grec est pour lui sa deuxième langue maternelle.

1794, il a 18 ans. L'École de Santé de Montpellier s'organise. Prunelle va suivre les cours du P<sup>r</sup> Dumas physiologiste; il est introduit auprès du chimiste Chaptal qui se souviendra de lui. Nous trouvons Fouquet à la chaire de clinique et Baumès professeur de pathologie interne. L'étudiant Prunelle assiste à une conférence d'Alexandre de Humbolt qui répète sous les yeux des élèves les fameuses expériences de Galvani. Il se liera d'amitié avec Double qui deviendra membre de l'Institut et président de l'académie royale de médecine.

1797, il a 20 ans, il est nommé aide-bibliothécaire à la Nationale sous les ordres de Dacier; il travaille de 15 à 17 heures par jour. C'est un bûcheur, il le restera.

Ses camarades sont : Laplace, Berthollet, Poisson, Ampère; il collabore au « Magasin Encyclopédique » tribune littéraire fondée par Millin de Grandmaison archéologue, successeur de l'abbé Barthélemy à la Bibliothèque Nationale. Il écrit aussi dans la « Décade Philosophique » de Guinguion et Chénier.

1799, Bonaparte est en Egypte, les épidémies sévissent là-bas, il a besoin de renfort. Prunelle s'embarque à Toulon, mais il est arrêté à Malte par les Anglais. Déjà... Il se sauve sur un voilier et atteint Cadix; il en profite pour pérégriner en Espagne, visiter les monuments et parfaire ses connaissances de la langue espagnole. Il rejoint alors Chaptal à Paris. Ce dernier venait d'être nommé ministre et charge Prunelle avec le chimiste Guyton de Morveau, Lakanal et Fourcroy de rassembler les bibliothèques des couvents qui ont été fermées et préservées du pillage, en vertu d'un décret de la Convention de 1794.

A Auxerre, dépôt de l'abbaye de Poligny, une des quatre filles de Citeaux, il sauve : les manuscrits de Guichenon en 35 volumes sur « l'histoire du Bugey »; le « Lugdunum sacro-profanum » de Bullioud, série de documents sur l'histoire du Lyonnais et de la région aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles; les manuscrits des lettres de Charles VI. Il apporte à la bibliothèque de Montpellier les 22 volumes manuscrits de la Reine Marie-Christine de Suède qui provenaient de la bibliothèque du Cardinal Albani, ces fameux manuscrits qu'une éminence de 1936 voulait donner à la Suède au grand tollé de Montpellier. Les manuscrits originaux de Winckelmann, plusieurs autographes du Tasse et l'ébauche de

la Jérusalem délivrée. Aussi le P<sup>r</sup> Charles Anglade a pu dire en 1839 « C'est grâce à l'infatigable activité du D<sup>r</sup> Prunelle que notre bibliothèque s'est enrichie de tous nos livres précieux de Botanique, d'Ornithologie, de Conchyologie, d'Ichtyologie, ainsi que des grandes collections académiques de Londres, Gœttingue, Berlin, etc. ». C'est Prunelle qui fit graver en 1818 en lettres d'or l'inscription murale qui se lit encore à l'entrée de la bibliothèque de médecine de Montpellier. Il apporte à la bibliothèque de l'Institut de France les manuscrits de L. de Vinci conservés à l'Ambrosienne à Milan. Il est infatigable. Il dit lui-même qu'il a prospecté toutes les bibliothèques d'Albi à Chaumont, du Mans à Avignon.

1800, il a 23 ans; il est nommé médecin militaire; il suit les armées de Bonaparte dans les Alpes, sur le Rhin, en Allemagne.

Il devient médecin principal du 3<sup>e</sup> corps d'armée. Un épisode de sa vie est intéressant. A la veille d'Austerlitz, le 1<sup>er</sup> décembre au bivouac du moulin d'Austerlitz où il a établi les tentes pour recevoir les blessés du lendemain, il fait froid; il marche en lisant et se heurte à un autre officier; le premier mouvement est la colère mais on fait connaissance; c'est Paul-Louis Courier, le pamphlétaire qui lisait du Platon, Prunelle lisait toujours son Odyssée, sur les chemins d'Ulysse. Le lendemain, il relèvera 2.000 blessés en assistant le fameux chirurgien Larrey qui opère au Château de Brunn.

Le traité de Presbourg est signé dix-neuf jours après. Prunelle est appelé comme médecin principal du Val-de-Grâce. Une scène avec Napoléon va le montrer sur le vif : Napoléon vient visiter les blessés du Val-de-Grâce, distribuer des récompenses; il a le coup d'œil rapide, veut se rendre compte de tout; il goûte au quinquina destiné à réconforter les blessés et le trouve mauvais; alors Prunelle de dire : « Sire, l'expérience et l'habitude me permettent ici d'être bon juge, j'ose donc n'être pas de l'avis de votre majesté ».

L'année 1807, par décret impérial du 10 novembre 1807, le vit nommé professeur d'Histoire de la Médecine et professeur de Médecine légale à Montpellier où il remplira en même temps le poste de bibliothécaire à cette bibliothèque qu'il a formée en grande partie; il s'occupe de recherches scientifiques, telle que la chaleur chez les animaux hibernants, sur le sommeil léthargique.

Il publie « De l'action de la Médecine sur l'état de la Population » qui est une étude de la médecine préventive avant la lettre; « De l'influence de la Médecine sur la renaissance des lettres » et plusieurs volumes de médecine pratique. Au cours d'un voyage en 1814 à Paris, toujours pour sa bibliothèque, il rencontre Stendhal.

Je vous ai dit que Prunelle avait son franc parler, il savait ce qu'il voulait, et ce qu'il pensait, il le disait : un certain Creuze de

Lesser, préfet de l'Hérault, avait fait jouer une pièce au théâtre de Montpellier, elle était mauvaise et Prunelle l'avait dit. D'où la vengeance qui va suivre.

Très attaché à la bibliothèque qu'il avait développée, il avait refusé d'en céder la direction qu'un décret ministériel de 1808 avait confié au D<sup>r</sup> Ménard. Sous la Restauration, il fut en butte à un système de persécutions calculées. On commença par le priver de ses appartements pour lui retirer ensuite les clefs de la bibliothèque. On alla même jusqu'à l'accuser de dilapider le dépôt confié à sa garde, lui qui l'avait créé, si bien que le Conseil de l'Instruction Publique le suspendit de ses fonctions de professeur le 3 mai 1819 sans même l'avoir entendu. Dans son indignation, il publia des mémoires justificatifs et notamment « Lettre à M. le Recteur de l'Académie de Montpellier ». « De l'état des hommes de lettres et des hautes écoles sous le régime actuel ». « De l'envahissement de la faculté de Médecine par les jésuites et son influence sur les mœurs des Médecins ».

L'estime générale accompagna Prunelle dans sa retraite. Personne n'a jamais cru, même parmi ses ennemis les plus acharnés que les motifs étaient fondés. C'était une machine de guerre manœuvrée par ses rivaux.

Tels furent les événements qui enlevèrent Prunelle à la carrière professorale et le conduisirent à Lyon où des amis dévoués l'appelèrent.

A Lyon, son dévouement, sa valeur médicale lui conquièrent bientôt une très belle clientèle. Châteaubriand dans ses Mémoires d'Outre-Tombe signale qu'il lui conduisit sa femme. C'est à ce moment, 1820, qu'il est nommé député de l'Isère avec Planelli de la Valette. Il s'occupe d'agriculture lorsqu'il vient passer ses vacances au Vion; il améliore les façons culturales, supprime la jachère encore en faveur dans la région; il voit plus haut et entrevoit l'obligation de créer des ingénieurs agronomes; il publie alors à la Société Royale d'agriculture dont il est membre : « De la nécessité de l'enseignement scientifique de l'agriculture ».

A la venue du Général Lafayette à Lyon, Prunelle écœuré du régime de Charles X prit la tête de l'opposition.

La Révolution de juillet 1830 arrive : par sa présence d'esprit, par ses connaissances de l'âme du peuple, il s'efforce d'arrêter des mouvements sanglants. Le 7 août 1830, il est élu maire de Lyon par acclamation et le 21 octobre député de la Tour-du-Pin en remplacement du marquis de Cordoue, démissionnaire. Il sera réélu le 21 juin 1834 avec Lombard de Buffières et encore le 5 juillet 1837.

Son activité, comme maire de Lyon, est très grande; il fait rouvrir en 1833 la Faculté des Lettres et des Sciences créées sous l'Empire mais qui avaient été fermées sous la Restauration en 1817. Il développe l'enseignement primaire.

Il restaure le Palais Saint-Pierre pour y établir le musée. Il

crée l'école de la Martinière (première école technique de ce genre) avec le don de 20.000 roupies du major Martin, que Martin avait gagnées aux Indes. Il établit le projet des eaux d'alimentation de la ville par puits filtrants le long du Rhône, à Saint-Clair et prévoit déjà 30.000 m' pour les 220.000 habitants de Lyon à l'époque.

Je trouve de lui un rapport à la Chambre des députés du 14 septembre 1831 au sujet d'une demande de crédits d'un million pour développer les lazarets dans les ports du fait de l'épidémie de choléra « On n'est peu fixé sur le mode de propagation du mal. De l'Inde la propagation se fait rapidement, la guerre favorise le développement ». Il demande que le crédit serve à des dépenses matérielles et non pour l'engraissement des bureaux.

En 1833, il est nommé médecin inspecteur des Eaux de Vichy où il succède au baron Lucas. Là encore il modifie les établissements de bains, il les rends plus confortables, attire les baigneurs, si bien que Vichy sera transformé quand Napoléon III y viendra faire ses cures. Appelé à soigner Louis-Philippe, il refusa la pairie en 1845.

Une des sources de Vichy porte son nom en souvenir de lui.

Le 20 août 1853, il meurt en pleine activité, à 77 ans, terrassé par une hémorragie cérébrale foudroyante. Son corps est ramené à la Batie où il est enterré dans la chapelle Saint-Joseph de l'ancienne église, accompagné d'une grande affluence des populations environnantes.

Mais en 1884, on décide de reconstruire une nouvelle église : l'église actuelle, le clocher menaçant ruine. En 1886, le cercueil de Prunelle est transféré au cimetière à la place où il est aujourd'hui; c'est le curé Augustin Anselme qui l'avait inhumé en 1853, qui donna l'absoute ce jour-là; lui-même meurt l'année suivante et est enterré tout près de son ami Prunelle et à côté de son frère, lieutenant de hussards.

C'est M. Reynaud, l'ancien maire, toujours vert avec ses 80 ans, qui m'a piloté dans la recherche de la tombe de Prunelle, enfouie sous les herbes folles. Il a assisté à l'exhumation et m'a raconté le double cercueil de zinc et de plomb, le corps bien conservé, la cravate de soie violette encore intacte.

On plaça le marbre noir de son tombeau sur cette tombe nouvelle; mais les ans ont triomphé de cette plaque. Aujourd'hui la tombe a été restaurée et une nouvelle plaque, inaugurée en 1941.

La vie de Prunelle fut une vie bien remplie et il fut excellent dans des branches d'activité variée.

Il fut *l'homme de Lettres* dans toute son acception, amoureux des livres et les connaissant; il sauve les bibliothèques, constitue celle de Montpellier qui comporte 30.000 volumes. Il traduisit et publia les œuvres de Winckelman.

*Médecin*, il excella dans sa profession aussi bien à la Grande Armée pour sauver les blessés, qu'à Montpellier pour les recherches scientifiques, qu'à Lyon où il fut si estimé pour son art, que le roi Louis-Philippe sollicita ses soins.

Il a publié dans les Annales du muséum d'Histoire Naturelle ses « Recherches sur le sommeil léthargique » auquel certains animaux sont sujets pendant la saison hivernale. Pendant son séjour à Paris en 1806 il écrit à son ami le D<sup>r</sup> Bouchot, 273, rue Petite Loge à Montpellier qu'il poursuit à Arceuil depuis un an des expériences sur la chaleur animale.

S'élevant au-dessus du présent et faisant la philosophie de la médecine, il publia dans les archives politiques et littéraires de 1808 « Lettre à M. le Baron de Gerondo, Conseiller d'Etat sur l'organisation future des écoles de médecine et sur l'exercice de l'art de guérir ».

Mais il ne fut pas que le médecin des grands et un vieux paysan me rappelait que lorsque son grand-père était fermier du Vion, sept enfants sur 9 furent atteints de fièvre typhoïde, et Prunelle les sauva.

Aux vacances, il aimait à circuler dans les campagnes pour donner des conseils aux cultivateurs et à tous ceux qui avaient recours à lui; et lui qui connaissait six langues, connaissait aussi le patois, qui le rapprochait d'eux encore davantage.

*Homme politique*, il fut un esprit droit et sans fard; député en 1820 puis de 1830 à 1839, maire de Lyon et de Vichy, il mourut intègre s'étant dépensé, sans compter, pour le bien public; sa fortune ne s'en trouva pas augmentée, bien au contraire alors que tant d'autres depuis...

*Agriculteur*, il le fut par amour de sa jeunesse, lui qui avait tenu les mancherons de la charrue. Membre de la Société Royale d'Agriculture, il développa les cultures dans ses deux fermes, celle de Vion et celle de Bonvallet; le premier de la région, il importa les vaches Durham, d'Angleterre; il avait équipé un moulin à grains et utilisa la première machine à battre le blé dans la région. Dans son travail en 1809 « Sur la nécessité de l'enseignement scientifique de l'agriculture » il voyait cent ans en avant.

Amateur des beaux arts, c'est lui qui créa à Lyon l'Ecole de Gravure en 1849. Faivre Dufer a gravé de lui sa belle tête en reconnaissance, Daumier l'a dessiné à charge et dans son ventre législatif, on voit au premier plan à droite un Prunelle ventripotent les cheveux ébouriffés. Son buste en marbre sculpté par Fabisch est placé dans la grande salle d'honneur de l'Hôtel de Ville de Lyon.

Prunelle fut fidèle à ses amis dans toutes les circonstances de la vie. Ayant perdu son unique enfant, il adopta une des 6 enfants de Jean-Baptiste Chaptal fils de son ami Chaptal, cette fille Caroline, il la dota et la maria au D<sup>r</sup> la Bonnardière qui fut maire de Crémieu et Conseiller Général de l'Isère.



Voici d'ailleurs un témoignage de ce grand cœur; c'est un passage du testament du D' Prunelle que je transcris : « Je lègue vingt mille francs en faveur de M. Jean-Baptiste Chaptal fils du Comte Chaptal. J'entends aussi qu'à l'époque de mon décès, s'il se trouve dans mon mobilier quelques tableaux ou estampes précieux ils soient offerts au Comte Chaptal comme un souvenir d'une amitié qui a presque commencé avec notre vie. Je désire aussi que mon ami M. Double médecin à Paris puisse choisir dans ma bibliothèque 200 volumes à son choix comme souvenir d'un homme qui l'a toujours tendrement aimé. Quand au reste de mes livres de médecin, je laisse le soin à ma femme d'en disposer en faveur de ceux de mes confrères qu'elle saura m'être le plus attachés ».

Je termine en reprenant la péroraison du discours du Maire de Lyon aux obsèques de Prunelle en 1853 :

« D'une intelligence de premier ordre, d'une aptitude universelle, d'une érudition immense, d'un caractère fortement trempé, il ne fut pas seulement un médecin éminent, il fit preuve d'une haute capacité comme administrateur soit à Lyon, soit à Vichy. Son coup d'œil savait tout embrasser et son esprit tout comprendre et tout saisir ».

---



**LETTRE DU DOCTEUR PRUNELLE,  
MEDECIN INSPECTEUR DES EAUX DE VICHY  
AU DOCTEUR BIETT, MEDECIN DE L'HOPITAL SAINT-LOUIS  
A PARIS**

par

LE D<sup>r</sup> DENIER (DE LA TOUR-DU-PIN)



Poursuivant la biographie du D<sup>r</sup> Prunelle qui né à la Tour-du-Pin en 1777 fut successivement professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier, maire de Lyon en 1830, député de l'Isère, médecin de Louis-Philippe et inspecteur des eaux de Vichy sur la fin de sa vie où il est mort en 1853, j'ai trouvé à la bibliothèque de Grenoble dans le fonds Chaper récemment entré, toute une correspondance du D<sup>r</sup> Prunelle.

Parmi ces lettres, une a retenu particulièrement mon attention, car elle intéresse les hydrologues, spécialement ceux de Vichy. Le D<sup>r</sup> Prunelle écrit à son correspondant à Paris le D<sup>r</sup> Biett dont je trouve une biographie tirée du Dictionnaire de Dechambre grâce à l'obligeance de M. le Bibliothécaire de la Faculté de Médecine de Paris.

Il expose les résultats de la cure pratiquée à Vichy pour un cas de coliques hépatiques et donne son opinion sur sa méthode thérapeutique des « coliques biliaires » à base de jus de fruits, sucs d'herbes et vante l'aspisant du Languedoc.

Comme le raisin convenant le mieux pour la cure hépatique. Le post-scriptum est intéressant le petit puits dont il parle est devenu la source Prunelle.

Voici d'abord la lettre du D<sup>r</sup> Prunelle puis une notice sur son correspondant parisien.

**Lettre du Docteur Prunelle au Docteur Biett***Vichy, le 28 avril 1839.*

MONSIEUR LE DOCTEUR BIETT,  
MONSIEUR ET SAVANT CONFRÈRE,

Madame de Coussy est arrivée à Vichy avec l'effroi que vous m'avez dépeint; il a été difficile dans le principe de la décider à prendre chaque matin deux demi-verres d'eau à la source de l'Hôpital; peu à peu elle s'est aguéri au point d'avaler 6 et 7 grands verres et tout près de trouver cette dose trop faible. Elle m'a paru suffisante quant à moi pour opérer une cure : il est vraisemblable que si on pousse trop haut, on aurait pu reproduire des accès de coliques biliaires et il n'y en a pas même eu de ressentiment pendant toute la durée du traitement. J'avais observé à l'arrivée de M<sup>me</sup> de Coussy un point légèrement douloureux dans le grand lobe du foie; ce point existe encore et avec une douleur plus marquée. Au reste la teinte de la face s'est notablement améliorée, les joues se sont remplies, les forces sont dans le meilleur état et en tout, votre aimable cliente et infiniment mieux. Elle en a profité pour faire dans le voisinage des courses très pénibles qui ne l'ont point fatiguées; d'où je conclus qu'elle n'est pas si souffrante qu'elle veut bien le dire, je ne puis pas avoir observé d'autres changements que ceux que je viens d'énoncer, lorsqu'il s'agit d'une cure toute préventive. Les purgatifs tels que l'huile de ricin, les sucs de carottes et de Taraxacum, la cure de Tissot par les raisins préviendront le retour de nouveaux accès; avec les seuls moyens que vous avez déjà mis en usage chez madame de Coussy j'ai guéri des coliques biliaires qui existaient depuis 20 ans, qui revenaient 7 ou 8 fois dans une même année et souvent je n'ai employé que cela. Je suis bien aise de voir employer par un patricien de votre ordre la cure par les raisins qui à mon avis est l'un des moyens les plus actifs avec les sucs de Taraxacum et de carottes dans les maladies du système hépatique. Malheureusement la cure par les raisins est loin d'avoir la même efficacité dans le Nord que dans le Midi de la France; on possède particulièrement en Languedoc un raisin connu sous le nom d'« aspisant » et qu'on peut appeler à bon droit le Taraxacum de l'automne. Je vous dirai même que je me contentais souvent de cette unique méthode dans les coliques biliaires que j'ai eu l'occasion de traiter à Montpellier et qu'à cette époque j'envoyais peu de malades à Vichy.

Tant d'expériences ont été faites dans ce sens tant par moi que sous mes yeux. Qu'en vérité j'ai toujours traité un peu cavalièrement les raisonnements de nos novateurs contre les sucs

d'herbes, de fruits muco-sucrés et autres moyens avec lesquels nos devanciers obtenaient des guérisons qu'il ne tient qu'à nous de reproduire.

Je saisis avec empressement, Monsieur et savant confrère, cette occasion de me rappeler à votre bon et honorable souvenir en vous offrant l'assurance de tous les sentiments de profonde estime et de haute considération.

PRUNELLE.

J'ai voulu employer les eaux du petit puits pour combattre la constitution lymphatique de la jeune M<sup>me</sup> de C. Ces eaux ont été mal supportées.

#### NOTICE SUR LE DOCTEUR BIETT (Laurent-Théodore)

Né en 1781 à Schampf, canton des Grisons (Suisse); vint fort jeune en France habiter Clermont-Ferrand. C'est là qu'il commença ses études médicales sous Bonnet, chirurgien en chef à l'Hôtel-Dieu de cette ville, puis il vint les achever à Paris. Il se lia avec la plupart des médecins distingués de l'époque, mais surtout avec Alibert qui l'adjoignit à ses travaux, et le fit admettre comme médecin de l'hôpital Saint-Louis avant même qu'il fût reçu docteur, titre qu'il ne prit qu'en 1814. Il travaillait dès lors au *Dictionnaire des sciences médicales* auquel il fournit un grand nombre d'articles relatifs surtout à la matière médicale. Peu de temps après son entrée à Saint-Louis et sous le patronage d'un administrateur éclairé et plein de zèle, il fonda le traitement externe des maladies de la peau, précieuse clinique dont il demeura seul chargé pendant seize ans. Un voyage en Angleterre lui ayant fait connaître les travaux de Willan et de Bateman, il adopta la classification de ces auteurs, et, à son retour en France il travailla avec ardeur à la répandre parmi les médecins; de là, des luttes sourdes d'abord, puis à découvert avec son ancien protecteur et ami Alibert, dont il devint successivement le rival et l'adversaire. Bien que paraissant ne voir dans les maladies de la peau que des lésions anatomiques Biett, n'en attachait pas moins, dans la pratique, beaucoup d'importance au traitement général, dans lequel il introduisit divers agents d'une grande activité, l'arsenic entre autres. Il s'occupa aussi de varier la composition de bains médicamenteux, de manière à imiter les effets de différentes sources naturelles dont l'efficacité dans les dermatoses a été bien constatée. Atteint depuis assez longtemps déjà d'une affection organique du cœur, Biett succomba aux progrès de cette affection en 1840.

Biett n'a pas laissé d'ouvrage dogmatique, mais il a comme nous l'avons dit, fourni beaucoup d'articles de matière médicale et d'histoire naturelle du *Dictionnaire des sciences médicales* et toute l'histoire des maladies de la peau au *Dictionnaire de méde-*

ciné en 21 volumes, ainsi qu'à la 2<sup>e</sup> édition du *Dictionnaire* en 30 volumes. Ses leçons rédigées par MM. Cazenave et Schedel, forment le fond de l'*Abrégé pratique des maladies de la peau*, qui, publié pour la première fois en 1828, a eu successivement quatre éditions, dont la dernière parut en 1849. Nous avons encore à noter sa dissertation inaugurale intitulé : *Quelques observations sur la frénésie aiguë idiopathique* (th. de Paris, 1814, n° 73) et l'*histoire de la maladie de Talma* (Répert. d'anat. de Breschet, t. III, s. p. 99; 1827).

E. BGD.

---



**BREF COMPLEMENT A LA BIOGRAPHIE DU D<sup>r</sup> PRUNELLE  
COMME AMATEUR DE LIVRES**

par

A. FINOT



La biographie du D<sup>r</sup> Prunelle, bibliothécaire, puis professeur à la Faculté de Montpellier, présentée à la dernière séance de la Société par M. Denier, a, comme la plupart des biographies, un peu le caractère d'une apologie, et elle passe sous silence quelques points importants qu'il nous paraît indispensable de mettre en lumière.

Si en effet Prunelle peut être considéré comme un érudit bibliophile, le désir, louable en soi, d'augmenter les trésors de la Faculté montpelliéraine, l'amena, de par l'autorité de son ami et compatriote Chaptal, alors ministre de l'Intérieur, à des manœuvres absolument indélicates, qu'on peut même appeler spoliation pure et simple, qui consistèrent à dépouiller un certain nombre d'autres bibliothèques pour enrichir celle de sa Faculté. Si ces détournements n'ont pas été effectués dans son intérêt personnel, et pour l'augmentation de sa propre librairie (ce qu'il est peut-être difficile d'affirmer), il n'en est pas moins certain que de grandes bibliothèques, et particulièrement celles de Troyes et d'Auxerre furent littéralement par lui mises au pillage, et écrémées de leurs plus rares ouvrages, si bien qu'il a laissé dans ces deux villes une assez odieuse réputation.

En ce qui concerne Troyes, voici, d'après Harmand (1), comment les choses se passèrent.

A la fin de février 1804 (ventôse an IV), Chardon de la Rochette, helléniste distingué, à qui nous devons en particulier des travaux importants sur l'*Anthologie grecque*, et qui était, depuis thermidor an IX (juillet 1801), chargé d'inspecter et

(1) *Notice sur la Bibliothèque de Troyes* (Troyes, 1844). Je dois également d'intéressants renseignements à M. NIKL, érudit troyen.

d'inventorier les bibliothèques départementales, se rendait à Troyes, muni d'une lettre de service pour le préfet Bruslé. Cette lettre lui donnait mandat de procéder au tri des livres centralisés dans cette ville, confiés alors à l'abbé Herluison, bibliothécaire, et de réserver pour la Bibliothèque Nationale un certain nombre de pièces intéressantes ou rares. Après trois mois d'investigations, il préleva 244 imprimés et 147 manuscrits.

Evidemment, il était pénible pour les Troyens de voir partir tant d'ouvrages de valeur, mais il s'agissait en l'espèce du grand dépôt national, peu éloigné d'ailleurs, et il n'y eut guère de protestations.

Cependant, avec Chardon était arrivé Prunelle, alors bibliothécaire de la Faculté de Montpellier. Ses fonctions paraissent être restées assez vagues; il se disait *Commissaire du Gouvernement chargé de toutes les recherches relatives aux sciences et aux arts*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il puisa à loisir dans les collections, et qu'il en tira un énorme butin : 2.575 imprimés, 327 manuscrits et 25 cartons contenant des originaux du Président Bouhier et de ses correspondants, qu'il fit emballer à destination de la Faculté de Montpellier, où ils sont encore.

Parmi ces ouvrages (car nous donnons le compte des ouvrages, et non pas celui des volumes) figuraient des manuscrits anciens des œuvres d'Aristote, de Tite Live, de Lucain, de César, de Cicéron, d'Ovide, de Macrobie, de Juvénal; de nombreux romans de chevalerie (*Roman de la Rose, Roman de Garins, Roman de Troye-la-Grande*, etc.); des traités de médecine et de jurisprudence, des inédits de Bayle et de Brossette, etc., etc. On voit que l'érudit spoliateur ne laissait rien à désirer au point de vue de l'éclectisme.

Il n'y aurait qu'une seule atténuation — je ne dis pas : excuse — aux agissements de Prunelle. C'est qu'en février 1804, les bibliothèques des chefs-lieux restaient encore en beaucoup d'endroits mal organisées et à peine collationnées. En général, elles étaient elles-mêmes le fruit de spoliations encore récentes, et presque entièrement constituées par les réquisitions de biens d'Église ou d'émigrés. Mais précisément, il n'en allait pas de même de celle de Troyes, une des plus anciennes bibliothèques *publiques*, la plus ancienne même de toutes celles de province, puisque fondée dès 1651. C'est à cette date en effet que le chanoine Jacques Hennequin, professeur de théologie à la Sorbonne, avait fait don à sa ville natale de sa riche librairie, qu'il confia aux Cordeliers, avec un legs de 2.400 livres, dont la rente devait servir au traitement du bibliothécaire et à l'entretien du local, à charge de l'ouvrir au public trois jours par semaine. Or la Mazarine, la première collection parisienne ouverte au public, ne l'avait été que huit ans auparavant, en 1643, celle de Saint-Victor ne le fut qu'un an après, en 1652, et enfin celle du Roi, notre Nationale d'aujourd'hui, en 1725 seulement.

La collection Hennequin fut donc le noyau de la bibliothèque de Troyes, et si, après 1792, elle s'augmenta des collections réquisitionnées par la Révolution, en particulier de celle de l'abbaye de Clairvaux, qui avait acquis elle-même depuis peu la magnifique et célèbre bibliothèque du Président Bouhier, de Dijon, elle se présentait comme une institution déjà ancienne et qui eût dû être particulièrement respectée. Malgré Prunelle, elle compte encore au nombre des plus importantes de France, avec 132.000 pièces, dont près de 3.000 manuscrits.

Son coup fait, et ses colis dûment emballés, Prunelle revint en prairial, à Paris, et s'apprêta à poursuivre le cours de ses exploits. Le Consulat venait de faire place à l'Empire, mais Chaptal n'avait pas quitté son fauteuil ministériel. Comme via-tique, il remit à son compère la lettre suivante :

« Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets de l'Empire 15 messidor an XIII (5 juillet 1804).

J'ai chargé, Monsieur le Préfet, M. Prunelle, qui vous présentera cette lettre, de visiter les bibliothèques centrales et communales, les dépôts littéraires provisoires,... répandus dans les divers départements de l'Empire, et de me rendre compte de l'état où se trouvent ces différents établissements. Il est également chargé de prendre note des ouvrages et manuscrits qui sont de nature à être remis aux bibliothèques nationales, et de surveiller l'encaissement de ceux qu'il aura désignés, tant dans les doubles que dans les ouvrages uniques; après quoi vous voudrez bien me les expédier de suite. Je vous invite à donner à M. Prunelle les facilités dont il a besoin pour remplir cette mission (1) ».

CHAPTAL.

Prunelle s'arrêta d'abord à Sens, où il choisit un certain nombre de pièces rares, en particulier une certaine *Messe de l'Ane*, manuscrit particulièrement précieux. Mais là, il eut affaire à plus malin que lui, au sous-préfet Bouley, qui fit traîner les choses en longueur, et prit le temps de faire une petite enquête à Paris même. Il se rendit compte de l'irrégularité de la mission de Prunelle, et écrivit de ne pas donner suite, ajoutant : « le ministre Chaptal fait chercher tout cela pour Montpellier, ce qui déplaît fort à Paris ». Sens garda donc sa bibliothèque intacte.

Mais, à Auxerre, le préfet Rougier la Bergerie, moins informé ou plus timide, donna l'ordre au bibliothécaire, le Père Laire, d'ouvrir toute grandes les portes du dépôt confié à ses soins. Moins important que celui de Troyes, puisqu'il ne compte aujourd'hui que 30.000 volumes, il contenait, lui aussi, de précieuses pièces. Après mûr examen, Prunelle fit choix de 142 ouvrages imprimés (dont 10 doubles), et de 31 manuscrits. Parmi

(1) CHEREST. — *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, 1856.



les imprimés, se trouvaient 42 ouvrages de médecine, mais aucun parmi les manuscrits, où l'on comptait en revanche un superbe *Missale Senonense* (dont la place était évidemment à Montpellier), un *Girart de Roussillon*, des *Mémoires des Intendants* (en 20 volumes), etc.

Puis Prunelle repartit. Nous ne le suivrons pas dans les étapes suivantes. Mais il faut, de toute justice, multiplier ses dols par le nombre des départements qu'il honora de ses visites intéressées. Je n'ai pas eu le loisir de m'en enquérir. En tous cas, nous savons que, en dehors du fonds du Cardinal Albani, provenant, lui aussi, d'un autre butin, celui de la Campagne d'Italie, la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier s'augmenta, grâce à Prunelle, entre 1802 et 1805, de 77 caisses de livres « empruntés » de la même manière aux dépôts des départements (1). De cette façon, cette institution, qui ne possédait guère, avant l'an 1800, que 8.000 volumes, se gonfla instantanément (elle en possède aujourd'hui plus de 50.000). Mais, sur les 600 manuscrits qu'elle renferme encore, il ne faut pas oublier que plus de la moitié furent soustraits à la bibliothèque de Troyes, qui, malgré ses efforts, et quoique sa propriété soit indiscutable, n'est jamais parvenue à les récupérer. En 1842 ou 1843, le bibliothécaire Harmand, après de multiples et infructueuses réclamations au Doyen de la Faculté de Montpellier, obtint de Villemain, alors ministre de l'Instruction Publique, la communication du Catalogue des Manuscrits de la Collection Bouhier, enlevé par Prunelle (la bibliothèque de Troyes ayant conservé le premier volume, consacré aux imprimés). Harmand le copia avec soin, et offrit à la Faculté de Montpellier cette copie « bien faite et bien reliée », en échange de l'original. Mais il se heurta à de telles prétentions (la remise en échange d'un manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle sur vélin) qu'il ne fut pas possible de mener à bien la négociation. Le catalogue des mss. Bouhier dut donc « reprendre le chemin de l'exil », où il est demeuré depuis (2).

Un peu plus tard, en 1856, à Auxerre, à la suite d'une protestation de Cherest, suivie d'un rapport circonstancié de Lepère à la Société des Sciences de l'Yonne, une action en revendication fut engagée (3), mais n'aboutit pas non plus. Montpellier continuera donc à jouir du bien indûment acquis, mais on ne s'étonnera pas que la mémoire de Prunelle soit honnie tant dans l'Aube que dans l'Yonne, et qu'on l'y considère généralement non comme Attila — car le roi des Huns, on le sait, respecta la ville de Troyes à la prière de son évêque Saint-Loup —, mais comme un Omar ou un Gengis-Khan de leurs bibliothèques.

(1) P<sup>r</sup> DELMAS. — *La Faculté de Médecine de Montpellier*.

(2) HARMAND. — *l. c.* 39.

(3) CHEREST. — *l. c.* 1856.



**CONTRIBUTION NOUVELLE  
A L'HISTOIRE DES CONVENTIONS HUMANITAIRES**

par

M. J. DES CILLEULS (1)



En novembre 1947, à propos de la bataille de Dettingen et de l'origine des Conventions humanitaires, nous avons esquissé très brièvement devant vous la part contributive que la France avait apportée à l'élaboration de ces dernières.

A la Société militaire française et dans la *Revue Historique de l'Armée*, nous nous sommes longuement étendu sur ce sujet qui demeure encore d'actualité puisqu'une Conférence diplomatique va être appelée très prochainement à examiner et à ratifier les nouvelles modifications proposées aux Conventions de Genève du 27 juillet 1929, ainsi que le projet de protection des civils au cours des hostilités.

L'article 14 du texte concernant la Convention de Genève relative au sort des blessés et malades, élaboré en août dernier à Stockholm, précise que les membres du personnel sanitaire, ainsi que les habitants, ne pourront jamais « être inquiétés ou condamnés pour avoir donné des soins à des blessés ou à des malades ».

A ce propos, nous tenons à compléter d'un document de valeur l'exposé des actes officiels que nous avons précédemment énumérés.

Il s'agit d'un jugement rendu par le tribunal criminel de Lorient, en date du 5 fructidor an II que le médecin en chef de 1<sup>re</sup> classe de la Marine Le Bourgo a eu l'amabilité de nous signaler et dont voici les termes :

« Audience du 5 fructidor an II. Chambre du Conseil.

Contre Olivier Le Roy, de Vannes, chirurgien, soldat au 109<sup>e</sup> régiment d'infanterie, prévenu d'avoir déserté les drapeaux de

---

(1) Communication faite le 10 février 1949.

la République pour passer dans l'armée des brigands de la Vendée et qu'à la déroute de ces brigands à Savenay, s'était sauvé et était rentré à Vannes. Il déclare avoir été fait prisonnier des brigands à Montaigu, qu'il s'échappa près d'Ancenis, revint à Vannes et le 17 nivôse se rendit à la Municipalité et chez le Commissaire des Guerres. Et grâce à l'article 2 de la loi de frimaire, confirmatif de celle du 17 septembre 1793, qui dispose—en faveur des Officiers de santé qui ont été chargés du traitement des malades en pays ennemis — une exception que ne peuvent réclamer tous autres individus.

Ordonne qu'il sera remis en pleine et entière liberté et que les portes de la maison de justice lui seront ouvertes ».

Le décret (et non la loi) du 27 frimaire an II, auquel se réfère le jugement du tribunal de Lorient, est relatif aux « Commissaires du Conseil exécutif ou autres qui, après la révocation de leurs pouvoirs, auraient continué leurs fonctions et aux citoyens incorporés dans les armées soit disant révolutionnaires, qui ne seraient pas séparés après le licenciement prononcé par la loi du 14 frimaire ». Or, l'article 2 est ainsi conçu :

« Tous les citoyens incorporés dans les armées soit-disant révolutionnaires, licenciées par la loi du 14 de ce mois, qui ne se seraient pas séparés et qui n'auraient pas remis leurs armes aux municipalités des lieux où ils se trouveront dans les vingt-quatre heures de la publication du présent décret, seront punis de dix ans de fer. Ceux de leurs officiers, de tout grade, qui seraient dans le même cas, subiront la peine de mort. Signé : Deforgues. Contresigné : Gohier ».

Le décret de la Convention nationale du 17 septembre 1793 a trait « aux Français qui auraient exercé les emplois dans les lieux envahis par les Puissances étrangères » stipule : article 1 : que « le Ministre de l'Intérieur donnera sur le champ les ordres nécessaires pour faire arrêter les individus qui, étant compris dans le décret du 7 de ce mois relatif aux emplois exercés par des Français dans les lieux envahis par les Puissances étrangères, auraient pu ou pourraient ci-après rentrer dans le territoire non envahi de la République; article 2 : les dispositions du décret du 7 ci-dessus mentionné et celles de l'article précédent, communes à tout Français employé au service de la République, ou jouissant de ses bienfaits, qui, après l'invasion du lieu de sa résidence, ou de l'exercice momentané de ses fonctions, n'est pas rentré aussitôt dans le territoire non envahi de la République; article 3 : *sont exceptés les officiers de santé qui ont été chargés du traitement des malades restés dans les lieux envahis...* Signé Bouchotte. Contresigné Gohier ».

Le décret de la Convention nationale du 7 septembre 1793 dont il est question dans le décret précédent « déclare traîtres à la Patrie et hors la loi, les Français qui ont accepté ou accepteraient des fonctions publiques dans les parties du territoire français envahies par l'ennemi ».

L'exception dont bénéficie les Officiers de santé est également formulée par le décret du 13 brumaire an II qui exclue les médecins de la loi sur les Etrangers en ces termes :

« La Convention nationale, sur la motion d'un membre, interprétant la loi sur les Etrangers décrète que les médecins, comme ouvriers de la Santé, sont compris en cette qualité dans l'exception de l'article 9 concernant les Etrangers. Signé Gohier, président du Comité exécutif provisoire ».

Tels sont les documents que nous estimions intéressants d'évoquer devant vous : ils témoignent une fois de plus, des privilèges accordés jadis aux médecins, compte-tenu de la mission humanitaire qu'ils remplissent.

---



## UN HEROS PACIFIQUE DU CHAMP DE BATAILLE

Alphonse PASQUIER

Médecin Principal de 1<sup>re</sup> CLASSE (1815-1871)

par

M. J. DES CILLEULS (1)



Le 2 avril 1871, Thiers envoyait le Général de Gallifet avec deux régiments de chasseurs et une demi-batterie sur Courbevoie, pour appuyer un régiment d'infanterie qui avait ordre d'occuper le pont.

Le lendemain, le Chef du Pouvoir Exécutif annonçait à l'Assemblée Nationale la mort du D<sup>r</sup> Pasquier, médecin en chef de l'Armée de Versailles, tué au cours de l'action.

La dépêche que Thiers adressait le même jour, à 6 heures du soir, aux préfets et procureurs généraux, sur les événements de la veille, se terminait ainsi : « Les misérables que la France est réduite à combattre ont commis un nouveau crime. Le Chirurgien en Chef de l'Armée, M. Pasquier, s'étant avancé seul et sans armes, trop près des positions ennemies, a été indignement assassiné ».

Voici, d'après Albert de Mun, officier d'ordonnance de Gallifet, le récit du drame :

« Nous arrivons dans la plaine... Le Général arrête la brigade, la forme en bataille et fait placer en avant d'elle la demi-batterie.

« Les chasseurs étaient pleins d'entrain, bien dans la main, les artilleurs baissaient la tête, sournois et défiants.

« Au bout d'un moment, sur la route, les fantassins parurent, marchant mollement. On les vit hésiter, puis s'arrêter.

« Un homme seul, à cheval, se détacha et marcha de l'avant. C'était le D<sup>r</sup> Pasquier, médecin militaire principal. Il s'avancait à petits pas, ayant le brassard blanc avec la croix rouge.

(1) Communication faite le 7 février 1948.

« Il disparut entre les premières maisons. Presqu'aussitôt, on entendit une fusillade et les soldats se mirent à fuir dans les champs.

« Le D<sup>r</sup> Pasquier avait voulu, dans une pensée de généreuse humanité, faire une tentative de pacification. Il avait marché seul vers la barricade qui coupait le rond-point de Courbevoie. Là, il avait essayé de parlementer : on lui avait répondu par des injures et comme il tournait bride, désolé, toujours au pas, la fusillade était partie, et, presque à bout portant, le frappant dans les reins, l'avait culbuté.

« Les soldats avaient vu la scène de loin et, déjà flottants, s'étaient débandés... Maintenant, c'était une déroute. L'instant était critique... Gallifet n'hésite pas. Il fit mettre ses canons en batterie et commanda le feu »...

Maxime du Camp, dans « *Les Convulsions de Paris* » relate également la mort du D<sup>r</sup> Pasquier et écrit « M. Pasquier, Chirurgien en Chef de l'Armée, revêtu de son uniforme, portant la Croix de Genève au bras, s'avança en parlementaire. Il est immédiatement tué. Dès lors, la guerre fut sans merci »... Et il ajoute, quelques pages plus loin : « L'homme qui froidement tira sur le D<sup>r</sup> Pasquier et le tua, était un enfant de dix-huit ans, nommé Pessunc »... De son côté, John Furney, volontaire neutre, complète la scène par ces quelques lignes : « Lorsque nous étions à la Porte Maillot, M. de Romanet reprocha à l'officier qui commandait les insurgés d'avoir permis qu'un médecin militaire fut tué d'une manière aussi lâche ». La réponse fut catégorique : « Nous ne savions pas que c'était un médecin; nous croyions que c'était un parlementaire ».

Tous les journaux médicaux de l'époque rendirent un hommage ému à la mémoire de celui qui était « tombé en accomplissant une œuvre de conciliation et de paix et qui avait si bien mérité de la profession et de l'humanité ».

Le corps du médecin principal Pasquier fut transporté à l'Hôpital militaire de Versailles, le 2 avril à 17 heures. Le certificat médical de dépôt fait état d'une « fracture du crâne ». Il est signé d'un officier d'administration. Tout laisse à penser qu'il s'agissait d'une plaie du crâne par balle, ainsi que les commémoratifs permettent de l'affirmer.

Aucune autopsie n'a été pratiquée, ou tout au moins aucun protocole n'en a été établi.

Alphonse Pasquier était né le 10 février 1815 à Ottensen (Danemark). Fils d'un maître de poste de Phalsbourg (Alsace), il était le neveu du baron Antoine Pasquier, premier chirurgien du roi et inspecteur du Service de Santé militaire.

Il était le cousin de Joseph-Philippe Pasquier, fils du précédent, qui fut également un chirurgien militaire distingué.

Alphonse Pasquier était docteur de la Faculté de Médecine de Paris. Sa thèse, soutenue le 29 avril 1840 et dédiée au duc d'Au-

male, portait pour titre principal « les causes et le traitement de la fièvre ataxique ».

Parmi les maîtres qu'il remercie dans sa préface, il cite tout spécialement Géraldès, qui dirigea ses études anatomiques.

Nommé chirurgien sous-aide aux ambulances d'Algérie le 28 avril 1840, la veille même de sa thèse, il ne tardait pas à être distingué par Bugeaud et cité élogieusement par lui, dans un rapport consacré aux opérations de ravitaillement de Médéa et de Miliana.

Affecté ultérieurement aux hôpitaux militaires de Saint-Denis, Metz et du Gros-Caillou, il devenait — le 21 décembre 1843 — préparateur d'anatomie à l'Hôpital de perfectionnement du Val-de-Grâce, dont il était lauréat l'année suivante, au concours pour le grade de chirurgien aide-major. Détaché à plusieurs reprises à Metz, au Gros-Caillou et au Val-de-Grâce, c'est-à-dire aux hôpitaux militaires les plus en vue, Alphonse Pasquier était désigné ultérieurement pour le Corps expéditionnaire de la Méditerranée, où il était appelé à servir à l'ambulance de la 1<sup>re</sup> Division.

Comme tel, il ne tardait pas à se faire remarquer et méritait d'être cité à l'ordre du jour, le 4 mai, pour sa belle conduite à l'attaque des postes voisins du Vatican.

Au cours de cette affaire, il soigna et opéra sous le feu 3 à 400 blessés, qu'il réussit à replier sur Magnanella.

Le 30 juin, il était fait chevalier de la Légion d'Honneur, et quelques mois plus tard, chevalier de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

A son retour en France, Alphonse Pasquier servit à nouveau au Val-de-Grâce, puis au Régiment des Guides.

Chirurgien-major de 2<sup>e</sup> classe le 6 janvier 1851, promu à la première le 12 juin 1856, il était affecté, deux mois plus tard, à la Garde de Paris.

Médecin principal de 2<sup>e</sup> classe en décembre 1861 et de 1<sup>re</sup> en janvier 1868, il fit la campagne de 1870 comme médecin en chef du 13<sup>e</sup> Corps d'armée, avec lequel il prit part à la retraite de Mézières.

Cette grande unité, aux ordres du Général Vinoy, rassemblée à Paris après nos premiers désastres, avait été dirigée sur l'armée de Châlons, déjà en marche sur Metz. Parvenue à Mézières au moment de Sedan, elle arriva vingt-quatre heures trop tard pour pouvoir entrer en action.

Par une retraite heureuse, commencée le 2 septembre, elle pût échapper — grâce à son chef — à la poursuite de l'ennemi et arriva à Paris le 7 septembre avec tous ses éléments.

Huit jours après, Paris était investi et le 13<sup>e</sup> Corps d'armée dissous.

Alphonse Pasquier rejoignait alors la Garde et devenait peu après, médecin en chef de l'Armée de Versailles. C'est dans ces dernières fonctions qu'il devait trouver une mort glorieuse.

\*  
\*\*

Ainsi que nous l'avons signalé dans les lignes précédentes, Alphonse Pasquier appartenait à une famille médicale très en vue, dont il nous paraît intéressant de rappeler les services.

Son oncle, Antoine Pasquier, né à Loches le 7 mars 1773, était docteur de la Faculté de Médecine de Paris (1804). Il entra au service en 1792.

Ses premières campagnes remontent aux Armées des Alpes, du Midi, et d'Italie. Il se distingua au siège de Toulon, où il fut signalé par Barras — alors représentant du peuple — comme « ayant bien mérité de la patrie ».

Nous retrouvons ensuite Antoine Pasquier aux Armées d'Angleterre, de Hollande, d'Italie et de la Louisiane, où il est chirurgien en chef des divisions d'avant-garde.

En 1799, avec la division Delmas, il prend part aux combats de Castel-Novo, du passage de l'Adige, de Santo-Huliano et de Bonta-Freda. A cette dernière affaire, il est appelé à donner ses soins au Général de Cavalerie Beaumont.

Après la bataille de Novi, il se dévoue au chevet du Général autrichien Lusignan, atteint de trois blessures, qu'il parvient à faire échanger quelques jours après, contre le général Partouneaux et plusieurs autres blessés français.

Au blocus de Gênes, son courage, son dévouement, sa maîtrise professionnelle, s'attestent une fois de plus, tant aux avant-postes qu'au grand hôpital de Santo-Bessino. Mais les fatigues du siège ont finalement raison de sa santé et l'obligent momentanément à prendre du repos.

En 1803, Antoine Pasquier est présenté à Napoléon. Il est nommé « officier de santé en chef » des troupes françaises en Hollande. Peu après, il est autorisé à passer au service de l'armée hollandaise (octobre 1806) avec laquelle il participe aux campagnes de Prusse et de Zélande comme chef du service de santé de l'armée.

Rentré dans les cadres de l'armée française (1<sup>er</sup> janvier 1811), il est maintenu en Batavie où ses brillantes qualités et son esprit conciliant lui attirent à la fois, la reconnaissance de l'armée et celle de la population.

Appelé plus tard aux fonctions de chirurgien en chef adjoint de l'Hôtel des Invalides, il acquiert rapidement la réputation d'un des plus habiles chirurgiens de Paris. Il tient dignement sa place aux côtés de Dominique Larrey, auquel il succède ultérieurement.

Nommé, avec Broussais, membre-adjoint du Conseil de Santé des Armées, il est promu — peu après — chirurgien-inspecteur et devient membre titulaire du dit Conseil.

En 1842, Antoine Pasquier tombe malade au cours d'une ins-



pection dans la région de Mont-Louis. Se rendant compte de la gravité de son état et du peu d'espoir d'un rétablissement suffisant, il se décide à résilier ses hautes fonctions et sollicite sa mise à la retraite « estimant que le sentiment de sa propre dignité lui commande de quitter le service ».

Il meurt à Paris, le 6 février 1847.

Son talent chirurgical, la valeur de ses services, la distinction de son caractère et de ses manières, avaient acquis à Antoine Pasquier l'estime et la confiance des plus hauts personnages de l'époque.

Chirurgien de Louis-Napoléon, de la Reine Hortense, du Grand Duc de Berg, il fut premier chirurgien du Roi, et annobli, en 1845, par Louis-Philippe « en récompense de ses longs et honorables services ».

Son fils, Joseph, était né à Marseille le 7 décembre 1794.

Docteur de la Faculté de Médecine de Paris (1818), il débute comme sous-aide aux hôpitaux de Strasbourg et du Val-de-Grâce, puis à l'Hôtel des Invalides.

Affecté ensuite à l'Armée du Nord, il revient plus tard aux Invalides dont il devient chirurgien en chef à la mort de son père.

En novembre 1832, comme chirurgien-major, il est attaché à la personne du Duc d'Orléans qu'il a accompagné en Algérie. Cette mission se renouvelle en 1839.

En avril 1840, il est désigné comme chef du Service de Santé de la division commandée par le Duc d'Orléans et promu chirurgien-inspecteur en juillet 1845.

Il succède à son père comme premier chirurgien du Roi, en mars 1847.

Il meurt à Paris, le 4 janvier 1852.

De nombreux liens attachaient les trois Pasquier à la famille royale. Alphonse Pasquier, alors aide-major de 1<sup>re</sup> classe au 5<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie, avait — à son tour — succédé à son cousin dans les fonctions de chirurgien ordinaire de S. M., le 9 mars 1847.

Par ailleurs, il avait été appelé à soigner la fille du Prince de Joinville, très gravement malade, et avait réussi à la sauver. Aussi, dans ses « Souvenirs », le Prince de Joinville évoque-t-il avec délicate gratitude, la mémoire du « jeune et très habile médecin militaire, homme des plus aimables » tombé glorieusement devant les barricades de Courbevoie!

Comme nous avons essayé de le rappeler, les trois Pasquier représentent une belle lignée de médecins militaires. Elle s'achève avec celui qui trouva la mort en tentant de réconcilier les fils d'une même patrie, qu'occupait encore l'ennemi.

**Sources :**

Arch. Hist. Sec de Sté — Collect. Jean Bergougnoux.

Arch. Adm. Guerre. Dossiers Off. de Santé Classt. Général 1848. Dossiers 69.166 et 86.574, 1<sup>re</sup> série.

**Ouvrages consultés :**

CASTELLANE (Maréchal de). — « Journal » (Plon-Nourrit, Edit. Paris, 1896, t. II).

MAXIME DU CAMP. — « Les Convulsions de Paris » (2<sup>e</sup> édit. Hachette, édit. Paris, 1878).

FURNEY (J.). — « Epreuves et lutttes d'un volontaire neutre » (Damance, édit. Paris, 1874).

GARNIER. — « Mémoires sur la Cour de Louis Napoléon et sur la Hollande (Ladvocat édit. Paris 1828).

JOINVILLE (Prince de). — « Vieux souvenirs » (1818-1848) (Calmann-Lévy édit. Paris 1894).

---



**DIAGNOSTIC D'UNE MALADIE OSSEUSE  
FIGURÉE PAR JACQUES GAMELIN**

par

Raymond DIEULAFÉ



Dans le curieux et bel atlas qu'est le « Nouveau Recueil d'Os-téologie et de Myologie dessiné d'après nature par Jacques Gamelin de Carcassonne », imprimé à Toulouse en 1779, on peut voir une planche représentant un curieux squelette d'enfant âgé de 5 ans, haut d'environ deux pieds. Ce sujet offre différents phénomènes dans le nombre de ses os presque tous difformes et contrefaits; on en voit de transparents, sans moelle et sans suc, de fragiles et de fracturés; plusieurs même paraissent mols. M. Bécane, professeur de Chirurgie, a donné la description de ce squelette à l'article « Fragilité » dans son mémoire sur le cancer.

Cette figure a été reproduite dans l'*Histoire générale de la Médecine* du P<sup>r</sup> Laignel-Lavastine (t. II, p. 459, *Histoire du Cancer* par L. Gernez).

Le texte auquel nous avons pu nous reporter est contenu dans un « Discours prononcé le 2 novembre 1778 à la rentrée des Ecoles de Chirurgie » par M. Bertrand Bécane, professeur en chirurgie à Toulouse. Le sujet de ce discours était le suivant : « Observation sur les effets du virus cancéreux »; son premier paragraphe intitulé : « la fragilité des os est attribuée au virus cancéreux » contient entre autres observations, la description du petit squelette représenté par Gamelin : « Le mois de septembre 1777, un de mes élèves me porta un petit sujet de l'âge de 5 ans, où il n'avait laissé que les os, le périoste et les ligaments capsulaires. Ce petit squelette a environ deux pieds quelques pouces de hauteur; cet enfant qui n'avait jamais marché, avait été toujours malade, il avait des tumeurs, des ulcères, des destructions dans les viscères, tout contrefait dans les parties de son corps.

Les os du crâne sont minces, légers et comme spongieux. Les os de la face le sont encore davantage, l'os maxillaire inférieur dans son bord supérieur est en partie détruit, les trous alvéolaires ne forment qu'un canal; toutes les cloisons sont détruites, ces os se cassent au moindre contact.

L'épine ne forme qu'une espèce d'S romaine. Les vertèbres qui tiennent par leurs ligaments, paraissent minces, spongieuses et très légères. Les côtes sont toutes contrefaites, en parties osseuses, en partie cartilagineuses.

Les clavicules sont fracturées et les portions divisées ne paraissent tenir que par le périoste.

Les deux humérus sont très courbés, minces et transparents; il n'y paraît ni moelle, ni sucs osseux, il y a à chacun deux fractures transversales et parallèles aux deux os. Les deux os de l'avant-bras sont courbés et se tiennent entre eux dans toute leur longueur par une espèce de gluten, ils sont transparents, il n'y avait ni moelle, ni sucs osseux.

Les deux fémurs sont courbés, légers, transparents comme ceux des bras également fracturés en deux endroits. Les fractures sont transversales et parallèles; les parties divisées ne tiennent que par le périoste.

Il est bon d'observer qu'aux parties divisées, il paraît un léger gonflement et les parties divisées sont un peu noirâtres.

Les os des deux jambes sont également courbés.

Les os du tarse paraissent tous unis par une espèce de gluten.

Les orteils des deux pieds ne regardent pas leurs pointes, ce qu'on appelle communément la plante du pied regarde les malléoles.

Ce petit squelette a paru très singulier à M. Dubor, professeur en Médecine et à M. Frizac, professeur en chirurgie. Ils ont cru comme moi qu'on pouvait attribuer tous les changements que l'on remarque à tous les os de cet enfant, à un mélange de divers virus.

Dans l'état actuel de nos connaissances sur la pathologie du squelette de l'enfant, un seul diagnostic nous paraît applicable à cette curieuse observation : celui de fragilité essentielle des os dont la première description a été donnée par Lobstein de Strasbourg, en 1825, sous le nom d'ostéopsathyrose qu'on a qualifiée aussi de dysplasie périostale, d'osteogenesis imperfecta et dont les porteurs sont nommés des hommes de verre et ont les sclérotiques bleues. Bécane a donné une description bien avant Lobstein se contentant du terme de fragilité et donnant comme explication l'action de plusieurs virus. Il ne cite pas d'autres observations qui semblent, par certains points comparables, dues à Fabrice de Hilden au xvii<sup>e</sup> siècle, à Saviard en 1691, à Saillant en 1776. Mais peut-être n'en avait-il pas eu connaissance.

Quant à sa tentative d'interprétation, bien que très rudimentaire, elle ne semble guère avoir été dépassée depuis. Nous

pouvons lire dans le *Traité d'Orthopédie* (article rédigé par prouve notre ignorance.)

Dans l'histoire de cette curieuse maladie qu'est la fragilité essentielle des os, l'observation très précise de Bécane accompagnée de l'admirable planche de Gamelin mérite de prendre périostale nous ne pouvons que cacher sous ce terme notre ignorance des phénomènes biologiques qui constituent la fragilité osseuse. Nous ne connaissons pas mieux l'origine de ces altérations... Toutes les glandes endocrines ont été incriminées, ce qui M. Fèvre) : « si les faits plaident en faveur d'une dysplasie place.

---



## LE TRAITEMENT DES PLAIES A LA FIN DU MOYEN AGE

par

R. DIEULAFÉ.



La place tenue par la pathologie générale dans les Traités de chirurgie du Moyen Age est considérable comparativement aux nôtres. Aussi la façon de soigner les plaies, fondement essentiel de la chirurgie et sur laquelle on peut encore discuter, fait-elle l'objet de longs exposés et même permet-elle aux auteurs du XIV<sup>e</sup> siècle de classer leurs prédécesseurs. C'est ainsi que Guy de Chauliac groupe les concepts thérapeutiques en cinq classes.

La première soutenue par la presque totalité des praticiens du Moyen Age et parmi les plus éminents Roger, Roland et les Quatre Maîtres. On pourrait la nommer doctrine suppurative. Elle eut cours jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle malgré les auteurs qui, dès l'antiquité, puis au XIII<sup>e</sup> siècle s'insurgèrent contre elle. Une plaie doit suppurer et il faut favoriser cette tendance « naturelle » avec des cataplasmes, des tentes, des plumasseaux, des topiques huileux. On pourrait citer à l'infini les médications employées pour provoquer la suppuration « louable » d'un apostème chaud.

Pour la deuxième façon de traiter les plaies on cherche tout au contraire à éviter la suppuration; faisant de l'antisepsie (sans connaître l'existence des microbes), Théodoric, Hugues de Lucques, Brunus, Henri de Mondeville se proposent d'assécher les plaies. Un élément y paraît propre : le bon vin. Celui-ci doit être appliqué dans la plaie et aussi administré par voie buccale. Les bons effets d'un tel traitement ne sauraient nous étonner puisque le tanin et l'alcool sont toujours de mise, que le vin aromatique est encore un bon cicatrisant et que l'introduction d'alcool dans la circulation sanguine a été remise à l'honneur, mais d'une manière plus directe, pour stériliser les abcès du poumon.

La troisième catégorie de chirurgiens en tête desquels se trouvent Guillaume de Salicet et son élève Lanfranc, adopte une atti-

tude moins absolue et choisit l'une ou l'autre des tactiques précédentes suivant la nature ou le siège de la blessure ou l'état général du blessé. Lanfranc précise les contre-indications à la guérison par première intention et distingue sept circonstances : 1° lorsque la plaie est faite avec une pointe; 2° lorsqu'elle pénètre jusqu'à l'os; 3° si elle est compliquée d'ulcère; 4° si le blessé a des humeurs viciées; 5° si la plaie a pénétré dans une cavité principale du corps; 6° dans le cas d'une complication de contusion; 7° lorsque la plaie a été faite par la morsure d'un animal venimeux. Il cite un exemple du danger que l'on court pour la cicatrisation précipitée d'une plaie importante; et il a rouvert quelquefois lui-même la cicatrice d'une plaie trop promptement guérie.

Quant aux dernières tendances à suivre (ou plutôt à ne pas suivre) vis-à-vis des plaies ou même de toute maladie, elles sont rappelées par Guy de Chauliac, sans doute par souci d'exactitude descriptive, et surtout pour mettre en garde contre elles : il distingue ce que font les « soldats, gens d'armes, gens du peuple » c'est-à-dire des « conjurations, breuvages, paroles, herbes, et pierres à vertu magique » et ce que font les « femmes et idiots » c'est-à-dire « prières à Dieu et aux Saints ».

Sprengel note d'une manière piquante dans son histoire pragmatique de la Médecine que les deux écoles tiraient de Galien leurs conceptions opposées : « elles ne se distinguèrent qu'en ce que dans l'une on traitait toutes les lésions par des cataplasmes et des médicaments humectants, parce qu'on suivait l'autorité de Galien qui prétend que l'humidité et le relâchement sont un état plus naturel que celui de sécheresse; et que dans l'autre école, on employait une méthode diamétralement opposée : on n'avait recours qu'aux dessiccatifs, parce que la médecine de Pergame dit dans un autre endroit que la sécheresse est plus près de l'état naturel que l'humidité. Ainsi dans le même siècle, on a tiré, du même auteur, des principes entièrement opposés ».

Discuter de la valeur des principes thérapeutiques en cours au Moyen Age peut paraître à un esprit non averti comme un jeu d'une absolue vanité. Et pourtant la doctrine de la suppuration était encore admise, il y a moins de cent ans, la question de la suture des plaies est encore d'actualité et de nouvelles compositions chimiques à modalités d'action diverses sont constamment proposées pour éviter leur infection. N'a-t-on pas vu mettre largement en pratique une méthode qui se préoccupait peu d'une suppuration abondante, permettre d'obtenir la cicatrisation rapide de vastes plaies de guerre (traitement occlusif par plâtre au cours de la guerre civile d'Espagne). Les manières de drainer ou de tamponner sont-elles rigoureusement codifiées? Combien, en ces vingt dernières années, a-t-on vu de méthodes différentes dans le traitement local des brûlures : huile, pommade, tanin, sulfamides, occlusion par plâtre, air libre...? Tout cela ne donne-

t-il pas raison à Lanfranc qui, connaissant les bienfaits de la méthode dessiccative nouvellement proposée par Théodoric (1260), sut garder quelques indications à la méthode suppurative. Le pus ne représente-t-il pas l'élimination des tissus morts favorisant l'infection (ou si l'on préfère l'apostème) et s'opposant au bourgeonnement réparateur? Si les indications de la méthode de Théodoric avaient été méconnues, les accidents nombreux qu'elle eût provoqués l'auraient dévaluée. Lanfranc a donc le mérite d'en avoir compris l'intérêt et aussi d'avoir senti qu'elle ne pouvait pas être généralisée. Il a su ne pas tomber d'un excès dans un autre et éviter les dangers d'une attitude absolue. Quelles catastrophes peuvent se produire lorsqu'une plaie non désinfectée est suturée ou ce qui revient au même obturée par un opercule de surface produit par dessiccation des sécrétions! La méthode de la suppuration survécut pourtant à Lanfranc et à ses successeurs immédiats, puisque quelques trois cents ans plus tard Francis Bacon s'éleva violemment contre elle (Herpin) et qu'au XIX<sup>e</sup> siècle on professait encore qu'une bonne suppuration était salutaire pour obtenir une solide cicatrisation.

Le traitement local n'était pas tout pour les chirurgiens du Moyen Age. Ils se préoccupaient de l'état général du blessé sur lequel ils essayaient d'agir par le mode d'alimentation. La doctrine ancienne, soutenue par l'école de Salerne était de priver tout blessé d'alimentation substantielle et son régime se réduisait à l'eau et quelques légumes verts. Reprenant des idées d'Avicenne, Théodoric pense avec Razès que la diète dans le sens de régime (le mot anglais diet a gardé la même signification), est le premier moyen de la thérapeutique, plus louable et plus doux que les autres (qui sont la potion et la chirurgie) et que ceux qui sont guéris par les aliments sont plus facilement ramenés à leur tempérament que ceux que l'on guérit par des médicaments. Or, l'alimentation que préconisent les novateurs dont Lanfranc, est à base de viande et de bon vin rouge. Les auteurs tels que Henri de Mondeville énumèrent les qualités que doit avoir ce vin et les variétés de viande qui peuvent s'administrer. Par la suite, ce régime régénérateur fut pendant très longtemps tenu à l'écart, surtout lorsque des tests précis montrèrent les méfaits de certaines toxines et c'est seulement en ces tout derniers temps que la chimie biologique permet, par le dosage des protéines par exemple, de montrer la nécessité chez les grands blessés et opérés d'un régime non carencé.

Enfin la richesse des vues générales des chirurgiens du XIII<sup>e</sup> siècle s'augmente encore de l'importance qu'ils attachent aux « Contingents ». Sous ce terme, il faut comprendre tout ce qui n'est pas la blessure elle-même, mais ce qui a trait au membre ou à la partie du corps sur lesquels elle siège, aux conditions du sujet lui-même (âge, sexe, habitudes, accidents de l'âme), aux conditions extérieures de climat, saison, moment de la journée).



On peut distinguer ainsi 52 contingents. N'y a-t-il pas là un admirable exemple de pathologie générale, de recherche approfondie de tout ce qui peut modifier les conditions d'évolution de la blessure, en somme les bases les plus solides pour prendre une observation très complète; et aussi le pressentiment de l'importance, méconnue si longtemps, de la physio-pathologie.

---



**PROGRÈS APPORTÉS PAR PIERRE FRANCO  
A LA CHIRURGIE DES HERNIES**

par

R. DIEULAFÉ



L'histoire a ses injustices. La gloire d'Ambroise Paré ne connaît pas de failles et chacun connaît son nom même dans le public non médical. Cette renommée, certes, n'est pas imméritée mais a contribué sans doute à éclipser un autre praticien contemporain d'importance presque aussi grande qui, d'après Guiart, fut peut-être le plus grand chirurgien de la Renaissance.

Pierre Franco plus que Paré encore était au bas de la hiérarchie chirurgicale; il ne fut même pas barbier-chirurgien. Il naquit à une date imprécisée, entre 1500 et 1505 à Turriers en Provence (actuellement dans le département des Basses-Alpes). Il fut en apprentissage chez un opérateur, probablement un chirurgien herniaire, et ne reçut aucune instruction théorique. Il resta un « Opérateur », c'est-à-dire que bien qu'il fût appelé « Maître », il était au-dessous des barbiers-chirurgiens (titre que portait A. Paré). Pour ne prendre qu'un exemple de son importance dans l'histoire de la chirurgie, il faut rappeler les modifications qu'il apporta à la connaissance et au traitement des hernies.

Jusqu'à la Renaissance, la hernie dont les formes cliniques étaient assez mal discernées, était traitée par la seule méthode chirurgicale dont il existait diverses variantes mais dont un temps était commun à presque toutes, l'ablation du testicule. Il semble qu'au début du xv<sup>e</sup> siècle, un empirique espagnol en avait tenté la conservation. Certains opérateurs de hernies prétendaient le conserver; en réalité, ils l'enlevaient et afin que l'entourage ne s'en aperçût pas, ils le jetaient sous la table et un chien dressé à cela en faisait son régal.

Aussi l'opération de hernie gardait-elle une réputation de gravité et la mutilation qui en résultait était-elle redoutée. L'intro-

duction des bandages ou brayers ne fut adoptée vraiment que vers le XVI<sup>e</sup> siècle. Elle fut par certains considérée comme un progrès et cela amena une diminution des indications chirurgicales. Car le brayer métallique ou non fut considéré comme capable d'amener non seulement la contention, mais encore la guérison radicale de la hernie.

Voici l'exemple qu'en donne Ambroise Paré qui lui-même semble avoir peu pratiqué l'opération : « Un prêtre de Saint-André-des-Arts nommé M. Jean Moret, épistolier, c'est-à-dire chantant l'Épître du Dimanche, lequel avait une hargne intestinale complète, se retira vers moi, me montrant son mal, demandant secours parce qu'il disait sentir une très grande douleur, principalement en chantant son épître... je lui fis prendre un brayer qu'il porta par l'espace de 5 à 6 ans; et un jour lui demandant comment se portait son mal, me fit répondre qu'il ne savait plus ce que c'était et qu'il était guéri, ce que jamais je n'eusse pu croire, si je ne l'eusse vu... » Ce malade étant mort d'une pleurésie quelques mois après, Paré put faire l'autopsie et constata ceci : « Je proteste à mon Dieu que je trouvais autour du trou de la production du péritoine une substance adipeuse de la grosseur d'un petit œuf, infiltrée et attachée si fort audit endroit qu'à bien grande difficulté la pouvais détacher sans délacérer les parties adjacentes. »

Franco eut le mérite de comprendre l'importance du traitement chirurgical des hernies simples et étranglées, de la conservation du testicule et ainsi fit preuve d'un esprit didactique en étudiant les différentes variétés anatomo-pathologiques de cette affection. Sa classification anatomo-clinique est la suivante = 1<sup>o</sup> hernie intestinale ou scrotale; 2<sup>o</sup> hernie inguinale ou ronde qui ne suit pas le didyme, c'est-à-dire qui ne suit pas le cordon spermatique; il a confondu là trois formes reconnues actuellement : la pointe de hernie inguinale indirecte, la hernie directe et la hernie crurale; 3<sup>o</sup> hernie zirbale ou épiploïque : en la palpant on a l'impression de toucher de la laine alors que la hernie intestinale est plus ferme, douloureuse et se réduit avec gargouillement. Il y ajoute d'autres variétés auxquelles suivant l'usage de l'époque il donne le nom de hernies bien qu'elles n'en soient pas : hernie aqueuse, c'est l'hydrocèle pour laquelle il décrit le signe de la transillumination avec une chandelle allumée pour savoir s'il n'y a pas d'intestin ou d'épiploon dedans; il la traite par un séton ou par l'ouverture et méchage et prescrit un régime alimentaire avec des viandes et le repos (songeait-il à une cause générale affaiblissante, en l'occurrence la tuberculose?); hernie charneuse ou sarcocèle qui est une tumeur hors nature du testicule; hernie variqueuse, c'est-à-dire le varicocèle qu'il traite par la section des veines entre deux ligatures.

Technique de la cure radiale de la hernie scrotale.

Dans la préparation à l'intervention un détail mérite d'être

noté : le patient étant purgé ou phlébotomisé, on ne doit pas l'opérer le lendemain, mais seulement le surlendemain « à cause que la médecine envoie quelques vapeurs et le corps est encore ému ». Il y a peu de temps qu'on s'est insurgé à nouveau contre les purgations déshydratantes précédant de trop peu l'acte opératoire et favorisant le choc.

L'incision se faisait jusqu'à Franco au niveau du pénil c'est-à-dire dans la région inguinale comme nous le faisons actuellement. Franco a imaginé de faire l'incision au niveau du scrotum et les raisons qu'il en donne sont parfaitement valables à son époque : il y a moins de danger de flux (on connaît, en effet, la riche vascularisation de l'aïne), il y a moins de douleur puisque l'abord par le scrotum est plus direct et n'oblige à sectionner des nerfs, des muscles et de la graisse; de plus dans les suites puisqu'on laisse le scrotum largement ouvert on ne risque pas l'accumulation de sang ou l'apparition d'un phlegmon à son niveau. Ayant ainsi abordé le didyme ou sac on tire sur lui « en suffisance pas trop pour ne pas atteindre les chairs du pénil, assez pour ne pas laisser de sac amorce de récurrence. » Prendre le sac avec les tenailles de hernie sans trop le serrer pour éviter contusion ou douleur, coudre le sac tout près de la tenaille au-dessus d'elle; desserrer la tenaille au moment où on noue le fil et faire un deuxième nœud. Couper le didyme assez près du fil. Cette technique comporte l'ablation du testicule. Lorsqu'on veut conserver celui-ci on décharne le didyme vers le haut jusqu'au péritoine, mais non vers le bas : on laisse de côté des vaisseaux spermatiques en ayant soin de les ménager : on lie et on coupe le sac en haut et on laisse une partie adhérer au testicule en ayant soin de le laisser ouvert pour que la sanie puisse s'évacuer.

La suture du sac était fréquemment faite avec le point doré, c'est-à-dire un fil d'or qui donnait plus de garantie de solidité et aussi sans doute d'asepsie. Lorsque de l'épiploon devait être réséqué, Franco insiste sur la nécessité de le lier et le cautériser avant de le rentrer dans le ventre. Si c'est de l'intestin qui adhère au sac, il faut faire une ouverture assez grande mais prudente, introduire le doigt pour agrandir l'ouverture puis désagglutiner au doigt. Franco a étudié de près cette forme compliquée d'adhérences : il les attribue à une humidité visqueuse ou des excoriations causées par la réduction fréquente des intestins. Il a remarqué que dans certains cas, par la faute des adhérences, la hernie ne peut se réduire mais l'orifice étant large il n'y a pas d'accidents graves. Il semble avoir été ainsi amené à mieux interpréter les accidents qui surviennent au niveau des hernies et considérés comme inflammation du scrotum avec gangrène. Il donne une bonne description des signes généraux et locaux de la rétention dans le scrotum évoluant vers des troubles sphacéliques. Il semble bien qu'il ait été le premier à pratiquer la cure de la hernie étranglée, sûrement de la décrire. Paré a emprunté sa

description mais n'a pas pratiqué cette opération qui, pendant le xvii<sup>e</sup> siècle, est encore exceptionnellement réalisée.

Voici en quelques mots le principe décrit par Franco : après incision de la peau, introduire un bâton entre le sac et la chair du pénis et couper celle-ci. Tenter alors de réduire les intestins en pressant modérément et sans ouvrir le sac. Si cette manœuvre échoue, on ouvre le sac toujours sur le bâton jusqu'au trou du péritoine. « Ouvrir le péritoine sans rien craindre, prendre quelque linge suave et essayer de remettre les intestins peu à peu, commençant à ceux qui sont plus hauts vers le péritoine et le ventre ».

C'est la kélotomie telle qu'on la pratique encore, qui n'est pas toujours facile, mais est passée depuis longtemps au rang d'une opération mineure, puisqu'il y a quelques cinquante ans tout bon médecin de campagne s'en chargeait lui-même. L'avoir conçue et réalisée au début du xvi<sup>e</sup> siècle était une entreprise particulièrement audacieuse et aurait dû assurer à son auteur une gloire définitive.

---



**UNE BELLE FAMILLE DE MEDECINS, DE CHIRURGIENS  
ET D'APOTHICAIRES AU XVII<sup>e</sup> ET AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE**

par

L. DULIEU



Si le premier démonstrateur royal d'anatomie de l'Université de médecine de Montpellier a laissé assez de souvenirs pour qu'il ne soit pas trop difficile d'évoquer encore sa figure, il n'en est pas de même de son successeur Balthazar Gariel sur lequel, malgré quelques rares textes officiels, plane dans l'ensemble une réelle imprécision.

S'étant destiné à la chirurgie, Balthazar Gariel apparaît pour la première fois dans les observations de Barthélemy Cabrol (1) où son nom est cité plusieurs fois, ayant été appelé à le seconder dans certaines de ses interventions. De son côté Germain rappelle que le « Liber Congregationum de 1557 à 1598 » (2) contient plusieurs procès-verbaux d'anatomie portant son nom dont les premiers remontent au 19 janvier 1591 et au 15 janvier 1592, etc... Il faut donc croire que ses mérites n'étaient pas inexistantes. L'Université de Médecine fut sans doute de cet avis puisque, délibérant le 12 juin 1604 après la mort de Cabrol, elle déclara qu'il était apte à lui succéder « avec les droits, les gants et dragées des gradués en ladite Université comme avait ledit Cabrol » (3), ses gages s'élevant à 100 écus. Toutefois ses rapports avec les professeurs de l'Ecole de Médecine n'avaient pas toujours été empreints d'une pareille estime réciproque. C'est ainsi que le

(1) Alphabet anatomic auquel est contenu l'explication exacte des parties du corps humain réduites en table selon l'ordre de dissection ordinaire avec l'ostéologie et plusieurs observations particulières. Lyon, P. Rigaud, 1614. Dernière édition, augmentée de plusieurs observations.

(2) Les maîtres-chirurgiens et l'école de chirurgie de Montpellier. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Section des Lettres, 1<sup>re</sup> Série, t. VI, p. 539, Montpellier, Boehm et Fils, 1880.

(3) *Archives de la Faculté de Médecine de Montpellier : Liber Congregationum de 1598 à 1624*, folio 90 S. 9.

2 mars 1600, lors d'une maîtrise publique, Gariel avait rappelé qu'Hippocrate goûtait les excréments des malades, que les médecins avaient été chassés de Rome, alors que les chirurgiens avaient été retenus, ce qui avait éveillé certains échos chez les disciples du Vieillard de Cos (1).

Quoi qu'il en soit, tout cela était oublié en 1604, et Balthazar Gariel prit possession de sa charge de démonstrateur d'anatomie qu'il devait occuper jusqu'à la fin de ses jours, soit pendant près de vingt ans.

La suite de son existence ne semble pas avoir répondu à ce qu'on aurait pu attendre de lui, à tel point qu'il n'est pas possible de rappeler le moindre fait saillant sur ses longues années de Dissecteur Anatomiste. Il mourut le 2 mars 1624, comme nous l'apprend le registre paroissial de Saint-Firmin (2).

L'histoire de Balthazar Gariel est donc des plus courtes à narrer, mais elle a un complément dans l'étude de sa descendance qui est loin de laisser indifférents les historiens montpelliérains. Germain a écrit de magnifiques pages sur le chanoine Pierre Gariel, son fils, le célèbre historien de Montpellier (3). Toutefois, il est regrettable que ce moderne émule de Pierre Gariel se soit fié à Gaudin pour l'établissement de la généalogie de cette famille. — Ainsi dressée, elle est incomplète, ne parlant pas d'une de ses filles Marguerite dont il va être question, confondant par ailleurs deux générations chez les Nissolle. Il est vrai qu'il est des plus difficile de reconstituer la généalogie des Montpelliérains de cette époque, les registres de Saint-Firmin étant souvent très mal écrits, presque illisibles, et ne possédant pas de tables des matières; ce qui oblige à passer les folios un à un pendant près d'un siècle. Il résulte cependant de ces registres que Balthazar Gariel, dont le nom de sa femme est inconnu, a eu au moins huit enfants. Nous avons dans l'ensemble les dates de naissance et de mort de six d'entr'eux. Ce sont :

Madeleine, 1578-1655; Pierre, 1584-1674; Catherine, 1586-1661; Jean, 1590-1598; Jehan, 1592-1656; Henri, 1597-1629.

A ceux-ci, il faut ajouter Marguerite, dont l'existence ne peut être mise en doute puisqu'elle est morte le 8 juillet 1650, mariée depuis le 1<sup>er</sup> août 1605 à Thierry Haguenot. Toutefois, bien que son prénom soit resté le même tout au long de son existence (ce qui n'est pas toujours le cas à cette époque), il est curieux de la voir prénommée Marie dans une délibération de la corporation des chirurgiens en date du 28 avril 1842 (4). Le même texte fait

(1) Liber Congregationum de 1598 à 1624, folio 15 S. 9.

(2) G. C. 7. — Il ne m'a pas été possible de trouver la date de sa naissance, ni celle de son mariage.

(3) Pierre GARIEL, sa vie et ses travaux, 1584-1674. Montpellier, J. Martel aîné, 1874.

(4) Livre de la Congrégation des Maîtres Chirurgiens de Montpellier de 1655 à 1674, folio 29-30. Ce texte est entièrement reproduit dans le travail de GERMAIN (*loc. cit.*).

allusion à une autre fille nommée Margot, ce qui fait penser aussitôt qu'il a dû y avoir substitution de prénom avec celui de Marie (1) qui elle aussi aura une descendance intéressante à étudier.

Les héritiers du nom, avons nous vu, sont au nombre de 4. L'aîné est Pierre Gariel qui deviendra chanoine de la Cathédrale Saint-Pierre et sur lequel Germain a fait la plus grande lumière.

Le suivant, Jean, mourut à l'âge de 8 ans.

Vient ensuite Jehan, que ses contemporains appelèrent Jean, et qui se fera un nom dans la chirurgie comme son père. Marié à Françoise Boisset en novembre 1651, il aura au moins 3 enfants :

Charlotte, née en 1624.

Madeleine, née en 1626, mariée à Antoine d'Alméras.

Marie, née en 1631, morte en 1698, mariée depuis le 22 juin 1668 à Thomas de Rousset, juge ordinaire à Montpellier (2).

Enfin, le dernier de tous, Henri, né en 1597 et mort sans enfant en 1629, avait épousé le 6 décembre 1623 Jeanne Casseirol dont la parenté et la descendance allaient occuper les places de choix dans la magistrature montpelliéraine. Il était maître apothicaire depuis le 31 mai 1623.

Mais ce sont les filles qui servent de traits d'union avec les chirurgiens et les médecins des générations suivantes. Catherine, mariée à Claudou Gardel procureur, eut certainement plusieurs enfants. C'est probablement l'un d'eux, Jean (3), qu'on voit se marier le 20 avril 1626, à Tiphène Haguenot (4). Si cette filiation est exacte, ce serait déjà un premier lien avec la famille Haguenot.

Mais plus intéressantes sont les autres filiations.

Marguerite Gariel avait épousé le 1<sup>er</sup> août 1605, Thierry Haguenot, maître-chirurgien, père de Tiphène déjà nommée. Ce Thierry Haguenot devait succéder à Balthazar Gariel dans sa charge de démonstrateur royal et avoir une longue lignée qui devait comprendre, avec deux de ses fils, Honoré et Pierre, respectivement démonstrateur royal et docteur agrégé, des apothicaires, des chirurgiens, des médecins et des professeurs de l'Université de médecine (5) ou même du Collège Royal de Chirurgie (6).

(1) Je n'ai pas non plus retrouvé sa trace dans les registres de Saint-Firmin.

(2) Il n'existe plus de GARIEL au XVIII<sup>e</sup> siècle; il faut croire que les héritiers du nom se sont éteints sans postérité, ou bien qu'ils ont quitté Montpellier.

(3) La date de naissance n'a pu être retrouvée.

(4) Ce prénom est souvent orthographié Triphène, Triffène, Tréphine, etc. J'ai retrouvé au hasard des recherches deux de ses enfants: Jean, né en mars 1639 et Thierry né en octobre 1641.

(5) Par un de ses fils Jean, maître apothicaire, se noue un nouveau lien entre les Haguenot et les Gariel, grâce à son mariage avec Jeanne de Casseyrol (22 octobre 1625) fille de Jean Casseyrol, procureur au présidial et de Jeanne de Nicolay, frère et belle-sœur de Jeanne Casseirol, femme de Henri Gariel. Un autre de ses fils, également prénommé Jean, fut chirurgien mais mourut prématurément (1617-1643).

(6) Louis Lamorier, époux de Madeleine Trial, fille de Anne Haguenot et petite-fille de Daniel Haguenot, maître-chirurgien; Lamorier est le fils de Gervais, également maître-chirurgien.



Enfin Madeleine Gariel par son mariage avec le calviniste Jean Nissolle, maître-chirurgien lui aussi, ouvre une nouvelle lignée de chirurgiens et de médecins. Ce Jean Nissolle n'est pas le futur démonstrateur royal de l'Université de médecine comme l'a cru Germain (sa religion d'ailleurs aurait suffi à l'en écarter), mais bien son père, car l'un et l'autre portent le même prénom (1).

Jean Nissolle père eut 5 enfants parmi lesquels François, né en 1606, qui fut docteur en médecine et participa au concours de 1638 pour les chaires de Jean Delort et de Georges Scharpe, devenues vacantes. Il devint docteur agrégé lorsque Pierre Sanche accéda au professorat en 1642, mais mourut prématurément en 1647 (2). Un de ses fils, Jean, né en 1638, suivit également la carrière médicale.

Mais c'est surtout Jean Nissolle le fils (1612-1689), maître-chirurgien comme son père, qui sut se mettre au premier plan en devenant à son tour démonstrateur royal d'anatomie. Sa très nombreuse descendance comprit elle aussi un démonstrateur royal en la personne de son fils Pierre (1656-1726) (3), mais aussi un médecin-botaniste Guillaume (1647-1734) qui fut candidat au concours de 1672 (4), un docteur agrégé de Droit Français (1662-1734) et un chanoine de la Collégiale Saint-Sauveur, Antoine (1665-1741), agrégé à la Faculté de Théologie de Montpellier (5).

Enfin reste la dernière de ses filles Marie, dite Margot, comme nous l'avons vu, ou Françoise (6) qui se maria à Antoine Finot dont une fille Tiphène épousa Jacques Rideux, maître-chirurgien, père et grand-père de Guillaume et Pierre Rideux, tous deux professeurs en l'Université de médecine. Mais Jacques Rideux eut aussi une fille : Jeanne, mariée à René Gondange, maître-chirurgien, père d'Etienne Gondange, l'un des membres fondateur de la Société Royale des Sciences de Montpellier, chirurgien-major de l'hôpital Saint-Eloy.

(1) La religion de Jean Nissolle, explique que sa naissance et son mariage ne figurent pas sur les registres de Saint-Firmin. Toutefois, l'influence de son beau-frère, le chanoine, dut se faire sentir, puisque toute sa descendance sera baptisée catholique et comprendra même un chanoine avec un de ses petit-fils Antoine (1665-1741), fils de Jean et de Jeanne Ricarde. Lui-même abjura le 13 juillet 1651.

(2) Le docteur agrégé qui lui succéda est François Auzière peut-être apparenté à sa femme Gervaise d'Auzière (?).

(3) Par le mariage d'une de ses filles Madeleine avec François Sabatier, négociant, Pierre Nissolle est le grand-père de Jean Sabatier, professeur à l'Université de médecine.

(4) En souvenir de lui, Tournefort donna à certaines plantes le nom de « Nissolia ».

(5) Cette généalogie a été en partie dressée également par M. FAUCILLON dans son beau travail : « Les Docteurs agrégés de la Faculté de Droit de Montpellier (1681-1791). (Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Section des Lettres, 1<sup>re</sup> Série, t. III), Montpellier, Boehm et fils, 1859-1863.

(6) A l'acte de naissance de sa fille Tiphène (29 juillet 1618), Registres de Saint-Firmin.

Ainsi donc, de quelque côté qu'on se tourne, la plus grande partie de la descendance de Balthazar Gariel a compté soit directement, soit par alliance, au cours du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle :

9 maîtres-apothicaires;

13 maîtres-chirurgiens dont un professeur au Collège Royal de Chirurgie et 5 démonstrateurs royaux d'Anatomie, et au moins

12 médecins parmi lesquels 5 professeurs de l'Université de médecine de Montpellier.

Si la médecine n'eut pas à se plaindre de cette pléthore de médecins, il n'en fut pas tout à fait de même en chirurgie comme le prouve la délibération déjà citée en date du 28 avril 1642. On y constate en effet que la profession de maître-chirurgien est devenue un véritable monopole de la famille à tel point qu'un des siens Jean Haguenot crut pouvoir obtenir ce titre sans avoir à subir les examens d'usage qu'il était incapable de soutenir convenablement ce qui fit à l'époque un scandale sans précédent (1). Le consortium qui avait espéré réussir ce tour de passe-passe comprenait en effet : Jean Gariel, Thierry et Honoré Haguenot, Jean Nissolle père et fils et Jacques Rideu, ainsi que d'autres parents également chirurgiens ou espérant l'être : Pierre Estanous et Bernard Nicolay, ce qui fait, dit le texte, que le père jugeait de la capacité du fils, l'oncle du neveu et le cousin du cousin.

Par la suite, toutefois, les chirurgiens furent plus conscients de leurs devoirs et ils honorèrent dignement leur profession. Oublions donc ces « histoires de famille » pour ne songer qu'à ceux d'entr'eux qui honorèrent l'Université de Médecine de Montpellier :

— Les démonstrateurs royaux Balthazar Gariel, Thierry Haguenot, Honoré Haguenot, Jean Nissolle, et Pierre Nissolle;

— Les médecins François, Jean et Guillaume Nissolle, et Pierre Haguenot;

— Le professeur du Collège Saint-Côme, Louis Lamorier.

— Les professeurs de l'Université de Médecine Jean-Henri Haguenot, Henri Haguenot, Guillaume Rideu, Pierre Rideu et Jean Sabatier.

Cette longue liste est suffisamment éloquente par elle-même pour qu'on n'ait pas à regretter qu'un jour qui ne nous est pas connu, un certain Balthazar Gariel ait éprouvé le besoin de prendre femme et d'avoir de nombreux enfants.

*Montpellier, le 13 avril 1947.*

(1) Livre de la Congrégation des Maîtres-Chirurgiens de Montpellier de 1635 à 1674, t. 25.

Balthazar GARIEL (1)  
? - 2 mars 1624

- 1° Madeleine GARIEL (1578-1655),  
mariée à Jean NISSOLLE : *voir Tableau II.*
- 2° Jean GARIEL (1592-1656),  
marié à Françoise BOISSET.
- 3° Marie (Margot, Françoise) GARIEL,  
mariée à Antoine FINOT : *voir Tableau I.*
- 4° Henri GARIEL (1597-1629),  
marié à Jeanne CASSEIROL.
- 5° Marguerite GARIEL (?-1650),  
mariée à Thierry HAGUENOT (?-1644) : *voir Tableau III.*

Les autres enfants ne sont pas mentionnés, n'ayant pas eu de rapport avec la médecine, la chirurgie ou la pharmacie.

TABLEAU I : Marie (Margot, Françoise),  
mariée à Antoine FINOT.

Tiphène FINOT (1618-1694), mariée à Jacques RIDEU [c].	
Jeanne RIDEU, mariée à René GONDANGE [c].	Guillaume RIDEU (1641-1707) [m], marié à Anne CASSAN.
Etienne GONDANGE [c].	Pierre RIDEU (1674-1750) [m], marié à Marguerite FLAUGERGUES.

(1) Interprétation des abréviations : [m] = médecin, [c] = chirurgien,  
[p] = pharmacien.

TABLEAU II : Madeleine GARIEL (1578-1655),  
mariée à Jean NISSOLLE [c]

François NISSOLLE (1606-1647) [m] marié à Gervaise d'AUZIERE	Jean NISSOLLE (1612-1689) [c] marié à Jeanne RICARDE	Marguerite NISSOLLE (1616-1660) mariée à Pierre PELERIN [p]
Jean NISSOLLE (1638-?) [m]		Jean PELERIN (?-?) [p]
Guillaume NISSOLLE (1647-1734) [m] marié à Marguerite LAFOSSE	Pierre NISSOLLE (1656-1726) [c] marié à Judith MARTIN	
	Madeleine NISSOLLE (1698-?) mariée à François SABATIER	
	Jean SABATIER (1735-1789) [m] marié à Jeanne VERNEDE	

TABLEAU III : Marguerite GARIEL (? - 1650)  
mariée à Thierry HAGUENOT (? - 1644) [c]

Pierre HAGUENOT (1609-1667) [m] marié à Isabeau de NILLE	Honoré HAGUENOT (1611-1672) [c] marié à Suzanne RIEUTOR	Jean HAGUENOT (1614-1677) [p] X marié à Marie de CASSEYROL
Pierre HAGUENOT (1643-1691) [m] marié à Elisabeth SIGALON	Daniel HAGUENOT (1650-1728) [c] marié à Nicole FABRE	Jean-Henri HAGUENOT (1643-1730) [m] marié à Marguerite ASTRUC
Daniel HAGUENOT (1676-1767) [p] marié à Marie BELET	Anne HAGUENOT (1677-1746) mariée à Antoine TRIAL [c]	Henri HAGUENOT (1687-1776) [m] marié à 1) Marie ARTAUD 2) Marguerite IMBERT
Daniel HAGUENOT (1716-1776) [p] marié à 1) Thérèse-Louise REBOUL 2) Antoinette TRAISSAC	Madeleine TRIAL mariée à Louis LAMORIER [c]	X
Jean-Daniel HAGUENOT (1739-?) [p]	Jean-Louis HAGUENOT (1742-?) [p]	Jean HAGUENOT (1618-1643) [c] marié à Isabeau d'AU
Marie-André HAGUENOT (1765-1816) [m]	Jean-Daniel HAGUENOT (?-?) [p]	
Cedipe HAGUENOT (179.-1874) [m]		

## Auteurs par ordre alphabétique :

- ASTRUC (J.). — Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier, revus et publiés par LORRY, Paris, P. G. Cavelier, 1767.
- CABROL (B.). — Alphabet anatomic auquel est contenu l'explication exacte des parties du corps humain réduites en table selon l'ordre de dissection ordinaire avec l'ostéologie et plusieurs observations particulières, Lyon, P. Rigaud, 1614.
- CASTELNAU (J.J.). — Mémoire historique et biographique sur l'ancienne Société Royale des Sciences de Montpellier, Montpellier, Boehm 1858.
- DESGENETTES (R.). — Eloges des académiciens de Montpellier, recueillis, abrégés et publiés pour servir à l'histoire des Sciences dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, De Bossange et Masson, 1811.
- ELOY (N. F. J.). — Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne, Mons, H. Hoyois, 1778.
- FAUCILLON (M.). — Les professeurs de Droit Français à la Faculté de Montpellier (1681-1791) (Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Section des Lettres, t. III). Montpellier, Boehm et fils, 1859-1863.
- Les docteurs agrégés de la Faculté de Droit de Montpellier (1681-1791) (Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Section des Lettres, t. III). Montpellier, Boehm et fils 1859-1863.
- FORGUES (E.). — Sept siècles de chirurgie à la Faculté de Médecine de Montpellier, Montpellier, La Charité.
- GAUTERON (A.). — Eloge de M. NISSOLLE (G.). Histoire de la Société Royale des Sciences de Montpellier, t. II. Montpellier, J. Martel, 1778 (p. 93).
- Eloge de M. NISSOLLE (P.). Histoire de la Société Royale des Sciences de Montpellier, t. II. Montpellier, J. Martel, 1778 (p. 220).
- GERMAIN (A. C.). — Charles de GREFEUILLE et sa famille (Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Section des Lettres, t. III. Montpellier Boehm et fils, 1859-1863.
- Pierre GABRIEL, sa vie et ses travaux, 1584-1674. Montpellier, J. Martel Ainé, 1874.
- Les Maîtres-Chirurgiens de l'Ecole de chirurgie de Montpellier (Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Section des Lettres, t. VI). Montpellier, Boehm et fils, 1880.
- HAGUENOT (M. A.). — Une famille de médecins à Montpellier (de 1605 à 1818). Communication du 15 janvier 1900. Section des Lettres. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Montpellier, G. Firmin et Montane, 1900.
- IRISSOU (L.). — Le singulier dédoublement de Pierre Rideux (*Bulletin de la Société Française d'Histoire de la Médecine*). Le Mans, Ch. Monnoyer (s. d.).
- MARTINS (C.). — Le jardin des plantes de Montpellier, essai historique et descriptif, Montpellier, Boehm, 1854.
- Représentation* pour les maîtres en chirurgie de Montpellier contenant leur justification sur les reproches et imputations de M. CHICOURNEAU, 1<sup>er</sup> Médecin du roi, et des médecins de Paris; avec les preuves des droits, privilèges et exemptions dont jouissent les chirurgiens de Montpellier, par P. Bourquenod, J. Soullier, J. Serre, L. Lamorier et Girodat. Paris, Delaguette, 1748 (16 p. in-4<sup>o</sup>).
- Représentations* (Secondes) au roi par les Maîtres-Chirurgiens de Montpellier, contenant leur justification sur les prétendus faussetés, indécences, demandes, motifs pernicieux et desseins dangereux, qui leur sont imputés et à tous les chirurgiens du royaume, dans un mémoire imprimé, adressé à sa Majesté et signé F. D. P. Combalusier, par P. Bourquenod, B. Méjean, J. Serre, L. Lamorier et Girodat. Paris, Delaguette, 1749 (43 p. in-4).

## Sources :

- Archives Départementales* de l'Hérault : Archives de l'Hôpital Saint-Eloi avant 1790.
- Archives municipales* de Montpellier Registres Paroissiaux, Etat-Civil et Archives du Greffe de la Maison Consulaire (Armoires A.B.C.D.).
- Archives de la Faculté de Médecine* de Montpellier. Principalement le Liber congregationum 1598-1624 et le Livre de la Congrégation des Maîtres-Chirurgiens de Montpellier de 1635 à 1674).
- Cartulaire de l'Université* de Montpellier, t. II, Montpellier, Lauriol, 1912.



En marge de la Petite Histoire de la Médecine

UNE VISITE DU CHEVALIER DE MANNLICH A BICETRE  
ET A LA SALPETRIERE AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE

par

P. FUNCK BRENTANO



*Le chevalier Christian de Mannlich, né à Strasbourg en 1741, fut envoyé à Paris par son protecteur Christian IV, prince des Deux-Ponts, afin de parfaire, auprès de Van Loo et Boucher, son éducation de peintre. Les lignes qui vont suivre, extraites de ses mémoires inédits publiés par la Revue de Paris (juillet 1947, n° 7, p. 51) ont été écrites vers 1762 ou 1763. Il nous a paru intéressant de mettre sous les yeux des médecins le récit, fait par un homme de talent, d'esprit et de cœur, des deux visites qu'il fit à Bicêtre et à la Salpêtrière.*

*Mannlich s'est épris (bien inconsidérément) d'Aminte (de son vrai nom : Lucile Lamure) fille d'un loueur de carrosses de la rue Saint-Martin, orpheline, qui, fuyant la brutalité d'un oncle et tuteur, est tombée dans les rets d'une proxénète. Hélas, en peu de temps, Vénus doit céder la place à Mercure; aux onguents parfumés et adoucissants doit se substituer l'onguent napolitain. Notre Chevalier (est-ce amour réel? est-ce lecture de Jean-Jacques?) se consacre à la rédemption d'Aminte. Après avoir circonvenu Fréron (le Fréron de Voltaire) et le lieutenant général de police de Sartine, Mannlich a enfin en poche l'ordre d'élargissement. C'est pour obtenir la libération d'Aminte qu'il se rend à Bicêtre, puis à la Salpêtrière. Donnons la parole au chevalier.*

En arrivant [à Bicêtre], il fallut produire l'ordre de Monsieur de Sartine pour pénétrer à l'intérieur du quartier des femmes.

Une sœur grise, de fort bonne mine, nous y fit entrer. Je demandais Mademoiselle Aminte pour l'emmener avec moi, ayant obtenu sa liberté. La bonne sœur, s'approchant alors de moi, me dit à voix basse :

— C'est donc vous, Monsieur, à qui Aminte écrit quelquefois?

— Oui, et c'est vraisemblablement vous, charmante sœur, qui avez eu la charité de nous être favorable?

— Oui, dit-elle, c'est moi, et j'en suis bien aise, quoique j'aie agi contre la règle. Aminte est donc libre? ajouta-t-elle; vous voulez l'emmener avec vous? Mais en conscience, qu'en ferez-vous dans l'état où elle est? La pauvre fille est dans le mercure et bien loin de sa guérison : je vous le répète, qu'en ferez-vous dans l'état affreux où elle se trouve? Croyez-moi, son rétablissement peut être moins éloigné qu'on ne pense; il se fera ici aux frais du roi et, avec un peu de patience, mon jeune Monsieur, vous n'aurez reculé que pour mieux sauter.

.....  
En disant ces mots, la sœur rentra pour aller chercher Aminte. Pendant ce temps, nous nous étions approchés de la fenêtre pour regarder dans une cour toute pleine de filles atteintes du mal vénérien et soumises aux frictions mercurielles. A peine nous eurent-elles vus aux fenêtres, qu'elles s'écrièrent :

— Ha! voilà le b... qui m'a donné la v... c'est toi, j... f... qui m'a arrangée comme cela!

Elles se troussèrent en même temps et nous firent voir des horreurs en nous accablant d'injures et d'imprécations. Pauvre Aminte! Dans quel abîme tu es tombée! Sur ces entrefaites, elle arriva. La sœur l'avait fait entrer dans une grande cage de fils de fer qui la séparait de nous; elle fut d'abord étonnée de voir tant de jeunes gens et ne me reconnut pas; mais, me découvrant tout à coup parmi eux, elle jeta un cri en s'élançant vers moi. Heureusement que, derrière sa grille, elle ne pouvait m'atteindre. Dieu! qu'elle était changée! Il aurait été impossible de la reconnaître. Ses beaux grands yeux n'étaient plus que des fentes dégoûtantes dans une tête tellement enflée qu'elle avait à peine figure humaine : son teint jaune pâle, livide, ses lèvres autrefois si fraîches, si vermeilles! maintenant desséchées, bleuâtres... la pauvreté sale de ses vêtements, etc..., tout cela ne pouvait inspirer que dégoût, horreur et pitié .....

Le grillage de la cage où elle se trouvait enfermée était si serré qu'on n'y pouvait rien faire passer. Je remis un louis à la sœur protectrice pour la malade, auquel chacun de ces messieurs joignit un écu de 6 livres.

Comme il était encore de bonne heure, nous allâmes voir les fous enfermés dans cette maison. En entrant dans la vaste enceinte qui leur est affectée, nous en trouvâmes une quantité qui s'y promenaient avec des entraves aux jambes, semblables à celles dont on se sert pour les chevaux quand on les met au pâtu-

rage. Un de ces entravés s'approcha de nous avec empressement et, son bonnet à la main, étendant le bras vers ses camarades, nous dit en les montrant :

— Messieurs! voici les fous...

Ils nous entourèrent tous et, sans une sœur grise armée d'un nerf de bœuf, nous aurions eu de la peine à passer pour pénétrer chez les furieux.

Ces malheureux étaient enchaînés dans des espèces de chenils et dans des cabanons. Quelques-uns étaient nus avec des chaînes au cou, rivées au mur du fond de leurs cellules. Les uns priaient Dieu, les autres juraient, criaient, chantaient, riaient, se plaignaient ou bravaient et menaçaient avec insolence leurs voisins et les passants. Chacun croyait être sage, avoir raison, se moquait de la folie de son voisin et semblait dire comme notre entravé en montrant les autres : « Messieurs! Voici les fous ».

Je trouvai tant de ressemblance dans les opinions et les caractères de ces déments, avec ceux de notre monde comme il va aujourd'hui (abstraction faite des méchants et des sanguinaires qui n'y sont pas enchaînés) que l'âme attristée, je demandai à mes amis de nous éloigner de ces lieux où la misère humaine se montre à nos yeux sous les couleurs si crues.

*Quelques semaines après, le triste état de sa « protégée » s'étant considérablement amélioré, le chevalier de Mannlich décide de l'emmener et s'en ouvre à la sœur grise.*

Y pensez-vous? s'écria la sœur à son tour. L'emmenerez-vous chez vous dans l'état où elle est? Et qui voulez-vous qui se charge d'une fille atteinte de sa maladie? Si vous êtes décidé à la tirer d'ici et à payer les frais de sa guérison, parlez au chirurgien-major, M. Colon. Il a deux maisons à Paris où il traite d'honnêtes femmes et des demoiselles affligées du même mal.

— Eh bien! Menez-moi chez lui.

La sœur fit rentrer Aminte qui, levant les mains au ciel en partant, me donna mille bénédictions. Une minute après j'étais introduit dans le bureau de M. Colon. Il me demanda pour guérir radicalement Aminte, y compris le logement et la nourriture dans sa maison du faubourg Saint-Marceau, la somme de 12 louis d'or. Etant sorti dans l'intention de payer un compte à mon marchand-tailleur je pus lui remettre sur le champ cet argent. Il me donna l'adresse de sa maison, ainsi que le reçu de mes 12 louis. Comme je voulais conduire immédiatement ma pauvre malade dans cet asile, M. Colon me dit que, malgré l'ordre de M. de Sartine, je ne pouvais la faire sortir de Bicêtre.

— Elle n'est ici que comme malade, le lieu de sa détention est la Salpêtrière : c'est là que vous irez la chercher dimanche en huit, car le transport des filles guéries s'est fait ce matin et ne se fait que tous les samedis.

Après avoir pris congé de la bonne sœur grise et lui avoir fait



accepter une récompense pour ses peines, je me remis tristement dans mon fiacre.

.....  
Enfin le jour tant désiré de la libération d'Aminte arriva. Je pris un fiacre et me rendis dès huit heures du matin à la Salpêtrière. Madame l'Abbesse était au chœur. — Je profitai de ce temps pour voir la partie de cette immense maison où étaient internées les folles. Dans une cour longue et étroite, on tenait les furieuses. — Les unes étaient enchaînées dans de petits cabanons : vis-à-vis sur un banc, il y en avait une quantité d'autres enchaînées juste sous la gouttière, de sorte que, hiver comme été, elles étaient non seulement exposées aux intempéries de l'air, mais à la pluie, à la neige, à la glace et au dégel. Chaque goutte d'eau leur tombait sur le corps, et la plupart de ces malheureuses étaient absolument nues.

*Un récit aussi vivant, aussi vécu, nous a paru digne d'intérêt. Il signale (sans s'en étonner) l'étrange collusion de la sœur grise et du chirurgien-major Colon. Il anime d'une façon remarquable, l'effroyable condition des aliénés trente ans avant le bouleversement apporté à leur traitement par Pinel, nommé Médecin Chef de la section des aliénés le 11 septembre 1793.*

---

**LE ROLE DE BAUDENS DANS LA FONDATION  
DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE D'ALGER**

par

M. HASSENFORDER (1)

■

Nous avons trouvé dans les Archives du Musée du Val-de-Grâce, carton 67, Campagne d'Algérie, un dossier concernant l'École de Médecine d'Alger (1854-1859) avec une lettre autographe fort intéressante de Baudens. Il s'agit d'un projet d'ouverture d'une École de Médecine et de Pharmacie à Alger. Cette École fut créée par Décret du 4 août 1857, transformée en École de plein exercice le 31 juillet 1889 et en Faculté de Médecine et de Pharmacie par la Loi du 30 décembre 1909.

Nous sommes heureux de présenter ce document qui montre tout l'intérêt que Baudens et les autres Médecins Militaires de l'époque ont porté à la fondation de cet établissement d'enseignement supérieur qui marque l'origine de l'Université d'Alger.

Il faut savoir que dès les premières années de notre installation en Algérie, Baudens se préoccupa du perfectionnement technique de nos jeunes chirurgiens, sous-aides et aides-majors de l'Armée d'Afrique. Il acquit à sa cause le Conseil de Santé aux Armées dont faisait partie le grand Larrey devenu Inspecteur Général du Service de Santé.

Dès janvier 1832, après notre débarquement en 1830, l'autorité militaire, aidée par le Duc de Rovigo, organisa à Alger un hôpital d'instruction dans les jardins du Dey où furent construites par le génie 9 baraques pouvant contenir un millier de lits. Des cours réguliers y furent professés bénévolement par les plus habiles médecins et chirurgiens de l'Armée d'Afrique pour en faire une véritable École de Médecine Militaire. C'était un excellent centre d'instruction pour nos jeunes officiers du Service

---

(1) Communication faite le 8 novembre 1947.

de Santé et du point de vue politique cette institution ne pouvait qu'exercer une influence heureuse sur les indigènes déjà gagnés par la science de nos Médecins.

Stephanopoli, Médecin principal, fit l'ouverture du Cours de Physiologie, Baudens, Chirurgien major, commença celui d'Anatomie des Régions et le Pharmacien major Desbrières ouvrit celui de Chimie. Maillot, Guyon, Monard, Chevreau, Marit et d'autres participèrent ultérieurement à cet enseignement.

Voici ce que le 7 janvier 1832, l'Intendant de l'Armée Baron Bondurand écrivait au Ministre de la Guerre au sujet de cet hôpital d'Instruction :

« Les essais sont approuvés et les demandes d'encouragement sont appuyées auprès de vous par le Général en Chef, le Com-  
« pagnon de Desaix dans la Haute Egypte. Ils le seront par le  
« Conseil de Santé dont tous les membres ont secouru nos ma-  
« lades et blessés dans toutes nos Armées, par les Larrey, les  
« Desgenettes, qui ont partagé les dangers de nos guerriers sur  
« tous les champs de bataille, qui ont affronté tous les fléaux  
« épidémiques, même la peste, et qui se sont associés à la gloire  
« de nos Savants, dans cette mémorable Campagne d'Egypte où  
« le Directeur actuel de l'Administration de la Guerre était Or-  
« donnateur en Chef de l'Armée ». (Extrait des *Annales Univer-*  
*sitaires de l'Algérie*, t. II, 1913 sous le titre : « l'Ecole de Méde-  
cine Militaire d'Alger, 1832-1836 ).

Citons également cet Extrait des *Annales algériennes* :

« Parmi les actes de M. l'Intendant Bondurand il en est un qui  
« mérite les plus grands éloges, c'est l'établissement d'un hôpital  
« militaire d'instruction à Alger. Les cours en sont faits par des  
« Officiers de Santé de l'Armée, chez lesquels se trouvent des  
« hommes d'un profond savoir. Je citerai entre autres, le savant  
« opérateur Baudens qui, jeune encore, s'est déjà acquis une  
« réputation européenne. Ce célèbre chirurgien, passionné pour  
« toutes les entreprises utiles, comme tous les hommes dont le  
« mérite sort des bornes communes, a puissamment contribué à  
« l'établissement de l'Hôpital d'Instruction. M. Bondurand, qui  
« en faisait le plus grand cas, entra parfaitement dans ses vues  
« et aplanit toutes les difficultés ».

Hélas, cette école, appelée cependant à un brillant avenir, n'eut qu'une existence éphémère malgré le plaidoyer chaleureux de son vaillant défenseur Baudens auprès du Conseil de Santé.

Voici ce qu'il écrivit quelques mois avant sa fermeture :

« Messieurs les Inspecteurs Généraux,

« Il n'est question que de la suppression de notre hôpital d'Ins-  
« truction; l'arrêté, dit-on, a été signé le 16 Mars dernier.

« Voilà des propos auxquels, moi, je suis loin d'ajouter la  
« moindre croyance, mais qui, trouvant accès auprès des chefs

« qui devraient les démentir, réagissent de la manière la plus  
« funeste aux études et au service.

« L'émulation est sans ressort, l'inquiétude et le malaise ont  
« succédé à l'espérance et au bien-être, les livres sont fermés et  
« vous seuls, Messieurs, pouvez les faire rouvrir.

« Je vous conjure de venir à notre secours; l'hôpital d'instruc-  
« tion d'Alger est votre œuvre; vous ne lui refuserez pas votre  
« appui. Une simple déclaration de votre part suffira pour réta-  
« blir le calme sans lequel mes efforts ne sauraient triompher  
« d'insinuations malveillantes.

« Les faits les plus curieux abondent aux cliniques de patho-  
« logie interne et externe, et Paris seul peut, sous ce point de  
« vue, entrer en parallèle avec Alger.

« Sous le rapport du fisc, si vous supprimez l'hôpital d'ins-  
« truction d'Alger, vous serez forcés d'augmenter le nombre des  
« sous-aides, et pendant les épidémies, vous aurez encore la dou-  
« leur de recourir à ces requis dont le contact a été si préjudi-  
« ciable à nos sous-aides.

« L'hôpital d'instruction offre l'avantage de desservir les hôte-  
« taux de Bougie, Bône, Oran, Mostaganem, Arzew, etc... Sa fa-  
« cilité de communications avec les localités devrait engager à  
« renouveler le personnel tous les ans, immédiatement après le  
« concours, en allant de la gauche vers la droite; il y aurait dans  
« cette conduite équité et levier pour l'émulation.

« Je m'efforce de remonter le moral de nos élèves, et *chaque*  
« *jour*, je passe quatre heures avec eux, depuis 6 heures du ma-  
« tin, jusqu'à 10 heures. Ce temps est partagé entre la clinique  
« et les leçons de chirurgie opératoire. Je n'ai qu'à m'applaudir  
« de l'empressement à venir à moi; aussi ne fait-on pas l'appel  
« à mon cours.

« Je fais mes leçons à l'hôpital du Dey, dans mon logement  
« militaire. J'ai fait de l'une de mes chambres une salle de cli-  
« nique, et j'y ai fait déposer mes amputés. L'autre a été con-  
« vertie en amphithéâtre.

« Voici près d'un mois que j'ai pratiqué la désarticulation  
« coxo-fémorale sur le blessé dont, déjà, j'ai eu l'honneur de  
« vous parler. La cicatrice est presque complète. Il ne s'échappe  
« plus qu'un peu de suppuration par l'un des angles, qui ne tar-  
« dera pas à se fermer. Aussitôt que je pourrai disposer de quel-  
« ques heures, je vous tracerai l'historique des faits les plus inté-  
« ressants qui se sont offerts à moi. Je vous dirai, entre autres,  
« ce que vous savez sans doute déjà, que cette désarticulation  
« du membre pelvien a été faite d'après mon procédé opératoire,  
« et dans l'espace de 40 secondes, montre à secondes à la main,  
« en présence de 50 témoins.

« Voilà des résultats que je suis heureux de vous annoncer,  
« afin de pouvoir au moins justifier l'intérêt que vous daignez  
« me porter. »

(Extrait de la Thèse de Louis Girault (Paris, 1937) « Rôle du Service de Santé Militaire. Conquête de l'Algérie, 1830-1847 »).

Malgré cette chaleureuse défense, l'Hôpital d'Instruction fut supprimé sous le second Gouvernement de Clauzel en juin 1836 sous prétexte qu'il coûtait trop cher. Improvisé au milieu des difficultés que créaient la pénurie des moyens, les embarras et les exigences de la guerre, il n'en vécut pas moins quatre années, ouvrant ses portes non seulement aux Médecins stagiaires de l'Armée d'Afrique mais aussi aux étudiants turcs, maures et juifs de notre nouvelle colonie autorisés par Note du Ministre de la Guerre, en date du 10 juin 1833, à suivre les cours comme externes.

Parmi les anciens élèves nous citerons : Marchal de Calvi qui après être parvenu aux fonctions de professeur au Val-de-Grâce obtint le titre d'Agrégé à la Faculté de Médecine de Paris où il se fit connaître par un grand nombre d'études médicales.

Baudens devait quitter l'Algérie en 1837 après la fermeture de cet Hôpital d'Instruction qui lui tenait tant à cœur. Il rentra en France avec la croix d'Officier de la Légion d'Honneur après avoir séjourné pendant huit ans consécutifs dans cette Afrique où il s'était fait une brillante et glorieuse réputation, tant par son habileté chirurgicale que par son exemple et son sang-froid dans les circonstances les plus périlleuses, comme le dira Maillot dans son éloge funèbre :

« Son nom devient bientôt dans la jeune Armée ce que fut celui de Percy, ce que fut celui de Larrey dans les Armées Impériales. Huit citations à l'ordre du jour entourent ce nom d'une auréole de gloire impérissable : Medeah, Mascara, Tlemcen, Teneah, Constantine, Miliana, Tagdempt, sont inscrits à jamais dans les fastes de la chirurgie militaire ».

Appelé comme Chirurgien en chef à l'Hôpital Militaire d'Instruction de Lille, il se consacra à l'enseignement et fit profiter de sa vaste expérience ses élèves, puis ceux du Val-de-Grâce où il fut appelé comme chirurgien principal et premier Professeur de 1842 à 1850

Il fut ensuite nommé Inspecteur du Service de Santé, Membre du Conseil de Santé. C'est en cette qualité qu'il revint à plusieurs reprises dans cette Algérie « ou il avait rempli le rôle glorieux des Ambroise Paré et des Larrey » comme le dira son élève Bertherand.

Il restait préoccupé par son idée de la création d'une Ecole de Médecine à Alger. Pendant plusieurs années sa fermeture ne fut point sentie, à cette période où, absorbée par des préoccupations de conquête, l'Algérie marquait silencieusement le pas dans la voie de la colonisation. Mais la pacification terminée, la soumission de nombreuses tribus et l'installation des colons, l'accroissement de la population dans les villes, l'organisation

des secours médicaux aux populations indigènes dans un but de propagande, créèrent de nouvelles nécessités; le Corps de Santé Militaire ne pouvant en raison de l'étroitesse de ses cadres pourvoir à la multiplicité des postes qui surgissaient de tous côtés.

Les Médecins civils de la Métropole montrant peu d'empressement à venir sous ce climat insalubre, le D<sup>r</sup> Trolliet, Médecin en chef de l'Hôpital Civil d'Alger déjà installé à Mustapha, émit dès 1848, le vœu de voir fonder à Alger une Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie. Ce vœu fut adressé au Ministre de la Guerre après avoir été préalablement soumis à l'autorité locale. Le projet communiqué au Ministre de l'Instruction Publique fut renvoyé au Conseil Municipal d'Alger qui se prononça à l'unanimité sur l'utilité de cette création, le 18 février 1850. Le Maréchal Randon nommé Gouverneur Général de l'Algérie en 1852, reprit en mains la question. Profondément éclairé par un long séjour dans la Colonie comme Commandant et Administrateur, il chargea l'Administration Militaire d'examiner un projet d'enseignement médical indigène. On pouvait d'autant mieux augurer du résultat que Baudens venait justement de faire une tournée d'Inspection Médicale en Algérie et dans son rapport adressé à son retour à M. le Maréchal de Saint-Arnaud, Ministre de la Guerre, sur le Service Médical des Etablissements Civils de la Division d'Alger, il déclarait « le moment tout à fait opportun pour restaurer l'enseignement médical à Alger, en y faisant concourir une partie du personnel devenu disponible par la récente suppression des hôpitaux militaires d'instruction de France ». Rappelant avec bonheur qu'au début de la conquête « un hôpital semblable avait été fondé à Alger, afin d'occuper les loisirs d'un nombreux Corps de Santé et de donner aux colons la facilité de faire étudier la Médecine à leurs enfants » l'honorable Inspecteur ajoutait : « En ce qui nous concerne, nous considérons comme un titre glorieux d'avoir eu la bonne fortune de rouvrir, sur cette terre d'Afrique, les Cours d'Anatomie et de Chirurgie qu'avaient illustrés, dans les anciens siècles, Rhazes, Avicenne et Albucasis » (*Gazette des Hôpitaux*, 21 mai 1853).

Ce ne fut cependant qu'en 1855 qu'on se décida à un essai sur l'ordre du Maréchal Randon. Dix élèves musulmans, recrutés dans les Ecoles Primaires Arabes-Françaises, reçurent l'autorisation de suivre les cliniques du Dey et de Mustapha. L'après-midi un enseignement théorique leur était fait sur l'Anatomie et la Médecine opératoire, l'Histoire Naturelle et la petite chirurgie. Les D<sup>rs</sup> Bertherand, Negrin, Foley, Dru et le Pharmacien Aide-Major Latour exercèrent bénévolement cet enseignement qui eut un plein succès. En même temps le D<sup>r</sup> Bertherand fut chargé de régulariser cette création par un projet d'ouverture d'une Ecole Elémentaire de Médecine Arabe. L'enseignement à donner dans cette Ecole devait avoir pour but la formation d'un corps de jeunes praticiens capables de suppléer dans l'intérêt

des tribus, à l'insuffisance numérique des Officiers de Santé Militaire attachés aux bureaux arabes. La durée des cours devait être de deux années et les professeurs devaient être pris parmi les praticiens militaires et aides bénévoles résidant à Alger. Le Conseil de Santé, à qui le projet fut soumis, jugea que la durée des études prévue était insuffisante et il réclama de nouvelles propositions qui tendraient à faire constituer l'Ecole Elémentaire d'Alger sur des bases analogues à celles des écoles secondaires de Médecins de France.

Le Maréchal Vaillant, Ministre de la Guerre, saisi du projet, demanda d'urgence à Baudens de donner son avis sur l'opportunité de créer à Alger une Ecole Préparatoire de Médecine et de Pharmacie. Baudens s'empessa, par lettre du 21 février 1857, de lui soumettre ses impressions et documents à la suite d'une nouvelle inspection qu'il venait de terminer en Algérie.

Il commença par montrer dans cette lettre, que nous présentons dans cette communication, tout l'intérêt qu'il y aurait à doter la population algérienne d'une Ecole de Médecine pour ouvrir la carrière médicale aux enfants des colons et à certains jeunes gens indigènes particulièrement doués. Il avait été en effet frappé, à son dernier passage à Alger, par « l'aptitude fort remarquable » que montraient les élèves indigènes pour la Médecine Opératoire sous l'habile direction de Bertherand qui dirigeait l'essai en cours, les élèves rédigent les cours en bon français et travaillent avec assiduité », ajoute-t-il. « Le moment me semble venu de développer ces genres d'institutions, en dotant l'Algérie d'une Ecole Préparatoire de Médecine et de Pharmacie. L'institution existe de fait, il ne lui manque plus qu'une consécration, un Décret émané de votre Excellence, Monsieur le Ministre ». Il précisait que cette création ne grèverait en rien le budget de la guerre, la ville d'Alger se chargeant des frais d'étude. Il indiquait ensuite les noms du personnel pour prouver qu'il ne faisait pas défaut :

— PROFESSEURS —

Clinique Chirurgicale et Médecine Opératoire : Bertherand, Directeur de l'Ecole.

Clinique interne et Hygiène : Folley.

Accouchements et Maladies des enfants : Négrin.

Anatomie et Physiologie : Agneley.

Pathologie interne et thérapeutique : Cazalas.

Chimie et Physique : Milon et à son départ, son Elève, Roucher.

— PROFESSEURS ADJOINTS —

Bandages et appareils, pathologie interne : Bertherand.

Matière médicale : Latour.

Pharmacie et Botanique : Latour.

Baudens terminait en faisant remarquer à son Excellence, le Maréchal Vaillant, Ministre de la Guerre, que les dix élèves indigènes qu'il avait vus travailler à Alger pourraient très utilement être employés au Dey avec fonctions de sous-aides. Cette distinction écrivait-il serait un grand et profitable encouragement.

Le rapport fut jugé très favorablement et il entraîna enfin la consécration légale de l'Ecole de Médecine d'Alger par Décret du 4 août 1857. C'était la première institution d'enseignement supérieur, le début de l'Université d'Alger. Bertherand, l'élève de Baudens, en était nommé Directeur comme en fait foi une note, figurant au dossier, du 31 octobre 1857 de la Direction de l'Administration. Bureau des Hôpitaux.

L'Ecole Préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Alger ne fut inaugurée cependant que le 10 novembre 1859 dans l'Amphithéâtre des cours, sous la Présidence du Recteur de l'Académie M. Delacroix.

« L'année 1859 restera dit-il, comme une date heureuse dans « les Annales de la Colonisation en Algérie et il rappela le rôle « spécial et si intéressant de cette Ecole d'Alger qui était créée « surtout pour donner aux indigènes des praticiens de leur culte « et de leur race et rallumer le flambeau de la science médicale « sur cette terre d'Afrique où il avait jadis brillé d'un vif éclat ».

(D'après la *Gazette Médicale de l'Algérie*, 30 novembre 1859).

On voit, dans ces préoccupations, le rôle essentiellement civilisateur des Médecins Militaires de l'Armée d'Afrique. Comme le disait Bertherand dans un autre discours de rentrée annuelle à l'Ecole de Médecine d'Alger le 22 novembre 1860 :

« Si comme il a été chrétiennement pensé et magnifiquement « dit, nous avons pris charge d'âmes en prenant possession d'un « sol infidèle et barbare, la Médecine a sa part à remplir dans la « reconstitution d'un peuple dégradé ».

Nous verrons plus tard le Maréchal Lyautey reprendre ce programme dans sa géniale pacification du Maroc :

« Certes, dit-il, l'expansion coloniale a des rudesses, elle n'est « certes, ni sans reproche, ni sans tare, mais si quelque chose « l'ennoblit et la justifie, c'est l'action du Médecin comprise « comme une mission ou un apostolat ».

Aussi peut-on également appliquer à nos Médecins de la Conquête de l'Algérie cet autre mot célèbre et juste de Lyautey :

« Envoyez moi un Médecin, je vous renverrai un bataillon ».

Dans cette Ecole de Médecine et de Pharmacie d'Alger qui est à l'origine de l'enseignement supérieur en Algérie, la part des chaires qui revenaient aux officiers du Service de Santé était très honorable.

La direction en restait confiée à Bertherand qui en avait été l'organisateur et qui occupait également la chaire de clinique chirurgicale. Le Médecin principal Marit occupait la chaire de Pathologie Médicale. Roucher, Pharmacien major enseignait la



Chimie et la Pharmacie tandis que le Pharmacien aide-major Bourlier, occupait la Chaire d'Histoire Naturelle et de Matière Médicale. Grâce aux relations personnelles de ces professeurs qui appartenaient à l'Armée, le Musée et la Bibliothèque de l'Ecole s'enrichirent de belles collections. En 1862, le Médecin principal de 1<sup>re</sup> classe Bertherand, l'animateur depuis le début de cette jeune maison devenue florissante se démettait à la fois de ses fonctions de professeur et de celles de directeur pour prendre part à l'expédition du Mexique. Il était remplacé par un Médecin civil, le D<sup>r</sup> Patin, qui lors de la séance de réouverture de l'Ecole le 20 novembre 1863 sut rendre justice à son prédécesseur, « à l'homme auquel la ville d'Alger doit son Ecole de Médecine et de Pharmacie ».

Le Médecin Principal Marit quittait également à cette date, Alger pour Versailles, remplacé par le Médecin Principal de 1<sup>re</sup> classe Léonard. Quant au P<sup>r</sup> Bourlier, il eut le bonheur de conserver sa chaire jusqu'à sa mort en 1901. Nous noterons en passant que le Médecin Principal Spillmann, agrégé du Val-de-Grâce, fut nommé professeur de Pathologie externe et de Médecine opératoire de l'Ecole, en 1879.

En 1889, nous assistons à la transformation de l'Ecole préparatoire, devenue trentenaire, en Ecole de plein exercice de Médecine et de Pharmacie et la Médecine Militaire y fut encore représentée par des personnalités de talent : Alcide Treille, ancien élève de l'Ecole du Service de Santé de Strasbourg qui y ouvrit en 1889 la Chaire de Pathologie exotique; Brault, ancien répétiteur de l'Ecole du Service de Santé de Lyon qui lui succéda en 1897 dans cette chaire; Cange, sorti Major du Val-de-Grâce, qui fut nommé en 1895 professeur de la Clinique Ophtalmologique.

En 1909, l'Ecole de plein exercice devenait Faculté de Médecine et de Pharmacie dans la nouvelle Université d'Alger. La Médecine militaire continuait à participer à son enseignement, représentée par le Médecin aide-major de 1<sup>re</sup> classe Raynaud titulaire en 1923 de la Chaire de Clinique des Maladies syphilitiques et cutanées et des Maladies des Pays chauds; le Médecin major Tournade, décédé en 1942, qui brilla à la Chaire de Physiologie depuis 1920 et le Médecin major Giraud qui occupa celle de Médecine légale en 1925. Nous y associerons le Médecin major Foley qui fut adjoint en 1910 au D<sup>r</sup> E. Sergent à l'Institut Pasteur d'Alger.

Comme nous l'avons vu, le mérite de la création de cette Ecole d'Alger revient à Baudens et à ses élèves. C'est dès les premières années de notre installation en Algérie que commence son histoire. L'Hôpital Militaire d'Instruction du Dey, ouvert en 1833 à Alger dans l'ancienne maison de campagne du Dey, au pied de la colline de Bou-Zarea, peut être considéré à juste titre comme la forme première de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie qui

devait y être effectivement organisée en 1859 après que la ville d'Alger eut assuré les crédits nécessaires à son fonctionnement.

La grande figure de Baudens qui contribua si puissamment à la fondation de l'École de Médecine d'Alger, se détache au premier plan de nos médecins de la conquête de l'Algérie. Lauréat du Val-de-Grâce, Baudens vient à peine de conquérir le Doctorat avec une thèse très remarquée sur la Cystostomie, lorsqu'il demanda à faire partie de l'expédition d'Algérie. Il y mérita par sa brillante conduite d'être appelé le « Larrey de l'Algérie » où il fut lui aussi pendant neuf ans la « Providence du Soldat ». Chirurgien militaire hors de pair, Professeur éminent, créateur de l'enseignement de la Chirurgie de Guerre, Baudens se révéla non moins bon médecin et hygiéniste prévoyant, veillant attentivement à la salubrité des campements militaires et à la nourriture du soldat. En 1855, il fut envoyé en Crimée pour inspecter le Service de Santé de l'Armée d'Orient; Scrive qui en était le Médecin-Chef, disait :

« C'est grâce à son caractère énergique, à son activité infatigable, à son coup d'œil sûr et expérimenté, que des mesures générales et importantes de haute prophylaxie hygiénique ont posé des limites infranchissables au fléau destructeur » (Typhus et Choléra).

Plaidant toujours la cause de l'hygiène, Baudens signalait en précurseur, que :

« Si les élèves de Saint-Cyr consacraient seulement douze heures à écouter douze leçons d'hygiène, ils apporteraient dans l'armée quelques principes d'une science dont les soldats sentiraient vite le bienfait; les conseils des Médecins seraient mieux écoutés et les dangers d'épidémie plus souvent conjurés ».

Le séjour de Baudens en Crimée devait lui être fatal; il mourut à Paris peu de temps après son retour, il n'avait que 53 ans et succombait à une maladie du foie à marche lente et insidieuse, dont il avait puisé le principe dans ses nombreuses campagnes en Algérie et dont les fatigues de la Guerre de Crimée avaient activé le développement.

Tel est sommairement rappelé à la mémoire, à l'occasion de cette étude sur les origines de la Faculté de Médecine d'Alger, la vigoureuse personnalité de ce Maître dont le buste admirablement exécuté fut envoyé par la veuve de Baudens au Directeur de l'École de Médecine d'Alger en 1861.

« En accusant réception à M<sup>me</sup> Baudens de ce don gracieux, le D<sup>r</sup> A. Bertherand l'a remerciée au nom du Conseil des Professeurs, d'avoir bien voulu choisir l'École de Médecine d'Alger pour y déposer l'image du savant chirurgien dont le nom appar-

tient à tant de titres à l'histoire glorieuse des fastes de l'Algérie, et dont une des plus constantes préoccupations avait été précisément l'institution de l'École de Médecine d'Alger ». (Extrait de la *Gazette Médicale de l'Algérie*).

## ELEGIE

*A la mémoire de MM. les Officiers de Santé, Elèves morts victimes de leur dévouement pendant l'Epidémie de Choléra.*

Première Strophe.

Voyez cette Croix solitaire!  
C'est là qu'ils sont couchés, là sous un peu de terre,  
Du long sommeil des morts ils se sont endormis.  
Oh! nous viendrons souvent, à l'heure où le jour tombe,  
Le front triste, jeter quelques fleurs sur la tombe  
De nos frères, de nos amis!

Dernière Strophe.

Pourquoi donc fatiguer l'Oracle d'Epidaure  
Qu'importe que la tombe nous dévore,  
Hâtons-nous de cueillir les roses du chemin.  
Si Dieu les fait fleurir sur nos sentiers arides,  
C'est qu'il sait où nos fronts, tout sillonnés de rides  
Iront se reposer demain.

J. A. T.

*Pharmacien Elève de  
l'Hôpital Militaire d'Instruction d'Alger.*

(Extrait du *Moniteur Algérien*, n° 211, 21 décembre 1835).

BAUDENS. — Inspection Médicale de l'Algérie, *Gazette des Hôpitaux*, 21 mai 1853.

*Gazette médicale de l'Algérie*, 1856 à 1865.

QUESNOY (F.). — Le D<sup>r</sup> BAUDENS, *Journal des Débats*, 6 janvier 1858.

MAILLOT (Méd. I.), SCRIVE (Méd. I.). — Discours prononcés à l'occasion des obsèques de BAUDENS, le 30 décembre 1857.

— Recueil de Mémoires de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie Militaires, 1858, 2<sup>e</sup> série, vol. 21.

BERTHERAND (D<sup>r</sup>). — Discours prononcé le 14 mai 1880 à l'Académie militaire d'Alger à l'occasion de l'Inauguration du buste de BAUDENS.

— L'École de Médecine Militaire d'Alger 1832-1836. *Annales Universitaires de l'Algérie*, 1913, t. II, p. 171-218.

— L'œuvre du Service de Santé Militaire en Algérie, 1830-1930, Paris Lavauzelle, 1931.

FOURMESTRAUX DE. — BAUDENS, 1932 dans Biographies Médicales, Les Maîtres du Passé, Paris, Baillières.

GIRAULT (Louis). — Rôle du Service de Santé Militaire, Conquête de l'Algérie (1830-1847). Thèse Paris, 1937.



## JEROME FRACASTOR

par

A. HERPIN

Jérôme Fracastori naquit à Vérone en 1483; c'était à la fin de ce brillant xv<sup>e</sup> siècle italien qui fut la suite et le pendant de nos xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles français. Selon la coutume d'alors pour les gens de qualité, il reçut une éducation soignée : il cultiva les lettres, la philosophie et les mathématiques et se forma sous la direction de Pomponace, un des maîtres les plus fameux du temps. Il faisait ses études à Padoue, siège alors d'une Ecole de Médecine de réputation universelle. Ce voisinage suscita la curiosité toujours en éveil de Fracastor qui fut attiré vers la Médecine, comme, à la même époque le fut Copernic. Sa grande culture l'avait admirablement préparé à ces nouvelles études; il s'y adonna avec ardeur et ses succès furent tels que, bientôt, l'élève fut considéré comme un maître.

Il n'en poursuivit pas moins ses études antérieures, et leur adjoignit la musique et la cosmographie : il fut un de ces hommes universels comme il y en eût tant à cette époque et dont Pic de la Mirandole, presque son contemporain, fut le type le plus accompli. Justement apprécié, il demeura toute sa vie lié d'amitié avec les hommes les plus distingués de son temps.

Sa réputation fut bientôt immense : les princes le recherchaient et, dans tout le monde d'alors, il était consulté dans les cas graves et désespérés; il eût l'honneur de retenir l'attention de Charles-Quint qui lui manifesta une marque d'estime et de respect qui rappelait celle qu'il avait accordée au Titien.

Poète, Fracastori a laissé une pièce de vers, *Divinum illud syphilidis sive de morbo gallico poema*, suivie ultérieurement d'un traité en prose sur le même sujet, ouvrages qui le classèrent parmi les meilleurs, à la fois comme littérateur et comme

---

(1) Les trois livres de Fracastor ont été publiés, en 1893, par le Dr L. Meunier; nous avons largement emprunté à cet ouvrage, et dans le texte et dans l'excellente traduction qu'il en a donnée, qui nous a fourni maintes citations.

syphiligraphie. Il convient d'y ajouter des travaux sur la Botanique, la Pharmacopée, la Physique et des dialogues philosophiques. Ce fut surtout son poème sur la syphilis qui fit longtemps sa réputation. Mais il publia aussi un ouvrage, *De contagionibus, de morbis contagiosis et eorum curatione*, qui ne pouvait guère alors être apprécié et qui fut cependant son œuvre capitale : il y décrivait les phénomènes de contagion et y exposait notamment celle de la tuberculose (1).

Sa fin était proche : il prenait un peu de repos dans sa propriété de campagne quand il fut terrassé par un ictus : il ne put se faire comprendre de son entourage et recevoir les soins qui eussent convenu ; ceux qu'on lui administra furent inutiles, sinon nuisibles, et il mourut, en 1553, à l'âge de soixante-dix ans.

¶

Les notions sur la contagion étaient alors très vagues : on s'en tenait aux idées galéniques sur la sympathie et l'antipathie, ou bien encore à celles du temps qui faisaient le plus grand cas des propriétés occultes. Ni les unes, ni les autres ne pouvaient satisfaire un esprit aussi éclairé que celui de Fracastor : « Invoquer des propriétés occultes, c'est se tirer à peu de frais d'un problème difficile ; c'est rapporter à une bien petite cause toutes les causes de cette contagion ; et les auteurs partisans de cette opinion agissent de même dans beaucoup d'autres questions, et cela, tranquilles et dégagés de toute sollicitude. »

Les épidémies incessantes qui ravageaient alors l'Italie étaient des circonstances favorables à l'étude de la question ; tout au long de sa carrière, il lui consacra la plus grande part de son activité ; en fait, ce ne fut qu'en 1546, quelques années seulement avant sa mort, qu'il publia le résultat de ses travaux et de ses observations aussi nombreuses que mûrement réfléchies. Mais, comme tous les précurseurs, il ne fut guère écouté, puisqu'un siècle plus tard, Jean Fernel invoquait encore les causes occultes dans les maladies épidémiques ; ce ne fut que bien longtemps après que sur un grand nombre de points ses travaux furent confirmés par la Médecine expérimentale.

Pour Fracastor, la contagion est une infection passant d'un individu à un autre : « l'infection est absolument la même pour celui qui a reçu et pour celui qui a donné la contagion : aussi, disons-nous qu'il y a eu contagion quand un même virus (*vittium*) a affecté l'un et l'autre individu. »

Elle peut être directe, par simple contact ; elle peut être indirecte, par l'intermédiaire d'objets primitivement infectés qui ont constitué un foyer ; enfin, elle peut se produire à distance. Il appelle foyer « les vêtements, les boiseries et autres objets analogues qui, sains par eux-mêmes sont cependant aptes à conserver les premiers germes de la contagion et à devenir par eux-

mêmes causes d'infection ». Un autre mode de pénétration se fait au cours de la respiration : l'air inspiré entraîne avec lui des germes qui ne sont pas rejetés lors de l'expiration aussi facilement qu'ils ont été absorbés par l'inspiration. Ce sont ces germes qui, grâce à leur subtilité pénètrent le plus rapidement dans l'organisme.

En fait, cette contagion se produit par le moyen de particules qui ne tombent pas sous nos sens (*particulæ illæ insensibiles... quæ deinceps seminaria contagionum dicantur*) et qui peuvent ainsi être aisément véhiculées par l'air. Ces particules diffèrent par leur nature selon qu'il s'agit d'une contagion immédiate, ou bien d'une contagion par l'intermédiaire d'un foyer où elles doivent séjourner plus ou moins longtemps avant d'avoir l'occasion de produire leurs effets : il leur faut, en ce cas, une constitution qui leur permette la survie nécessaire.

Leur action se manifeste par la corruption et la génération de certains éléments (*magis quorundam corruptio et quorundam generatio*). « Les premiers germes qui ont adhéré des humeurs voisins à celles qui ont pour eux de l'analogie engendrent d'autres germes semblables à eux, les propagent, et ceux-ci d'autres jusqu'à ce que la masse tout entière des humeurs en soit infectée. »

Comment agit la contagion? Pour Fracastor, dans toute contagion, il y a une sorte de putréfaction; mais il en distingue deux formes désignées par le même terme « *putrefactio* » : la première se rapporte à la véritable putréfaction, celle des fruits, par exemple, qui se propage par contact; la seconde consiste en une transformation comme celle — c'est l'exemple qu'il donne — dans le vin qui se transforme en vinaigre; dans ce cas, « il se fait une génération soit d'un être vivant organisé, soit d'autre chose qui a une forme certaine et déterminée, qui a sa combinaison à lui et son arrangement ». C'est cette génération qui caractérise la contagion et sa « *putrefactio* » particulière. Faute de pouvoir démontrer expérimentalement le bien fondé de sa doctrine, Fracastori ne pouvait aller plus loin dans cette voie, mais il n'en a pas moins le mérite d'avoir distingué de la putréfaction ce qui bien plus tard fut qualifié de fermentation et d'avoir eu cette notion de la génération de ces éléments organisés qui étaient en réalité des ferments : la propriété essentielle de ces éléments est « de créer des germes semblables à eux, toute une série de rejets qui, apportés à un autre, y sèment la contagion ».

L'importance du terrain ne lui a pas échappé et il insiste sur la réceptivité qui est variable suivant la constitution de l'individu : « parmi les hommes, les uns seront fatalement atteints, d'autres non. C'est ainsi que des gens vivent indemnes parmi les pestiférés et que d'autres ne le peuvent pas ». Il ne manque pas non plus de signaler « l'accoutumance possible qui s'oppose à toute réceptivité ».

\*\*

Dans leur ensemble, les conceptions géniales de Fracastor sur la contagion sont donc sensiblement les mêmes que celles que nous pouvons avoir de nos jours; mais non moins importante que ces conceptions est l'application qu'il en a faite à la tuberculose. Il lui consacre le chapitre IX de son livre sur les maladies contagieuses, ne laissant aucun doute sur sa conviction par le titre même qu'il donne à ce chapitre, « De phtisi contagiosa ».

On considérerait alors la phtisie comme la suite d'affections pulmonaires locales, catarrhes, pleurésie, péri-pneumonie ainsi que de quelques lésions de conception médiévale. Sans les discuter, Fracastor ajoute la phtisie « qui se gagne par la contagion ».

« Pour nous, tout en prenant en considération celle qui se fait primitivement en nous, nous n'en parlerons pas; nous nous occuperons surtout de celle qui se gagne par la contagion, ce qui est notre but, car il est constant qu'elle naît de la contagion et nous montrerons qu'elle mérite une certaine attention. » Et il expose ainsi son point de vue : « Il peut se faire que quelqu'un qui n'est atteint d'aucun catarrhe... qui n'a pas eu de pleurésie, qui, en somme, n'a eu aucune maladie, mais qui est parfaitement sain, puisse contracter cette affection par un commerce habituel, par la vie en commun avec un phtisique, ou encore par l'intermédiaire d'un foyer. Car il est étonnant de voir avec quelle ténacité et pendant combien de temps ce virus peut rester dans un foyer, puisque nous avons vu des vêtements portés par des phtisiques avoir pu donner la contagion après deux années. Les chambres, les lits de repos, les grands lits où sont morts des phtisiques peuvent en faire autant. Il faut penser qu'il n'est pas resté autre chose dans ce foyer que les germes de la contagion. »

On ne peut être plus net et il suffirait de quelques modifications dans les termes pour que cet exposé pu paraître actuel. Et Fracastor prend également parti dans la question toujours controversée de l'hérédité de la tuberculose : « Sont semblables aux phtisies contagieuses celles qui viennent des parents par hérédité. C'est étonnant, en effet, de voir dans certaines familles, jusqu'à la cinquième ou sixième génération, tous les membres mourir dans les mêmes conditions de consommation, et quelques-uns au même âge. »

\*

\*\*

Fracastor a donc eu le mérite, à une époque où elle était méconnue, de comprendre et d'exposer ce qu'était la contagion, de concevoir le rôle joué par des organismes vivants, la multiplication de ces germes et d'appliquer ces données à la tuberculose. Ce mérite est d'autant plus grand qu'il se trouvait et se plaçait ainsi en opposition avec les idées admises de son temps, qu'un siècle le séparait encore des grands protagonistes de l'expérience

et de l'expérimentation et qu'il manquait de tout moyen pour établir le bien-fondé de sa doctrine. Celle-ci était le fruit d'observations prises avec un sens clinique particulièrement développé et exercé, associé à une subtilité et une puissance de raisonnement comme celles qui furent le fait des grands esprits de la période médiévale. Le génie de Fracastor apparaît encore plus nettement si l'on veut bien penser qu'il a fallu attendre encore trois siècles pour que sa doctrine de la contagiosité de la tuberculose put être reprise et démontrée expérimentalement.

Il est un exemple de ce que peut donner une intellectualité aussi poussée qu'elle le fût au cours de ce Moyen Age; un de ces exemples d'anticipation dont la liste n'est pas encore épuisée qui contribuent et contribueront à nous donner une idée plus juste et plus équitable de cette époque et à nous convaincre des possibilités immenses de l'esprit humain lorsqu'il est cultivé comme il l'était alors.

A. HERPIN.

---





## A PROPOS DE LA DECOUVERTE DES ANTIBIOTIQUES

par

A. HERPIN et CH. MOTZ



S'il nous appartient de faire revivre les figures du passé et les travaux et découvertes qui ont pu se voiler un peu ou même se perdre avec le temps, nous ne saurions nous désintéresser du présent qui sera l'histoire de demain : il convient que les témoins que nous sommes ne laissent pas tomber dans un oubli définitif les noms de ceux qui ont contribué aux progrès de la Science médicale et qui risqueraient d'être un jour négligés au profit d'autres plus chanceux.

On ne saurait trop insister sur le fait que ce fut Pasteur qui, dès 1877, mit le premier en évidence l'antagonisme microbien : c'était au cours de ses travaux sur la bactériémie charbonneuse; ayant constaté l'action atténuante sur son développement de certaines bactéries, il tira de ses observations une conclusion d'une netteté saisissante : « ces faits autorisent peut-être les plus grandes espérances au point de vue thérapeutique ».

De fait, Metchnikoff démontra l'action sédative des bacilles *mesentericus* et *subtilis* sur la toxine tétanique et Nicole celle solubilisante des filtrats de bacille *subtilis* sur divers micro-organismes pathogènes.

Enfin, en 1929, un incident fortuit permit à Fleming d'observer la propriété antibiotique d'une moisissure, *Penicillium notatum* : Chain put en extraire la substance active et Florey en fit l'expérimentation : la pénicilline se trouvait ainsi mise au point et les vues prophétiques de Pasteur étaient entrées dans la voie de la réalisation.

Entre temps, des travaux avaient été poursuivis par divers chercheurs et nous désirons aujourd'hui insister surtout sur ceux entrepris par l'un d'entre eux.

Elève de l'Ecole de Santé militaire de Lyon, Ernest Duchesne présenta le 17 décembre 1897, une thèse de doctorat intitulée :

« Contribution à l'étude de la concurrence vitale chez les micro-organismes. Antagonisme entre les moisissures et les microbes.

Ce titre est déjà une indication non seulement de la voie suivie par l'auteur, mais aussi de la partie possible de ses travaux. L'inspirateur des recherches était le P<sup>r</sup> agrégé G. Roux, directeur du bureau d'hygiène de la ville de Lyon.

Partant de la notion de la lutte pour la vie qui affecte tous les êtres vivants, il rechercha si cette lutte se produisait également entre les moisissures et les micro-organismes. A cet effet, il fit une série d'expériences portant sur *Penicillum Glaucum* :

Ayant ensemencé cette moisissure dans un milieu non stérilisé, il constata sa disparition hâtive, alors que dans le même milieu stérilisé, cette disparition était beaucoup plus tardive. Ce ne pouvait qu'être l'effet des bactéries se trouvant dans le premier milieu. D'autre part, alors que *Penicillum* se multiplie seulement par spores, les bactéries le font aussi par scissiparité, d'où un développement beaucoup plus rapide qui rompt l'équilibre des forces en présence en faveur de ces dernières. Cependant les moisissures peuvent l'emporter « lorsque le milieu de culture leur est, par sa réaction, plus nettement favorable qu'aux bactéries, qu'elles ne s'y trouvent pas absolument submergées et qu'elles sont, initialement, en proportion vraiment très prépondérante ».

Cela étant acquis, il en tira — et c'est son grand mérite — des conséquences pratiques. Il inocula à deux cobayes témoins des cultures virulentes de *Bacterium coli* : l'un mourut dans la nuit et l'autre dans les 24 heures.

Par contre, sur d'autres cobayes, il inocula un mélange des mêmes cultures de *B. Coli* mélangées à *Penicillum Glaucum* et les cobayes survécurent sans incidents notables. Il procéda de même avec le bacille d'Eberth et obtint les mêmes résultats.

Aussi put-il tirer de ses recherches et de ses expérimentations les conclusions suivantes :

« Il existe un antagonisme très marqué et incontestable entre les moisissures et les bactéries... Il semble résulter de nos expériences, malheureusement trop peu nombreuses et qu'il importerait de répéter à nouveau et de contrôler que certaines moisissures (*Penicillum Glaucum*) inoculées à un animal en même temps que des cultures très virulentes de quelques microbes pathogènes (*B. coli* et *B. typhosus* d'Eberth) sont capables d'atténuer dans de très notables proportions la virulence de ces cultures microbiennes.

« On peut donc espérer qu'en poursuivant l'étude des faits de concurrence biologique entre moisissures et microbes, étude seulement ébauchée par nous et à laquelle nous n'avons d'autre prétention que d'avoir apporté ici une très modeste contribution, on arrivera, peut-être, à la découverte d'autres faits directement utiles et applicables à l'hygiène prophylactique et à la thérapeutique ».

\*\*

Ainsi donc, trente ans avant Fleming, Ernest Duchesne non seulement avait constaté des faits d'antagonisme entre une moisissure et certains microbes pathogènes, mais il en avait encore entrevu la portée pratique et avait procédé à des expérimentations avec des résultats probants.

Mais il mourut jeune et, entre temps, fut probablement absorbé par ses fonctions militaires qui ne lui permirent pas de poursuivre ses travaux. Ceux-ci dont nous avons seulement trouvé mention dans le *Lyon médical* de 1946, ne semblent pas avoir suffisamment retenu l'attention. Il nous paraît hors de doute que s'ils avaient été mieux connus, ils auraient certainement provoqué des recherches qui auraient pu peut-être aboutir plus rapidement : d'autre part, si Fleming en avaient eu connaissance, il eût vraisemblablement activé la préparation de la pénicilline dont les effets bienfaisants eussent été ainsi plus rapidement répandus.

Quoi qu'il en soit, Ernest Duchesne a apporté une contribution importante à l'étude de ces questions : il serait donc légitime que son nom ne fut pas oublié et qu'il fut associé aux noms de ceux dont les travaux ont abouti à l'instauration d'une méthode thérapeutique si précieuse et si bienfaisante, méthode qui a déjà donné des résultats si remarquables et qui, comme le disait Pasteur en son temps, autorise encore les plus grandes espérances.

---



**A PROPOS DU CENTENAIRE  
DU PREMIER DIPLOME DE MEDECIN DONNÉ A UNE FEMME :  
LES DEUX BLACKWELL**

par

P. LABIGNETTE

Les journaux et les revues américains n'ont pas été sans souligner le centenaire du premier diplôme de médecin délivré à une femme. Ce fut, en effet, le 23 janvier 1849, que le Collège de Genève, situé dans l'Etat de New-York, remit le diplôme de médecin à Miss Elisabeth Blackwell avec une certaine solennité. Le fait valait bien d'être souligné, mais, il semble que pour certains chroniqueurs, il se soit fait une confusion entre Miss Elisabeth Blackwell, première femme véritablement reçue médecin et une certaine M<sup>me</sup> Elisabeth Blackwell, sage-femme et ayant exercé sans titre spécial la médecine à Londres. Pourtant, les différences existant entre le moment où elles vécurent sont assez considérables. La première qui vécut fut M<sup>me</sup> Elisabeth Blackwell. Elle naquit, en 1712, dans les environs de Lincoln, où ses parents étaient fermiers. Elle débuta dans l'existence comme demoiselle de compagnie et lectrice chez une vieille dame de Londres. L'amitié d'un apothicaire lui permit de lire un grand nombre de livres de médecine et de pharmacologie. A vingt ans, en 1732, elle épousa Alexandre Blackwell, médecin de la banlieue londonienne. Le cabinet médical était loin d'être très fréquenté et le pauvre médecin acheva de se ruiner en éditant un livre sur l'agriculture dont il attendait cependant le succès pour renflouer sa situation financière. Sa femme, Elisabeth, devint alors sage-femme et dessinatrice de plantes médicinales. Elle publia un recueil de cinquante planches sous le nom de « Curious herbal » (1). Ce manuel qui contenait 500 feuilles gravées

---

(1) « A curious herbal containing 500 cuts of the most useful plants which are new used in the Practice of the Physicians ».

sur acier, eut quatre éditions; deux anglaises en 1736 et 1739 et deux allemandes, en 1750 et 1760, Nuremberg, de Launey, 1757. Elle mourut à Londres, à 58 ans, dans une situation assez voisine de la misère. Entre temps, elle était allée en Suède avec son mari dans l'espoir d'un succès meilleur qui ne semble pas avoir eu lieu.

La vraie Elisabeth Blackwell que l'Amérique célèbre actuellement par de grandes cérémonies est également anglaise. Elle est née à Bristol en 1821, où son père était raffineur. Les affaires ne marchant pas bien, M. Blackwell, qui avait une famille nombreuse à sa charge partit alors aux Etats-Unis. Il y mourut quelques années plus tard sans avoir, semble-t-il, laissé une situation mirobolante. Sa fille, Elisabeth, fut d'abord professeur de musique, à Charleston, pendant trois ans. Puis, en 1847, après avoir lu force livres de médecine, de chirurgie, d'obstétrique et de pédiatrie, elle entra, à Philadelphie, dans les services d'accouchement de MM. Allen et Warrington. Elle eut, néanmoins, beaucoup de mal à se faire admettre officiellement dans un collège de médecine. Certains de ses biographes disent qu'elle reçut douze refus avant d'être enfin admise au Collège médical de Genève, aujourd'hui, le Hobart Collège de Genève. Elle passa finalement ses examens de doctorat en médecine à New-York, en 1849 et prit pour sujet de thèse : « Les Maladies des Gens de Mer ». En 1851, elle ouvrit un dispensaire et une maternité à New-York, où, plus tard, aidée d'une de ses sœurs, Emilie, devenue également médecin, elle créa une école de médecine avec un dispensaire-hôpital où on ne soignait que les femmes et les enfants. Elle mourut à un âge assez avancé après avoir laissé un ouvrage important sur « Les lois de la vie considérées dans leurs rapports avec l'éducation physique des filles » ! Détail curieux : Miss Elisabeth Blackwell, au cours d'un voyage en Europe, ne fut pas admise par les autorités administratives et médicales du moment, à pénétrer dans les salles d'hommes des hôpitaux de Paris et de Londres qu'elle était venu visiter.

Les deux Elisabeth Blackwell que l'histoire de la Médecine retient étaient donc anglaises, toutes deux, mais d'origine fort différente : l'une, fille de terriens, l'autre, fille d'industriels. Leur succès dans la vie fut également très opposé, mais, ces deux pionnières, nées à un siècle de distance, méritent toutes les deux qu'on n'oublie pas leurs vies de lutte et leurs travaux.

---



**LE MATERIEL D'UN CHIRURGIEN DES ANTILLES FRANÇAISES  
AU MILIEU DU XVII<sup>e</sup> SIECLE**

par

G. LAVIER



Le 11 avril 1660 mourait en son château de la Montagne, dans l'île de Saint-Christophe, Philippe de Lonvilliers de Poincy, bailli grand-croix de l'ordre de Malte, commandeur d'Oisemont et de Colours, chef d'escadre des vaisseaux de S. M. en Bretagne, qui avait commandé 21 ans dans les Antilles françaises, 6 ans comme lieutenant général de toutes les îles, 5 ans comme gouverneur de la partie française de Saint-Christophe et 10 ans, avec l'autorité de l'Ordre de Malte, comme gouverneur de Saint-Christophe, Sainte-Croix, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

De tous les curieux personnages que connut le début de la colonisation française il avait été peut-être le plus remarquable. Le père Dutertre, le premier historien de nos Antilles, qui l'a bien connu et estime qu'il avait été nommé à ce poste parce qu'il était « une des fortes testes de l'Europe », lui consacre ce jugement : « noble de naissance, homme d'esprit, grand politique, généreux dans les occasions, affectant de paroistre magnifique dans ses festins et dans ses bastimens, bien-faisant à ses amis et à ses domestiques dont il a fait les fortunes, sujet à prévention et sévère jusques à l'excez, envers ceux qui n'estoient pas dans ses interests » (1). Non seulement il avait gouverné son île en despote mais il avait à l'occasion fait la guerre aux gouverneurs des autres îles françaises; il avait emprisonné de l'Olive, gouverneur de la Guadeloupe et plus tard Duparquet, gouverneur de la Martinique. Car tous ces tyranneaux locaux se portaient une haine mutuelle égalée seulement par leur commun mépris du pouvoir central. C'était alors la minorité de Louis XIV.

(1) Du Tertre. — Histoire générale des Antilles, t. 1, 1667, p. 581-582.

« Ceux qui n'ont pas vu la faiblesse du gouvernement d'alors, écrit Gourville, ne s'imagineront jamais comment tout se passait, sans qu'on l'empêchât » ; encore ne parlait-il que de ce qu'il avait vu en France, mais, auprès de lui, un personnage fort au courant des affaires coloniales ne perdait pas la leçon de ces événements lointains et en faisait une base pour le rêve audacieux que devait interrompre à Nantes la poigne du mousquetaire d'Artagnan.

La royauté en effet, lassée des exactions de Poincy le destitua et lui envoya en la personne de Thoisy un successeur qui ne fut que platonique : le malheureux, en effet, se vit interdire de débarquer à Saint-Christophe ; réfugié à la Guadeloupe, il fut bientôt inquiet de l'attitude à son égard du gouverneur Houël et s'enfuit à la Martinique où une expédition envoyée par Poincy vint s'emparer de lui ; après quelques semaines de prison, il était embarqué de force pour la France.

Le gouvernement céda alors, et prenant un biais bien digne de Mazarin, il vendit les îles à leurs propres gouverneurs. Pour Poincy qui était insolvable on se disait tel, ce fut l'ordre de Malte qui paya, tout en lui laissant l'usufruit. Or, il était riche et même très riche puisqu'il s'était attribué le monopole du commerce. On le vit bien lorsque 5 ans après sa mort, l'ordre de Malte ayant revendu l'île à la Compagnie nouvellement formée des Indes Occidentales, on dut faire l'inventaire de ses biens à la requête de l'agent général de cette compagnie, Anne de Chambré qui venait par toute une suite d'actes symboliques et cocasses prendre possession, le 3 décembre 1665, au nom du Roi et de la Compagnie (1).

Cet inventaire, exécuté en présence du Commandeur de Salles, neveu de Saint François, qui avait succédé à Poincy nécessita de nombreuses journées de travail des notaires Dupas et Trégré. Une rubrique seulement de ce volumineux document (2) nous intéresse ici, c'est ce qui a trait à la « boutique » du chirurgien personnel que Poincy avait installé à côté de son appartement, dans les dépendances de son château et qui fut inventoriée le 10 décembre 1665 :

« Estant entréz dans la boutique du chirurgien ou estoit M<sup>e</sup> Jacques Boyer, chirurgien quy nous a desclaré ce quy en suit

(1) Les voici, tels qu'il les décrit lui-même : « Ayant receu la clef, j'en ouvris et fermy les portes. J'entray et ressortis. Je descendis aux Officines, où je fis faire feu et fumée, j'y beus et mangeay. J'entray dans la Chapelle, et y fis célébrer la messe, après le son de cloche. J'entray dans le corps de garde et j'en fis sortir la garnison et la fis rentrer sous l'autorité de la Compagnie des Indes occidentales. Je fouillay la terre, et tiray des pierres. Je coupay des arbres par le pied ; et j'arrachay des herbes et en replantay d'autres : et je fus ensuite sur le Perron, où je fis tirer du canon, et crier Vive le Roy et la Compagnie ». (du Tertre, t. III, 1671, p. 252).

(2) Il existe 2 exemplaires de cet inventaire aux Archives coloniales, l'un au Ministère de la France d'Outre-Mer, registre G 472 ; l'autre aux Archives Nationales, Arch. des Colonies, dans la série C . J'utilise ici G 472, pp. 28 et 29.

## Sçavoir

Quelle est garnie de plusieurs pots de terre, fayance, bouteilles, fioles petites et grandes, et moyennes de verre plusieurs boistes de sape peintes la plus grande part desquelles pots de fayence et fioles de vere sont vuides pour navoir esté Raffraichies depuis deux ans et mesme aussy que la plus grande partie n'est que pour servir d'ornement à la Boutique.

Item un grand Coffre de bois de sap fermant a Clef dans lequel il y a quelques Pots et Canes de terre a plus de moitie vuides de drogues.

Item un ault. petit coffre aussy de sap fermant a Clef dans lequel il y a des emplastres.

Item trois mortiers de fonte de diverse grandeur dont y a un de Cassé et leurs pillons de fer.

Item trois Ceringues a lavement avecq les pots

Item quatre poislettes de Cuivre et une destain.

Item un vieux bassin destain a faire le poil.

Item deux bassins de Cuivre un grand et un petit.

Item un vieux Chaudron derain

Item une petite chaudière a distiller qui apnt sert pour avoir de l'eau.

Item deux vieux Coquemards de Cuivre et un petit vieux pois-

lon.

Item une petite boiste de bois de haistre garnie de toutes sortes de ferrements pour la Chirurgie.

Item deux vieux coffres tels que tels

Item une petite table de bois d'acajou.

Item deux grands escabeaux et un petit et un petit banc, bois d'acajou.

Lesquelles choses cy devant Inventoriees ont esté laissé es mains dud. s. Boyer quy les a pntées et ce par led s<sup>r</sup>. de la Grange quy y estoit pnt et a led. s. Boyer signé et ainsy signé à la Minutte : LE BOYER. »

Cette liste frappe par sa maigreur; ces pots et fioles qui n'ont plus qu'un rôle ornemental clament la pauvreté de la Colonie en drogues. Or Poincy qui, par ailleurs avait de graves défauts, possédait par contre parmi ses indéniables qualités, celle, rare chez les administrateurs de toute époque, de ne pas sous-estimer les questions médicales; bien au contraire, le premier de tous il avait « fait bâtir un bel hôpital en un lieu fort sain, où les malades qui n'ont pas le moien de se faire guérir en leurs maisons, sont servis, et nourris, et visitez... des Chirurgiens jusqu'à leur convalescence. Les étrangers qui tombent malades dans l'île y sont aussi receus » (1). Il aimait et protégeait les médecins, ou du moins les chirurgiens qui alors en tenaient lieu. Plu-

(1) DE ROCHEFORT. — Histoire Naturelle et Morale des Iles Antilles de l'Amérique. Rotterdam 1658, I, p. 35.



sieurs de ceux-ci firent grâce à lui une carrière inespérée : Giraud venu d'abord à la Guadeloupe comme chirurgien particulier de du Plessis (fondateur de cette colonie) dont il fit son lieutenant-civil à Saint-Christophe et qui y mourut très riche propriétaire; Aubert, qui après avoir été capitaine de l'île fut un gouverneur remarquable de la Guadeloupe et revint auprès de Poincy à qui il resta fidèle jusque dans la révolte contre le roi; Ménigaut enfin, son chirurgien personnel, dont le P. Dutertre nous a rapporté un trait d'habileté professionnelle, par qui il fut assisté dans sa dernière maladie et à qui il laissa son unique legs : six jacobus d'or, trait inattendu de la part de ce tyran avare.

On peut alors s'étonner à bon droit de la pauvreté de cette « boutique » du chirurgien particulier. Certes, à la date de cet inventaire, Poincy est mort depuis 5 ans; le commandeur de Salles, bien plus jeune est peut-être moins pointilleux pour sa santé; le chirurgien enfin n'est plus Ménigaut (1). Mais on peut penser aussi que quelques années auparavant la situation ne devait pas être beaucoup plus brillante. En réalité la pénurie de médicaments était dans nos colonies un état chronique; les plaintes à cet égard abondent dans nos Archives ainsi que les réponses dilatoires du Ministère conseillant, en bon apôtre, d'étudier les plantes indigènes, c'est-à-dire de se débrouiller sans lui. Le père Dutertre, pour le citer une dernière fois nous dit que la mortalité alors était due aux « trois bourreaux ordinaires des Isles, qui sont la mélancholie, le défaut de nourriture et celui des medicamens ». Ces bourreaux ont eu la vie dure; il n'est même pas certain qu'ils soient bien morts partout à l'heure actuelle.

---

(1) A la mort de son patron, il a quitté la pratique pour faire valoir ses terres. Au recensement de 1671, il figure parmi les « colons et bourgeois », vivant à la Cabesterre sur une propriété de 70 ha. en canne à sucre gingembre, cultures vivrières, prés et bois, avec une sucrerie et divers bâtiments, 25 bêtes à corne, 7 chevaux; il a 15 esclaves noirs et 3 serviteurs blancs. Il avait donc fait une honorable fortune.



## LE CURIEUX TESTAMENT DE JACQUES BENIGNE WINSLOW

par

P. LEMAY



C'est en effet un singulier document que celui que nous présentons. Il n'est certes pas dans nos intentions de railler un acte respectable, écrit en toute sincérité et qui, par ailleurs, revêt toujours une certaine et mélancolique solennité. Mais il n'est pas défendu de relever quelques traits piquants propres à éclairer la figure d'un grand disparu et, le recul aidant, à nous faire au moins sourire.

Rappelons que Winslow naquit à Odensée, petite ville de l'île de Funen en Danemark, d'une famille luthérienne originaire de Suède, le 9 avril 1669, l'année même où son grand oncle Stenon converti par l'éloquence de Bossuet et la lecture des livres catholiques abjura son hérésie. Son père, Pasteur de la ville, le destinait à l'état ecclésiastique et le jeune Winslow commença l'étude de la théologie; mais il se tourna bientôt vers la médecine et débuta à Copenhague sous Borrichius. Il était alors très en usage de parfaire son instruction en parcourant les pays étrangers; bon élève et fortement recommandé par ses attaches il obtint facilement du Roi une pension qui devait subvenir à ses besoins dans les principales Universités d'Europe. Aussi notre étudiant partit au début de 1697 et se rendit en Hollande. Un an après Winslow arriva à Paris où il étudia l'anatomie sous l'habile et pieux Duverney, au Jardin du Roi.

Mais il s'intéressait toujours aux questions religieuses et entretenait régulièrement des controverses avec un de ses compatriotes, et on raconte qu'un jour où il était allé acheter la physique de Rouhault chez le libraire Desprez, il trouva l'Exposition de la doctrine de l'Eglise de Bossuet qui lui fournit d'abondants arguments pour intriguer son adversaire. Il se prit au jeu, finit par douter de ses premières convictions et décida de se rendre à Germigny, maison de campagne de l'évêque de Meaux, pour le

consulter. Bossuet, aidé peut-être par Duverney, eut tôt fait de le convertir et lui administra la confirmation en lui donnant ses noms : Jacques Bénigne (nous ignorons ceux qu'il avait reçu à sa naissance).

Un acte aussi grave lui fit perdre immédiatement la pension de son gouvernement et les subsides de sa famille, de sorte que Bossuet, après en avoir fait son fils spirituel, dut en faire son fils adoptif. Il put ainsi continuer ses études médicales et en 1703 soutint une première thèse dédiée à son bienfaiteur; celui-ci, malgré ses infirmités, tint à y assister. Mais l'Aigle de Meaux s'éteignait le 12 avril 1704 alors que Winslow était en cours de licence; la Faculté toutefois le dispensa de tous droits à venir et le reçut Docteur en 1705. Duverney le chargea pendant longtemps de faire ses cours à sa place et le fit admettre comme élève à l'Académie Royale des Sciences le 12 mars 1707; il devint associé en 1716 et enfin pensionnaire anatomiste le 28 février 1722. Il ne succéda point cependant à son maître comme professeur, car ce fut Hunauld, un autre élève de Duverney et médecin du Duc de Richelieu, qui fut nommé. Ce n'est qu'en 1743, après la mort de Hunauld, qu'il prit possession de la chaire. Le 18 février 1745 Winslow inaugurait l'amphithéâtre de la rue de la Bûcherie en y prenant le premier la parole.

Winslow fut incontestablement un grand anatomiste et sa réputation fut européenne. Son *Exposition anatomique de la structure du corps humain* (in-4°, Paris 1732) fut traduit dans toutes les principales langues et connut de nombreuses éditions. Il est considéré comme le fondateur ou du moins l'un des principaux fondateurs de l'anatomie descriptive. Il introduisit des termes nouveaux et laissa son nom à l'hiatus formant l'entrée de l'arrière cavité des épiploons.

Comme médecin, il obtint beaucoup moins de succès et a laissé le souvenir d'un praticien timoré et hésitant. Cette mauvaise langue d'Offroy de Lamettrie ne l'a pas oublié dans sa *Politique du médecin de Machiavel* publiée à Amsterdam et condamnée au bûcher par arrêt du Parlement en date du 9 juillet 1746. Il y figure sous le nom de M. Anodin (chap. XII, p. 45) « M. Anodin est une petite machine dévote, qu'un rien scandalise, à qui une mouche fait peur, et qui s'enflamme de la moindre bluète; il n'a jamais prononcé par scrupule, ni écrit ces mots matrice, verge, grandes lèvres, pucelage; sa modestie leur substitue les noms d'utérus, de penis, d'hymen, de grandes ailes, comme si la vulve était un moulin. . . . suivons le dans ses visites de l'Hôtel-Dieu. — Il était au désespoir d'être employé dans ces grands hôpitaux. — Anodin craignait l'effet des plus doux remèdes, toujours tremblant pour les suites, après avoir ordonné deux onces de manne, il allait sur le champ se mettre à genoux devant l'hôtel de la Vierge, pour la prier que ce médicament ne rompit pas le fin tissu des fibres, ou ne produisit point de superpurgation. »

Winslow a toujours été hanté par la possibilité des inhumations précipitées. En 1740, il fit soutenir devant la Faculté une thèse qui affirmait que les expériences de chirurgie sont plus propres que toutes les autres à découvrir les marques incertaines d'une mort douteuse. Thèse qui fournit le canevas des publications de Bruhier sur le sujet qui passionna quelque peu l'opinion. Il y pensait plus que jamais lorsqu'il rédigea ses dernières volontés.

En effet, à 80 ans, Winslow s'avisa qu'il était mortel et fit le curieux testament que voici, couvrant trois pages in-quarto :

Il recommande son âme à Dieu, à Jésus-Christ, à la sainte Vierge et à tous les saints sans oublier Saint Luc (patron des Médecins réellement orthodoxes) et affirme vouloir mourir dans la parfaite soumission à l'Eglise catholique et au souverain pontife « en anathémisant tout ce qui y est contraire, et en particulier l'*Appel au futur concile Général de la Constitution Unigenitus* en 1718, par un décret de la Faculté de Médecine de Paris, lequel depuis reste encore en son entier dans ses registres, et pour lequel j'ai plusieurs fois ouvertement marqué mon aversion en tout, notamment par mon acte inséré dans l'article des susdits Registres intitulé *Res Gestæ* du décanat de feu M. Geoffroy en 1728; comme aussi par ma remontrance publique dans les Ecoles de la Faculté au commencement de la cérémonie du Doctorat de feu M. Guyot en 1736; et surtout par le détail du *Cas de Conscience* présenté à MM. les Docteurs de la Sorbonne à l'occasion du refus en 1742 de présider au Doctorat de feu M. Bergier licencié, à moins qu'au serment préliminaire que le Docteurandus, en averti par le premier Appariteur, fait publiquement d'observer les Décrets de la Faculté, on ajouta *Excepto Decreto Apellationis*, etc.; duquel refus et de mes motifs j'avais auparavant donné et livré moi même acte par écrit entre les mains de feu M. Col de Villars alors Doyen de la Faculté, et cela chez lui en présence de M. Chomel notre confrère et du susdit M. Bergier licencié, qui y étaient ».

Et alors que la rotation de la Terre est admise par tous et le procès de Galilée oublié même par l'Eglise, Winslow s'en tient à la stricte observance des textes. « Ce même motif d'obéissance aux Décrets de l'Eglise, conformément à la doctrine expresse du Catéchisme du Saint Concile de Trente, et à l'exemple des très célèbres Riccioli, Tacquet, Deschales, Borelli, Gassendi, Manfredi, Boscovich, etc., dont le premier rapporte dans son *Almagest* tout au long le procès de Galilée et de son abjuration etc., en présence de neuf Cardinaux; ce même motif, dis-je, m'oblige à marquer par écrit dans les exemplaires des volumes imprimés de l'Académie royale des Sciences et autres livres à moi mon aversion pour tout ce qui s'y pourra trouver de favorable au Système de Copernic employé par manière d'assertion comme dogme positif contre l'immobilité de la Terre etc. et non pour expliquer

les mouvements célestes comme par hypothèse; par exemple, dans l'almanach intitulé *Connaissance des Temps*, où à l'endroit concernant la révolution des planètes autour du soleil, on met positivement la Terre au nombre des planètes et on lui en attribue positivement la mobilité tant annuelle que journalière. Cela paraît d'autant plus être mis là exprès qu'hors ce seul endroit, dans deux pages voisines, tout le reste du livre retient constamment les expressions ordinaires et toutes opposées à ce seul endroit; cela le paraît encore d'autant plus qu'au commencement du même almanach le dénombrement des planètes est marqué tout à fait à l'ordinaire, le Soleil y compris, sans aucune mention de la Terre. »

Pour ne pas être enterré vivant, il donne ses instructions : « Je prie instamment qu'en me trouvant ou me croyant mort, si c'est hors de chez moi, ou hors de mon lit chez moi, on me mette promptement en lit chaud; et si c'est arrivé dans mon lit, on m'y laisse chaudement, ou m'y réchauffe; et qu'en ces différents cas, on entretienne proportionnellement la chaleur, en me laissant couvert à mon ordinaire; et en observant dans tous les cas d'écarter de ma bouche et de mon nez tout ce qui pourra empêcher la moindre respiration, et sans renverser ma tête; ce qu'on fera et observera pendant trois jours consécutifs pour le moins (le pour le moins est ajouté en marge), indépendamment des secours ordinaires et convenables; et à moins qu'il n'y ait couleur et odeur de pourriture réelle et actuelle, indépendamment de puanteur par seule évacuation de matières fécales etc., à quoi on doit soigneusement faire attention; et de plus faire exécuter par quelque bien intelligent les expériences, etc. proposées dans ma thèse soutenue aux Ecoles de Médecine sur l'incertitude des signes de la mort et ce que depuis on a observé de plus et de mieux pour prévenir les malheureux enterrements en vie. »

Il désire être enterré le soir et le plus simplement mais veut qu'on fasse dire les jours suivants des messes de *Requiem* « savoir vingt aux Capucines de la rue Neuve-des-Petits-Champs, vingt aux religieuses de l'*Ave Maria*, quartier de Saint-Paul et vingt par M. Balandrau, curé de Lesches, diocèse de Meaux ou à son défaut par les Pères Cordeliers de la ville de Meaux ».

Il distribue enfin sa fortune entre sa femme et ses enfants, une fille et un fils. Dans son avoir figure une rente de trois cent livres au principal de six mille livres due par M. Duverney, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris : il avait sans doute trouvé l'occasion d'obliger le fils de son maître et protecteur. Il avait donné ses livres de médecine à sa fille par contrat de mariage, il lui donne à nouveau les Mémoires imprimés de l'Académie Royale des Sciences depuis l'année 1707; tous les autres livres de sa bibliothèque et en particulier ceux de mathématiques, mécanique, géographie, voyages et les instruments qui s'y rapportent sont pour le fils.

Son exécuteur testamentaire était l'abbé Mareschal, Prieur de Saint-Jean-de-la-Motte, son très affectionné ami.

Le tout « écrit de ma propre main et fait à Paris, le vingt cinq octobre mil sept cent cinquante et un. — Jacques-Bénigne WINSLOW, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, etc. ».

Winslow mourut seulement le 3 avril 1760 et fut inhumé en l'église Saint-Benoit.

D'après Paul Delaunay, dans son *Monde Médical Parisien au XXVIII<sup>e</sup> siècle*, Winslow figure parmi les donateurs de la Bibliothèque de la Faculté. Il faut admettre qu'il fit des dons de son vivant ou qu'il adopta par la suite d'autres dispositions testamentaires.

---



## LA PARALYSIE FACIALE DE JOSEPH VERNET

par

M. MEAUDRE DE LAPOUYADE

C'est une curieuse histoire, dont on ne connaît, d'ailleurs, que l'épilogue — et qu'eût peut-être éclaircie le D<sup>r</sup> Cabanès — que cette paralysie faciale de Joseph Vernet, dont personne n'avait encore parlé.

On peut s'étonner que le peintre en ait fait lui-même la confidence, car le secret en semblait bien gardé, grâce aux portraits par Beslin et Van Loo, où l'on ne voit aucune trace de cette paralysie, sans doute postérieure, du reste, à ces mêmes portraits.

Mais, telle était la fantaisie, disons la simplicité et la bonne foi de Vernet, qu'il n'a pas craint, d'accord avec un sculpteur ami, de perpétuer le souvenir du stigmate dont il était marqué.

\*  
\*\*

Or donc, voilà quelques quinze ans, comme nous nous trouvions dans la boutique d'un antiquaire bordelais, notre attention fut éveillée par un buste d'homme en terre cuite, de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, de grandeur naturelle et d'apparence modeste, bien que de facture excellente jusque dans la simple chemise, au col entr'ouvert, dont le personnage était vêtu.

Quant au modèle lui-même, la scrupuleuse observation de la nature et la conscience avec laquelle le sculpteur en avait habilement rendu tous les détails, attestaient de la fidélité de ressemblance du buste avec le personnage représenté.

Mais, nul attribut, ni particularité d'aucune sorte ne trahissaient la profession ou seulement les goûts du modèle. Les traits n'avaient, non plus, rien d'assez spécial pour révéler son identité. Par contre, certaine déformation de la bouche, et qu'au premier abord on pouvait croire native, achevait de dérouter l'observateur.

Aussi, sans l'aide de l'antiquaire, heureusement renseigné par

son vendeur, n'aurions nous peut-être jamais découvert qu'il s'agissait d'un buste de Joseph Vernet (1).



Fig. 1.

Notre premier soin, d'ailleurs, fut de comparer le buste avec

---

(1) Ce buste, longtemps demeuré en notre possession, figure aujourd'hui, au *Musée d'Art Ancien*, à Bordeaux. — Notre ami M. le D<sup>r</sup> Alfred Chabé, a bien voulu l'examiner avec nous, et nous le remercions vivement de sa collaboration médicale dans la rédaction de ce petit article.



les effigies connues de Vernet, c'est-à-dire les portraits à l'huile indiqués plus haut, ainsi que la *préparation* de La Tour, qui est au Musée de Dijon, comparaison qui allait confirmer en tous points les dires de l'antiquaire.

Nous constatâmes, en effet, à la fois dans le buste et les effi-

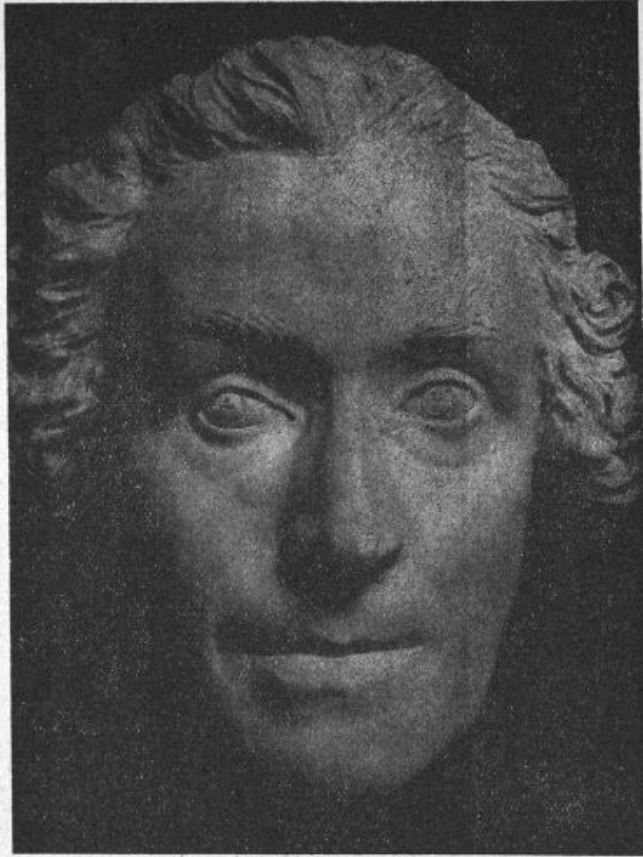


Fig. 2.

gies en question, la même forme de crâne, le même front découvert, la même chevelure, — naturelle —, implantée et coiffée de façon identique, comme dans ces effigies et, surtout, dans l'esquisse de La Tour, c'étaient, également, les mêmes sourcils, drus et épais, et qu'on eut dit formés de mèches en torsades; le même nez, sec et nerveux, plutôt petit et régulier de forme; enfin, une lèvre supérieure fine et bien dessinée, une bouche aux

commissures fortement relevées, ainsi qu'un rictus et une fossette au menton très prononcés.

En revanche, tandis que dans les portraits en question la lèvre inférieure était indemne, elle se trouvait, dans le buste, fortement déviée de gauche à droite, et telle que le sillon interlabial ne correspondait plus à celui de la lèvre supérieure.

Dès lors, aucun doute qu'on ne fût en face d'une séquelle de paralysie faciale.

Mais, deux autres questions se posaient encore dont la solution est plus difficile :

- 1° Quelle est l'origine et la nature de cette paralysie?
- 2° A quelle époque de la vie de Vernet s'est-elle produite?

\*

Nous nous demanderons auparavant, pour les besoins de la discussion elle-même, qui est l'auteur du buste.

A cet égard, il semble qu'en dépit de ses réelles qualités d'exécution, on ne puisse l'attribuer à aucun de nos grands artistes du XVIII<sup>e</sup> siècle, tels que Houdon, Pajou, Lemoine, voire Pigalle ou Caffieri. Par contre, la similitude de facture et de présentation l'apparente manifestement à certain buste de d'Alembert, par Claude Francin, qu'on voit au Musée de Versailles.

Cette hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable que Francin a travaillé près de vingt ans à Bordeaux, occupé, notamment, à sculpter les frontons de la Bourse, et qu'il s'est sûrement rencontré avec Vernet, venu de son côté, à Bordeaux, peindre les *Vues du Port*. Son fils Carle y est né en 1758. Francin et Vernet se sont ensuite retrouvés à Paris, où le buste aurait été fait vers 1770-1775, alors que Vernet était âgé de cinquante-cinq à soixante ans, ainsi qu'en témoigne, du reste, la sculpture.

Celle-ci, quel qu'en soit l'auteur, est donc postérieure aux portraits par Roslin et Van Loo, datés de 1767 et 1768, et où Vernet est représenté à cinquante-trois et cinquante-quatre ans. Dès lors, rien de surprenant à ce que ces portraits ne portent aucune trace de la paralysie constatée sur le buste, du moment qu'il sont antérieurs à ce dernier.

Par contre, l'esquisse de La Tour, postérieure, celle-ci, à ces mêmes portraits, est également postérieure au buste. D'abord, parce que Vernet y paraît manifestement plus âgé que dans la terre cuite. Ensuite, parce que La Tour, mort en 1788, à quatre-vingt-quatre ans, et alors que sa santé se trouvait profondément altérée depuis longtemps, a fait son esquisse au plus tard en 1780-1785, époque à laquelle Vernet avait de soixante-cinq à soixante-dix ans, comme on peut le voir dans cette même esquisse.

Si La Tour n'a pas reproduit les traces de la paralysie de Vernet, lesquelles étaient très apparentes, c'est donc qu'il les a déli-

bérement effacées. Mais, en examinant de plus près sa *préparation*, n'y retrouve-t-on pas comme une amorce de la déformation du côté droit de la lèvre inférieure, mais habilement dissimulée, grâce à la perspective et au jeu des ombres et des lumières? Et, d'ailleurs, pourquoi Vernet aurait-il mis moins de complaisance

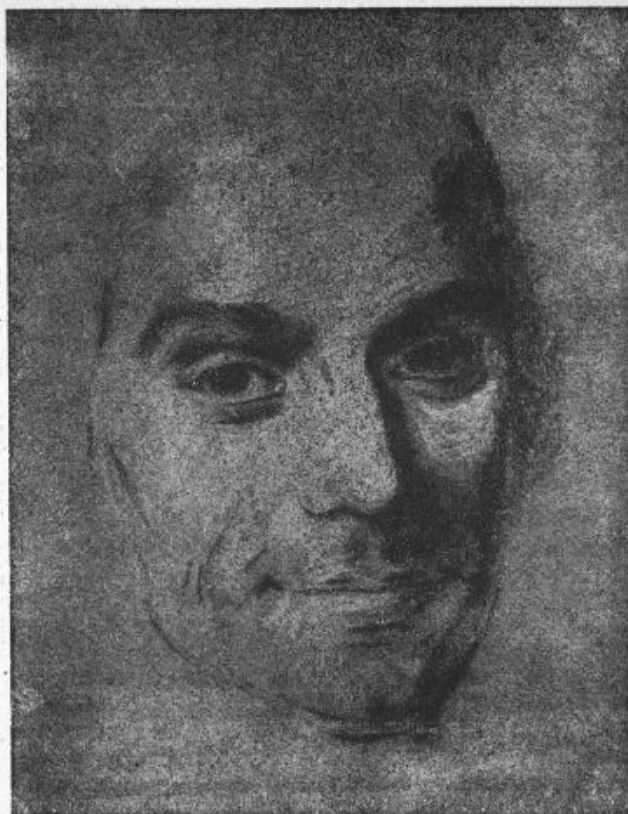


Fig. 3.

à poser, tel qu'il était, devant La Tour, qu'il ne l'avait fait devant le sculpteur?

Pour être complet, nous dirons qu'il aurait existé, de Vernet, un petit buste anonyme, en terre cuite, fait en 1783 et contemporain de la *préparation* de La Tour, buste qu'on dit avoir servi à Boizot, en 1806, pour son Vernet, qui est au Louvre. Le rapprochement de ce buste de l'œuvre de La Tour et de celle de Boizot eut été particulièrement intéressant. Mais le buste a disparu.

\*\*

Nous essaierons, maintenant, de préciser l'origine et la nature de la paralysie faciale de Vernet, ainsi que l'époque à laquelle il en fut atteint.

Tout d'abord, un fait paraît acquis, c'est que, malgré son insouciance à dissimuler la tare physique qui le défigurait, Vernet n'aurait pas laissé faire son buste si la paralysie avait été assez récente pour en espérer encore la guérison.

A l'époque du buste, c'est-à-dire vers 1770-1775, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, Vernet devait donc présenter des accidents déjà anciens, sans remonter, toutefois, au delà de 1768, ou environ. Cela suffirait à expliquer que les portraits par Roslin et Van Loo, datés de 1767 et 1768, ne portent aucune trace de la paralysie en question.

D'autre part, rien ne nous autorise à supposer qu'au cours de son existence, Vernet, qui vécut jusqu'à l'âge de soixante-douze ans, ait été atteint, à un moment donné, soit de ramollissement cérébral ou d'hémorragie cérébrale, soit d'autres affections graves. Or, la paralysie faciale, d'origine centrale, étant exclusivement consécutive à des lésions *encéphaliques*, ce n'est donc pas d'une paralysie de cette nature que Vernet aurait été frappé. Resterait, alors, la paralysie d'origine *périphérique*. Mais de quel côté?

Si elle avait été récente, ou relativement récente, il y aurait eu — ainsi que le montre le buste —, une paralysie *gauche*, les muscles du côté droit étant indemnes et attirant, par le seul fait de leur *tonus*, les muscles antagonistes, qui ont perdu le leur... C'est ce que l'on suppose, à première vue. Mais, nous sommes devant le buste d'un homme dont les troubles sont — nous le répétons —, déjà vraisemblablement anciens, ce qui nous amène à envisager une autre hypothèse, qui est la suivante.

Tout le monde sait, en effet, qu'un hémiplégique fait, d'abord, une hémiplégie *flasque* de tout un côté du corps, mais que, par la suite, il se produit, du même côté, des contractures. Ce sont ces hémiplégiques contracturés qu'on rencontre par les rues.

Transportons cette donnée sur le plan *facial*, et nous aurons cette proposition : *Toute paralysie faciale peut entraîner, à la longue, une paralysie avec contractures, mais la déviation des traits se produit, alors, exactement en sens inverse de ce qu'elle était lors de la paralysie flasque.*

Reprenons, alors, le cas de Joseph Vernet.

Atteint de paralysie faciale *droite*, ses traits — contrairement au buste —, sont attirés à *gauche* par l'action des muscles opposés. Cette paralysie ne guérit pas, — on ignorait au XVIII<sup>e</sup> siècle, les courants galvaniques et les médications modernes —, si bien qu'à la longue, les muscles du côté droit —, ceux qui ont été

atteints —, se contractent et nous avons les modifications présentées par le buste, c'est-à-dire accentuations du sillon nasogénien et déviation, à droite, des lèvres.

Toutefois, car la contracture des muscles atteints par la paralysie ne se produit pas nécessairement, même à la longue, du côté opposé à celui où la paralysie s'est produite, on ne peut en conclure, de façon formelle et absolue, que c'est du côté droit plutôt que du côté gauche, que Joseph Vernet s'en est trouvé atteint. Mais c'est très probable.

Ajoutons que si, contrairement à toute vraisemblance, le buste de Vernet avait été fait peu après cette atteinte de paralysie, c'est à une paralysie *flasque* du côté *gauche*, paralysie limitée aux muscles inférieurs de la face, que nous aurions affaire.

Enfin, et quant à l'origine de cette paralysie, Joseph Vernet n'ayant pas présenté, que nous sachions, des troubles de l'audition, suites d'otite, de mastoïdite et autres affections limitées au rocher mais toujours sérieuses, on doit admettre qu'il aura présenté, simplement une névrite dite *a frigore*, rhumatismale ou grippale.

---



**A PROPOS D'UNE LETTRE DE PETRARQUE  
AU PAPE CLEMENT VI  
SUR LES MEDECINS**

par

Raymond NEVEU



Lors du VI<sup>e</sup> Congrès international d'Histoire de la Médecine qui se tint à Leyde et à Amsterdam en 1927, j'ai eu l'occasion de présenter un modeste rapport sur les médecins et l'opinion publique à Rome dans l'antiquité.

Bon nombre de littérateurs de cette époque ont été assez durs pour nos confrères, jetant sur eux un discrédit qu'ils ne méritaient pas toujours.

Je désire aujourd'hui vous présenter une lettre de Pétrarque qui n'est guère tendre lui aussi pour le corps médical.

C'est une lettre qu'il adressa le 13 mars 1352 à son grand ami le Pape Clément VI qui était à ce moment-là sérieusement malade.

« La nouvelle de ta fièvre, Très Saint Père, lui écrivait-il, m'a donné dans tout mon être un frisson, et, un tremblement. Je ne dis pas cela par flatterie comme l'homme dont le Satirique a dit : « Il pleure s'il voit pleurer son ami » ou encore si l'ami dit : « J'ai chaud, il sue ».

Pétrarque fait allusion dans cette citation quelque peu tronquée à un passage de la troisième satire de Juvénal fort amusante, et si pleine de vérité.

« Tu ris, il éclate. — Pleures-tu, ses larmes coulent sans effort, et, sans douleur. Si tu fais allumer un peu de feu dans l'arrière saison, il endosse un manteau. J'ai chaud, dis-tu, mon homme sue. »

...« Rides? majore cachimo concutitur : flet, et lacrymas conspexit amici, nec dolet : igniculum brumæ si tempore accipit endromidem : si dixeris : aestuo, sudat poeas. »

Ce n'est pas par flatterie en effet, nous voulons du moins le croire, mais parce que sa santé et celle de beaucoup d'autres à pour base la santé du Saint-Père.

« Mon frisson n'est donc pas simulé, ce n'est pas du danger d'autrui que je suis ému, mais du mien propre, quand tu es malade, nous tous qui dépendons de toi, qui espérons en toi, nous avons, peut-être, l'air bien portants, mais, nous ne le sommes pas!... *Je sais que ton lit est assiégé par les médecins.* »

C'est bien cela qui l'inquiète le plus. Non pas parce que le grand nombre de consultants indique que l'état du malade est très grave, mais uniquement parce que Pétrarque n'a pas confiance dans le corps médical. Il sait par expérience que « les médecins sont toujours en désaccord par principe » d'où un véritable danger pour le patient.

Est-ce que cette phrase de Pétrarque n'est pas encore un peu vraie de nos jours?. Je n'ose la souligner, je veux simplement la citer sans commentaires.

Un peu plus loin, il ajoute :

« Chacun d'eux se tient déshonoré, s'il n'apporte rien de nouveau et suit les traces des autres. »

C'est ce que Pline disait en termes un peu plus violents lorsqu'il reprochait aux médecins de ménager leurs réputations par l'appât de quelque nouveauté et de faire commerce de notre vie.

Mais Pétrarque surenchérit encore lorsqu'il affirme que les médecins s'instruisent à nos dépens et que c'est par les décès qu'ils font leurs expériences.

« Pour le médecin, et pour lui seul, dit-il, tuer un homme n'a d'autre conséquence que l'impunité. »

C'est un privilège spécial de la médecine qu'il suffit à quelqu'un de se professer médecin pour que chacun lui fasse confiance... « Car c'est pour chacun de nous si douce chose d'espérer... »

Si douce chose d'espérer!

Comme cette pensée du Poète est toujours vraie... n'est-ce pas parce qu'on veut toujours espérer qu'on voit encore de nos jours, tant de déshérités de la vie, tant de malades incurables encombrer les salles d'attente des charlatans?

Peut-on leur en vouloir de chercher l'espérance?

Je ne sais si les médecins qui étaient au chevet du Pape étaient des charlatans — je ne le pense pas — mais ce que je sais c'est que Pétrarque tremblait pour la vie du vénérable malade : « O Père très Clément, considère leur foule comme tu ferais d'une armée ennemie. Et qu'elle te serve d'avertissement la triste épitaphe de cet homme qui n'avait voulu faire graver sur sa tombe que ces mots : « Je suis mort de la foule des médecins. »

La phrase exacte que l'on trouve dans Pline d'ailleurs, est celle-ci :

« Le grand nombre des médecins m'a tué ». Inscription bru-

tale qui nous choque, nous médecins — mais qui contient peut-être à y bien réfléchir — un fond de vérité.

La lettre de Pétrarque, comme on devait s'y attendre déclina une violente polémique qui dura pendant de longs mois. Les médecins ripostèrent avec ardeur disant que le poète ferait mieux de s'occuper de littérature, et de ne point se mêler de ce qu'il ignorait. Cette réponse ne calma pas Pétrarque, bien au contraire. Il publia pamphlets sur pamphlets, tournant en ridicule l'attitude grotesque des médecins, leur langage prétentieux « *qui leur tient lieu de science* » et, la faillite de leur thérapeutique. Dans une lettre à son vieil ami Boccace qui avait été malade, il lui dit notamment que s'il a guéri si vite « c'est parce qu'il a eu la bonne idée de ne pas consulter de médecins ».

En achevant la lecture de ces lettres de Pétrarque, il est permis de se demander pourquoi cette aversion pour les médecins.

Qu'il ait redouté pour la vie de son grand ami le pape Clément VI les avis contradictoires d'un trop grand nombre de consultants, cela peut se comprendre et s'excuser. Mais qu'il ait fait siennes les idées de Pline, en les aggravant encore et en affirmant que « pour le médecin, pour lui seul tuer un homme n'a d'autre conséquence que l'impunité » niant ainsi toute conscience professionnelle cela étonne, et, l'on comprend aisément qu'il se soit fait des ennemis.

Mais il ne faut pas oublier que Pétrarque qui était d'une exquise sensibilité — sensibilité qui perce dans chaque ligne de ses œuvres — était un combattif — il aimait la discussion, et, il avait la dent dure.

Ses invectives contre Avignon par exemple, en sont la preuve.

Cet esprit combattif, et, il faut le dire aussi, son universelle popularité, lui attiraient des jalousies dont il souffrit d'ailleurs.

Henry Cochin (1) dans une préface d'une petite édition de Pétrarque a dit que « de la façon dont il combattit les ridicules de l'ancienne médecine il nous fait pressentir Molière ». Certes, il y a des points de ressemblance, mais Molière ne se départit jamais de son calme, estimant avec juste raison que le rire est la meilleure façon de châtier les mœurs.

D'une façon générale, Pétrarque s'attaqua aux faux savants dont il avait horreur : les astrologues, les alchimistes, et, tous les ennemis des lettres antiques, et il s'attaqua aussi aux aversistes.

Sa grande liberté d'esprit lui permettait de juger en toute indépendance l'Ecole d'Aristote et ses partisans : « Aristote est homme, disait-il, et par conséquent sujet à l'erreur. » Il n'avait rien à dire contre lui, mais il avait à défendre la vérité :

« *Contra Aristotelem nihil, sed pro veritate aliquid.* »

(1) PÉTRARQUE. — Préface d'Henry Cochin. Edition des Grands Chefs-d'Œuvre Etrangers.



Et c'est pourquoi il en voulait à Averroès « dont la subtilité arabe n'avait pas peu contribué aux ambages de la Scolastique qu'il appelait Ragnatèle (toiles d'araignées (1)) ».

Or, les médecins du XIV<sup>e</sup> siècle étaient presque tous des averroïstes, et, en faisaient profession, et ce ne fut point là la moindre des raisons de l'aversion de Pétrarque pour le corps médical.

Et puis il faut bien se rendre compte aussi de l'état d'esprit du poète quand il écrivit sa lettre au pape Clément VI :

Quatre ans auparavant, le 6 avril 1348 M<sup>me</sup> Laure était partie pour toujours le laissant seul « dans cette vallée de la Sorgues qui de ses soupirs était pleine », et il ne pouvait pas surmonter sa douleur. Peut-être conservait-il en son cœur un peu de rancune contre les médecins qui n'avaient pas su guérir « sa gentille Dame ».

Quelques années plus tard, Raimond Monet, son fidèle intendant, son compagnon de toujours, mourait à son tour le mettant en face des dures réalités de la vie quotidienne.

Et puis, Pétrarque approchait de la cinquantaine, et, cet homme dont un médecin de Pavie avait déclaré « qu'il n'en avait jamais vu de plus sain et de plus robuste » commençait à connaître, malgré une nourriture frugale, les petites misères de l'âge mûr.

Tout cela contribua sans aucun doute à aigrir son caractère. N'a-t-on pas été jusqu'à parler de ses bizarreries, et, de son esprit tourmenté, relevant de la psychiatrie? Un jour, je reviendrai peut-être sur ce point.

D'autre part, à cette époque, son fils Jean qui devait mourir de la peste à Milan en 1361, lui donnait beaucoup de soucis, car il était chétif souvent malade et de « mœurs peu correctes ».

Quant à ses ennemis, ils étaient vers 1350 plus acharnés que jamais, injustes, méchants au delà de toute expression. C'est ainsi par exemple qu'ils l'accusaient d'avarice, lui qui donnait sans compter, malgré les remontrances de son fidèle Raimond Monet. Il suffit de lire ses lettres pour constater qu'il gémissait sans cesse sur sa pauvreté « qui l'empêchait de venir en aide aux amis ». Nous sommes bien loin de l'avarice qu'on lui reprochait à tort. On l'accusait aussi d'avoir intrigué à la Cour pour supplanter Ugolin de Rossi dans l'évêché de Parme alors qu'il avait toujours refusé, et, qu'ayant obtenu un canonicat à Modène il le fit donner à Luca Christiani qui, disait-il, en avait plus besoin que lui.

Pour une âme noble et sensible comme celle de Pétrarque, c'étaient-là de dures épreuves qui ne furent pas sans influence sur son caractère.

On peut donc dire que de 1348 à 1353, il connut toutes les

---

(1) G. FINZI. — Pétrarque, sa vie et son œuvre.

peines, toutes les amertumes, et, cela excuse un peu, à mon avis, ses attaques contre les médecins de son époque.

D'ailleurs, ne les appelait-il pas lorsqu'il était malade, et, ne suivait-il pas à la lettre leurs prescriptions?

C'est la preuve qu'il leur reconnaissait tout de même quelque valeur.

Il en a toujours été ainsi dans tous les temps et dans tous les pays. On aime encore aujourd'hui ridiculiser ceux dont on ne peut se passer.

Permettez-moi pour terminer de vous conter une petite anecdote que j'ai vécue en Kabylie, il y a de cela pas mal d'années quand j'avais le bonheur de la parcourir dans les moindres recoins.

Un jour, je me trouvais en pleine montagne loin de tout lorsque j'arrivai dans un centre de colonisation en formation : il y avait là une mairie, une école, un lavoir... et un vaste terrain entouré d'un superbe mur. « C'est le cimetière, me dit mon jeune guide kabyle... il est vide, parce qu'il n'y a pas de toubib dans la région. »

Pas de toubib dans la région, n'est-ce pas là une réponse à la façon de Pline, de Pétrarque ou de Molière?

Cela prouve une fois de plus que les hommes sont toujours les mêmes.

Les Médecins qui ont l'habitude de sonder l'âme humaine le savent mieux que d'autres.

Sachant fort bien que demain on aura besoin d'eux, ils laissent passer les attaques, et, continuent leur chemin tranquillement, consciencieusement.



— Dépôt légal, n° 822 —  
— 4<sup>e</sup> trimestre 1951 —

---

Imp. Monnoyer Le Mans